



# Assemblée générale

Distr. générale  
10 mars 2020  
Français  
Original : anglais

**Soixante-quatorzième session**  
Point 159 de l'ordre du jour  
**Financement de la Mission multidimensionnelle  
intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali**

## **Budget de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2020 au 30 juin 2021**

**Rapport du Secrétaire général**

### **Table des matières**

	<i>Page</i>
I. Mandat et résultats attendus . . . . .	5
A. Vue d'ensemble . . . . .	5
B. Hypothèses budgétaires et activités d'appui . . . . .	5
C. Coopération au niveau régional . . . . .	16
D. Partenariats, coordination avec l'équipe de pays et missions intégrées . . . . .	17
E. Cadres de budgétisation axée sur les résultats . . . . .	18
II. Ressources financières . . . . .	77
A. Vue d'ensemble . . . . .	77
B. Contributions non budgétisées . . . . .	78
C. Gains d'efficacité . . . . .	78
D. Taux de vacance . . . . .	78
E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome . . . . .	79
F. Formation . . . . .	80
G. Désarmement, démobilisation et réintégration . . . . .	81
H. Services de détection des mines et de déminage . . . . .	81



---

I.	Projets à effet rapide . . . . .	83
J.	Autres activités relatives aux programmes . . . . .	84
III.	Analyse des variations . . . . .	87
IV.	Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre. . . . .	93
V.	Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans ses résolutions 70/286 et 73/320, notamment aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale . . . . .	93
A.	Assemblée générale . . . . .	93
B.	Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires . . . . .	100
Annexes		
I.	Définitions. . . . .	106
II.	Organigrammes . . . . .	108
III.	Information concernant les activités des organismes, fonds et programmes des Nations Unies et les fonds prévus. . . . .	110
Carte	. . . . .	116

## Résumé

Le présent rapport porte sur le budget de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2020 au 30 juin 2021 (exercice 2020/21), dont le montant s'élève à 1 196 908 800 dollars.

D'un montant de 1 196 908 800 dollars, ce budget est en augmentation de 58 450 900 dollars (5,1 %) par rapport au crédit de 1 138 457 900 dollars ouvert pour 2019/20. L'augmentation des ressources demandées s'explique principalement par l'entreprise d'adaptation à l'échelle de la Mission, notamment la restructuration de sa force dans la limite de l'effectif approuvé, afin de tenir compte de l'évaluation de la situation dans le nord et le centre du Mali et de la configuration de la Mission dans le cadre de l'exécution de ses priorités stratégiques principale et seconde telles qu'énoncées dans la résolution 2480 (2019) du Conseil de sécurité.

Le budget proposé couvre le déploiement de 40 observateurs militaires, 13 249 membres des contingents, 350 policiers des Nations Unies, 1 570 membres d'unités de police constituées, 828 membres du personnel recruté sur le plan international, dont 2 membres du personnel temporaire, et 908 membres du personnel recruté sur le plan national, ainsi que 205 Volontaires des Nations Unies et 19 membres du personnel fourni par des gouvernements.

La corrélation entre le montant total des ressources demandées pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2020 au 30 juin 2021 et l'objectif de la Mission est expliquée dans des tableaux du cadre de budgétisation axée sur les résultats, qui présentent une analyse par composante (composantes Engagement politique, application de l'accord de paix dans le nord et mise en œuvre de la stratégie axée sur les aspects politiques pour le centre ; Protection des civils, Promotion et protection des droits de l'homme et réconciliation, Rétablissement de l'autorité de l'État, stabilisation et état de droit dans le centre et le nord du Mali ; Appui). Les effectifs de la Mission ont été déterminés composante par composante, si ce n'est que pour la direction exécutive et l'administration, ils l'ont été en fonction des besoins de l'ensemble de la Mission.

Les explications relatives à la variation des ressources, humaines et financières, font référence s'il y a lieu aux produits correspondants prévus par la Mission.

### Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis ; l'exercice budgétaire court du 1<sup>er</sup> juillet au 30 juin)

Catégorie	Dépenses (2018/19)	Montant alloué (2019/20)	Dépenses prévues (2020/21)	Variation	
				Montant	Pourcentage
Militaires et personnel de police	505 536,8	495 313,0	495 872,9	559,9	0,1
Personnel civil	184 110,8	183 887,2	196 945,8	13 058,6	7,1
Dépenses opérationnelles	416 019,4	459 257,7	504 090,1	44 832,4	9,8
<b>Montant brut</b>	<b>1 105 667,0</b>	<b>1 138 457,9</b>	<b>1 196 908,8</b>	<b>58 450,9</b>	<b>5,1</b>
Recettes provenant des contributions du personnel	16 473,4	16 267,3	17 411,7	1 144,4	7,0
<b>Montant net</b>	<b>1 089 193,6</b>	<b>1 122 190,6</b>	<b>1 179 497,1</b>	<b>57 306,5</b>	<b>5,1</b>
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	—	—	—	—	—
<b>Total</b>	<b>1 105 667,0</b>	<b>1 138 457,9</b>	<b>1 196 908,8</b>	<b>58 450,9</b>	<b>5,1</b>

<b>Ressources humaines<sup>a</sup></b>										
	<i>Observateurs militaires</i>	<i>Contingents</i>	<i>Police des Nations Unies</i>	<i>Unités de police constituées</i>	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>	<i>Personnel recruté sur le plan national<sup>b</sup></i>	<i>Emplois de temporaire<sup>c</sup></i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<i>Personnel fourni par des gouvernements</i>	<i>Total</i>
<b>Direction exécutive et administration</b>										
Effectif approuvé 2019/20	–	–	–	–	98	76	–	31	–	205
Effectif proposé 2020/21	–	–	–	–	100	76	–	32	–	208
<b>Composantes</b>										
Engagement politique, application de l'accord de paix dans le nord et mise en œuvre de la stratégie axée sur les aspects politiques pour le centre										
Effectif approuvé 2019/20	–	–	–	–	35	19	–	14	–	68
Effectif proposé 2020/21	–	–	–	–	35	19	–	14	–	68
Protection des civils										
Effectif approuvé 2019/20	40	13 249	350	1 570	57	91	–	13	–	15 370
Effectif proposé 2020/21	40	13 249	350	1 570	58	90	–	13	–	15 370
Promotion et protection des droits de l'homme et réconciliation										
Effectif approuvé 2019/20	–	–	–	–	35	39	–	25	–	99
Effectif proposé 2020/21	–	–	–	–	35	39	–	25	–	99
Rétablissement de l'autorité de l'État, stabilisation et état de droit dans le centre et le nord du Mali										
Effectif approuvé 2019/20	–	–	–	–	32	34	–	16	19	101
Effectif proposé 2020/21	–	–	–	–	32	34	–	17	19	102
Appui										
Effectif approuvé 2019/20	–	–	–	–	560	644	2	98	–	1 304
Effectif proposé 2020/21	–	–	–	–	566	650	2	104	–	1 322
<b>Total</b>										
Effectif approuvé 2019/20	40	13 249	350	1 570	817	903	2	197	19	17 147
Effectif proposé 2020/21	40	13 249	350	1 570	826	908	2	205	19	17 169
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	<b>9</b>	<b>5</b>	–	<b>8</b>	–	<b>22</b>

<sup>a</sup> Niveau maximum de l'effectif autorisé ou proposé.

<sup>b</sup> 150 administrateurs et 758 agents des services généraux.

<sup>c</sup> Financés à la rubrique Personnel temporaire autre que pour les réunions (deux membres du personnel recruté sur le plan international).

Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre sont énoncées à la section IV du présent rapport.

## **I. Mandat et résultats attendus**

### **A. Vue d'ensemble**

1. Le mandat de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) a été défini par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2100 (2013). La dernière prorogation en date, jusqu'au 30 juin 2020, a été autorisée par le Conseil dans sa résolution 2480 (2019), ajoutant la protection des civils et la restauration de l'autorité de l'État dans le centre du Mali comme deuxième priorité stratégique à mettre en œuvre dans le cadre des ressources existantes.

2. La Mission a pour mandat d'aider le Conseil de sécurité à atteindre un objectif général, qui est de rétablir durablement la paix et la stabilité au Mali.

3. Dans le cadre de cet objectif général, la Mission contribuera, au cours de l'exercice budgétaire, à un certain nombre de réalisations, en exécutant les produits clés présentés dans les tableaux ci-après. Les tableaux sont organisés par composante (engagement politique, application de l'accord de paix dans le nord et mise en œuvre de la stratégie axée sur les aspects politiques pour le centre ; protection des civils ; promotion et protection des droits de l'homme et réconciliation, rétablissement de l'autorité de l'État, stabilisation et état de droit dans le centre et le nord du Mali, et appui). Ces composantes découlent du mandat de la Mission. La MINUSMA a développé un plan d'adaptation afin de mieux se préparer et s'équiper pour exécuter son mandat élargi. Le plan d'adaptation est un élément essentiel de la stratégie politique globale de la mission visant à appuyer la mise en œuvre de l'accord de paix et appuyer les efforts des autorités maliennes pour stabiliser la situation dans le centre du Mali et protéger les civils.

4. Les réalisations escomptées sont celles qui permettront d'atteindre, au terme du mandat de la Mission, l'objectif fixé par le Conseil de sécurité, tandis que les indicateurs de succès serviront à mesurer les progrès accomplis au cours de l'exercice budgétaire. Les effectifs de la Mission ont été déterminés composante par composante, sauf ceux de la direction exécutive et de l'administration, qui l'ont été en fonction des besoins de l'ensemble de la Mission. La variation des effectifs par rapport au budget de 2019/20, y compris les reclassements, est analysée au niveau de chaque composante.

5. La Mission, dont le quartier général se trouve à Bamako, couvre le centre et le nord du Mali et a cinq bureaux régionaux (Gao, Kidal, Ménaka, Mopti et Tombouctou) et quatre secteurs militaires (est, ouest, nord et centre). La Mission est dirigée par un représentant spécial du Secrétaire général, qui a rang de secrétaire général adjoint et est secondé par deux représentantes spéciales adjointes au rang de sous-secrétaire générale : la première est chargée des affaires politiques et la seconde, qui est aussi Coordinatrice résidente et Coordinatrice de l'action humanitaire, de la consolidation de la paix. Les opérations militaires sont dirigées par un commandant de la force, qui a rang de sous-secrétaire général, et son adjoint (D-2), tandis que la police civile est chapeautée par un chef de la police (D-2) et son adjoint (D-1).

### **B. Hypothèses budgétaires et activités d'appui**

6. Par sa résolution 2480 (2019), le Conseil de sécurité a confié une deuxième priorité stratégique à la MINUSMA, à savoir faciliter l'application d'une stratégie globale dirigée sur le plan politique par le Mali afin de protéger les civils, de réduire les violences intercommunautaires et de rétablir l'autorité et la présence de l'État ainsi que les services sociaux de base dans le centre du Mali, en plus de sa première

priorité stratégique consistant à appuyer la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali de 2015 par le Gouvernement, la coalition de groupes armés constituant la Plateforme et la Coordination des mouvements de l'Azawad, et d'autres parties prenantes maliennes concernées. Cette deuxième priorité stratégique a été confiée à la MINUSMA et doit être mise en œuvre dans le cadre des ressources existantes.

7. En ce qui concerne la première priorité stratégique de la Mission, le Représentant spécial du Secrétaire général et toutes les composantes de la Mission continueront à user de leurs bons offices et à mettre en œuvre des initiatives en étroite collaboration avec toutes les parties concernées afin de régler les différends et d'assurer le dialogue ainsi que la participation de tous, y compris des associations de femmes et de jeunes, à la mise en œuvre de l'accord de paix. Le dialogue national inclusif de 2019 était centré sur les réformes institutionnelles et politiques, qui constituent le point de départ pour d'autres étapes clés vers la mise en œuvre de l'accord de paix, surtout le redéploiement des unités reconstituées des Forces de défense et de sécurité maliennes dans le nord du Mali et la révision de la Constitution qui devrait avoir lieu en 2020, après les élections législatives. Cependant, la prise en main limitée par certains acteurs nationaux et la population malienne continuera de constituer un défi et un facteur clé pour la mise en œuvre réussie de l'accord de paix. À cet égard, la MINUSMA mènera un certain nombre de campagnes et s'efforcera de créer des partenariats en vue de renforcer l'appropriation du processus politique par toutes les sphères de la population malienne. La MINUSMA continuera également à communiquer avec les parties signataires dans l'objectif de résoudre toute tension entre le Gouvernement et la Coordination des mouvements de l'Azawad et de remédier à la fragmentation au sein de la Plateforme. Les bons offices du Représentant spécial du Secrétaire général continueront d'avoir un rôle essentiel tant dans la mise en œuvre de l'accord de paix que dans la protection des civils.

8. Au cours de l'année écoulée, la Mission a poursuivi ses bons offices, ses activités de plaidoyer et de soutien afin de faciliter une mise en œuvre plus rapide de l'accord de paix, et notamment de créer les conditions permettant le redéploiement des Forces de défense et de sécurité maliennes reconstituées et leur reprise des responsabilités ainsi que la planification et la préparation des élections, et de garantir des conditions permettant leur déroulement rapide dans la période 2020/21. L'amélioration de l'environnement politique facilitera l'achèvement du cycle électoral grâce à l'organisation de plusieurs élections, notamment le référendum constitutionnel et les élections sénatoriales, de cercle, régionales et municipales dans le cadre d'un processus de restructuration territoriale réussi. En outre, la Mission continuera de renforcer les capacités de l'administration électorale, des acteurs politiques et de la société civile, y compris les groupes de femmes et de jeunes, en vue d'une pleine participation au processus électoral, de la prévention et de l'atténuation des conflits électoraux et d'élections crédibles, dans la paix et la transparence, au Mali.

9. La MINUSMA appuiera le Gouvernement et les autres parties concernées dans la mise en œuvre des recommandations identifiées dans le cadre de l'atelier de haut niveau tenu les 22 et 23 janvier 2020 en vue d'assurer une participation pleine, effective et significative des femmes aux mécanismes établis par l'accord de paix et par l'intermédiaire de mécanismes informels, tels qu'un observatoire de la condition des femmes visant à appuyer et suivre la mise en œuvre de l'accord de paix. En outre, elle tirera profit de grands événements internationaux, tels que le vingtième anniversaire de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité et le vingt-cinquième anniversaire de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, tenue à Pékin du 4 au 15 septembre 1995, pour créer une dynamique et plaider en faveur d'une participation accrue des femmes. La Mission renforcera également sa collaboration

avec l'équipe de pays des Nations Unies et optimisera la répartition des tâches avec celle-ci en ce qui concerne l'autonomisation des femmes et la promotion de la participation des femmes au processus de paix et à la prise de décision.

10. La MINUSMA continuera d'appuyer le transfert aux collectivités territoriales des services déconcentrés de l'État et aura un rôle crucial pour ce qui est de soutenir les travaux des unités d'appui à la décentralisation des ministères et l'opérationnalisation des administrations provisoires à tous les niveaux (région, cercle et municipalité), ainsi que de l'utilisation des fonds. Cela passera notamment par la promotion d'un contrôle du processus par la société civile, y compris en ce qui concerne l'application du principe de responsabilité et de transparence dans l'utilisation des ressources transférées. En outre, la MINUSMA maintiendra son appui au Ministère de l'administration du territoire et de la décentralisation en fournissant des capacités pour la formation des fonctionnaires locaux (préfets, sous-préfets et sous-préfets) dans le nord et le centre du pays sur des thèmes clés de l'administration publique, de la protection des civils, de la cohésion sociale et de la décentralisation. Elle soutiendra la participation effective des autorités locales dans le cadre de la Zone de développement des régions du nord du Mali conformément à l'accord de paix, en collaboration avec les acteurs concernés du système des Nations Unies, les donateurs et le Gouvernement malien dans l'objectif d'assurer la mise en œuvre de projets apportant les dividendes de la paix au nord du Mali.

11. La MINUSMA soutiendra le Ministère de la cohésion sociale, de la paix et de la réconciliation nationale, en particulier dans la mise en œuvre du plan d'action sur la cohésion sociale, qui devrait être finalisé d'ici juin 2020, et ses équipes régionales d'appui à la réconciliation dans leurs efforts pour faire face aux tensions intercommunautaires, en particulier dans le centre du pays. Cet appui passera notamment par la création de comités de réconciliation au niveau municipal, si possible, dans la limite des ressources gouvernementales disponibles et de la situation de sécurité, et par le renforcement des capacités des comités. La priorité sera donnée au renforcement des capacités et des performances des organes régionaux et municipaux déjà en place et au développement des mécanismes communautaires d'alerte rapide et de protection des civils. En outre, la Mission continuera à participer au renforcement de la capacité de la société civile, notamment des femmes et des jeunes, à régler les conflits de manière pacifique, et soutiendra davantage d'initiatives transfrontières visant à réduire l'insécurité. Dans le cadre de ces efforts, la MINUSMA continuera d'intensifier ses bons offices auprès des principales institutions nationales et locales et de la société civile maliennes, ainsi que ses activités de médiation et de cohésion sociale dans tout le pays, afin de prévenir d'éventuelles violences dues à la frustration croissante de la population face à la situation sécuritaire et au manque de dividendes de la paix, y compris en ce qui concerne les services sociaux de base, comme le montre, entre autres, le nombre et la fréquence croissants des manifestations dans tout le pays.

12. En ce qui concerne la deuxième priorité stratégique, en juin 2019, le Gouvernement a mis en place le Cadre politique de gestion de la crise au centre du Mali et un Haut Représentant pour le Centre afin d'assurer la coordination stratégique et politique des efforts de stabilisation de la situation, et a élaboré et commencé à mettre en œuvre une stratégie de stabilisation pour le centre du pays dirigée par la politique. La MINUSMA continuera à soutenir l'exécution par le secrétariat permanent du Cadre politique de gestion de la crise au centre du Mali d'un plan opérationnel concernant la stratégie. Au cours de l'exercice 2020/21, la MINUSMA appuiera, de manière de plus en plus intégrée, tant au sein de la Mission qu'avec l'équipe de pays des Nations Unies, l'intensification des efforts des autorités maliennes en matière de politique, de sécurité et de réconciliation, ainsi que la mise en œuvre de la stratégie globale axée sur les aspects politiques dans le centre du pays,

en mettant l'accent sur la protection des civils, la cohésion sociale, l'extension de l'autorité de l'État, la stabilisation et la lutte contre l'impunité.

13. En s'adaptant aux deux priorités stratégiques, notamment la nouvelle priorité concernant le centre du pays, la Mission a commencé à réorienter les ressources et les activités existantes vers le centre en juillet 2019, sachant que la mise en œuvre de l'accord de paix reste la priorité principale. La MINUSMA continue d'adapter ses composantes civiles, de police et de force afin d'accroître sa présence et sa mobilité, notamment par la réorganisation de sa force, afin de mieux répondre à l'instabilité de l'environnement actuel. Ce plan d'adaptation, dans lequel la Mission toute entière est impliquée, fait partie intégrante des efforts en cours pour améliorer les performances et accroître l'intégration. Ces mesures d'adaptation permettront à la Mission d'adopter une position plus dynamique en ce qui concerne ses composantes civile, policière et militaire, caractérisée par davantage de mobilité, de flexibilité et de souplesse, lui permettant de mieux aborder les processus politiques dynamiques et complexes dans le nord et la protection des civils dans le centre et de mieux les orienter. La restructuration de la force, en particulier par la création d'une force opérationnelle mobile, facilitera encore la mobilité du personnel civil et des unités de police, qui devraient également opérer de manière plus dynamique.

14. La situation de sécurité exige que la Mission adopte une approche plaçant la population au centre et améliore sa connaissance globale de la situation ainsi que sa réactivité. L'adaptation de la force, dans le cadre du plan d'adaptation de la Mission, passera principalement par les deux initiatives suivantes : la transformation de la force actuelle en une force opérationnelle mobile et la conduite d'une série de mouvements de troupes afin de rendre la force davantage flexible et mobile tout en restant dans les limites de l'effectif autorisé. Des hélicoptères supplémentaires seront nécessaires pour renforcer la capacité de la mission à répondre rapidement et avec force à toute nouvelle menace, quelles que soient la distance et les conditions sur le terrain. Des avions de renseignement, surveillance et reconnaissance, ainsi que des moyens sans pilote à moyenne altitude, permettront d'améliorer l'appréciation de la situation de la mission. En outre, une capacité de commandement et de contrôle mobile sera établie à Gao afin que la force opérationnelle mobile soit commandée et contrôlée de plus près et plus rapidement. S'appuyant sur les efforts déployés au cours de la période 2019/20, la Mission continuera d'agir de manière plus dynamique, augmentant le rythme, la durée et l'ampleur des opérations de sa force, notamment en coordination avec d'autres forces de sécurité, et des patrouilles de moyenne et longue distance menées conjointement par la police de la MINUSMA et les forces de sécurité maliennes. Des opérations seront menées de manière permanente et intégrée, tant dans le nord que dans le centre du Mali, dans certains grands centres de population, et associées à des opérations ciblées et planifiées dans les zones rurales. Cela permettra à la Mission, entre autres, d'accroître sa capacité de dissuasion et de protection des civils et d'apporter un appui au développement des activités civiles dans les principales zones d'intervention.

15. Dans le cadre de l'adaptation de la force, il est prévu que la Mission fixe les conditions de transfert des bases et continue à rechercher des complémentarités avec d'autres acteurs de la sécurité dans le but de libérer des troupes et du personnel de police et de les redéployer dans de nouveaux sites.

16. La situation de sécurité devrait rester critique pendant l'exercice 2020/21, puisqu'on s'attend à ce que les attaquants poursuivent leurs attaques meurtrières contre les forces nationales et internationales, avec des moyens de plus en plus sophistiqués. En 2019, plus de la moitié des attaques ont eu lieu dans la région de Mopti, l'État islamique du Grand Sahara ayant renforcé sa position aux dépens d'Al-Qaïda. Le fait que l'État islamique s'étende davantage dans le centre du Mali risque

d'entraîner une augmentation de la brutalité et des pertes civiles et que le cercle de Douentza ne reste un foyer de violence. La violence intercommunautaire dans le centre du Mali continuera de représenter un risque en termes de massacres.

17. Dans le domaine de la défense et de la sécurité, la Mission continuera d'appuyer le redéploiement des Forces de défense et de sécurité maliennes au nord et leur retour dans le centre du pays. S'appuyant sur l'aboutissement du processus accéléré de désarmement, de démobilisation et de réintégration pour l'exercice 2019/20, la MINUSMA aidera les signataires de l'accord de paix à mettre en œuvre le consensus atteint concernant le désarmement, la démobilisation, la réintégration socioéconomique et l'intégration dans les Forces de défense et de sécurité maliennes. À cette fin, elle aidera le Gouvernement à assurer l'intégration des ex-combattants dont les dossiers restent à traiter dans le cadre du processus accéléré, ainsi que d'autres combattants qui seront traités sur la base du processus standard de désarmement, de démobilisation et de réintégration qui devrait commencer au cours de la période 2020/21. Les besoins des femmes et des enfants continueront à être pris en compte dans ces processus.

18. La Mission continuera de recourir aux programmes de lutte contre la violence au sein de la collectivité en complément du programme national de désarmement, démobilisation et réintégration. Le 11 octobre 2019, la Commission nationale de désarmement, démobilisation et réinsertion a lancé un programme de relèvement des communautés visant à soutenir le désarmement et le démantèlement des groupes d'autodéfense, en particulier dans les régions du centre. Pendant l'exercice 2020/21, la Mission continuera à soutenir les autorités nationales dans la mise en œuvre du programme de réhabilitation, avec pour objectif général de réduire la violence et de décourager toute participation immédiate et à court terme à des conflits violents et d'ouvrir la voie au dialogue politique aux niveaux national et local pour la mise en œuvre de la stratégie nationale de stabilisation pour le centre du pays.

19. Pour que ces efforts aient des effets durables, il sera essentiel de progresser dans la réforme du secteur de la sécurité. C'est pourquoi la Mission appuiera les efforts visant à exécuter les principaux plans et stratégies concernant le secteur de la sécurité, tels que le plan d'action 2019-2021 pour la mise en œuvre de la stratégie nationale de réforme du secteur de la sécurité 2018, la politique nationale relative aux frontières pour 2018-2022 et la stratégie nationale visant à prévenir et à combattre le terrorisme et l'extrémisme violent. La MINUSMA appuiera également la mise en œuvre du plan de redéploiement 2019-2021 des Forces de défense et de sécurité maliennes réformées et reconstituées, conformément au mandat de la Mission et aux protocoles d'accord signés entre celle-ci et ses homologues. Ce soutien sera crucial pour assurer l'exécution du plan, que le Gouvernement devrait adopter et lancer. La MINUSMA continuera d'appuyer le redéploiement des Forces de défense et de sécurité maliennes reconstituées et réformées dans les régions de Gao, Tombouctou, Kidal et Ménaka, ainsi que d'autres redéploiements au cours de l'exercice 2020/21, y compris dans la région centre. En outre, les efforts visant à renforcer la capacité à long terme des Forces de défense et de sécurité maliennes à répondre aux menaces liées aux explosifs et à les atténuer se poursuivront afin d'assurer le déploiement du personnel et la protection des civils dans un environnement à haut risque. Il s'agira notamment de renforcer les capacités des partenaires par des activités de formation de formateurs, de mentorat, les conseils techniques et le soutien en matière d'atténuation des menaces liées aux explosifs, en s'appuyant sur les progrès réalisés à ce jour, reflétés par le nombre accru de sessions de formation dispensées par des instructeurs maliens formés par la MINUSMA, ainsi que le nombre croissant d'engins explosifs improvisés trouvés et neutralisés par les Forces de défense et de sécurité maliennes, évitant de nombreuses victimes civiles et militaires.

20. Le redéploiement des Forces de défense et de sécurité maliennes dans le nord du pays et leur retour dans le centre du pays sont essentiels pour la mise en œuvre des priorités stratégiques de la Mission et de l'Accord, la protection des civils et la stabilisation du centre du Mali, qui sont des éléments clés de la stratégie du Gouvernement visant à stabiliser le centre du pays. Sans la présence et la professionnalisation des Forces de défense et de sécurité maliennes dans le nord et le centre du pays, la situation de sécurité continuera de se détériorer, ce qui entraînera un mécontentement et des griefs supplémentaires au sein de la population qui pourraient étendre l'espace dans lequel les groupes terroristes et d'autodéfense continuent de gagner du terrain, compromettant encore plus la paix et la stabilité au Mali.

21. Conformément à la résolution 2480 (2019), la Mission mettra en œuvre une approche globale et intégrée visant à améliorer la protection des civils et faciliter la réalisation de ses deux priorités stratégiques. Le renforcement des dispositifs d'alerte et d'intervention rapides, de la mobilisation de la population et des mécanismes de protection, de la planification intégrée, de l'éducation en matière de risques, du partage d'informations, de l'acquisition de données et de la communication opérationnelle seront également des aspects clés de l'approche globale et intégrée pour ce qui est de se concentrer sur les moyens de mieux protéger les civils dans le cadre de la MINUSMA. L'adaptation de la Mission, notamment la restructuration de la force et la mise en place de la force opérationnelle mobile, sera essentielle pour ce qui est d'accroître non seulement l'effet dissuasif de la Mission et sa présence afin de protéger les civils, en particulier dans le centre du pays, mais aussi la capacité de la MINUSMA à contribuer à la création d'un environnement sûr pour la conduite d'activités civiles, y compris la mise en œuvre du cadre stratégique intégré et l'exécution de projets de développement.

22. La situation humanitaire, en particulier dans le centre du pays, a continué de se détériorer, engendrant de nouvelles vagues de déplacements internes. En octobre 2019, on recensait 171 000 déplacés au Mali, le plus grand nombre enregistré depuis 2015. Au cours de la période 2020/21, la MINUSMA continuera à soutenir le Gouvernement, l'équipe de pays pour l'action humanitaire et les autres acteurs concernés en vue de faciliter le retour volontaire, en toute sécurité et dans la dignité, ou l'intégration locale ou la réinstallation des déplacés et des réfugiés. Les atteintes aux biens des acteurs humanitaires, en plus des conditions sécuritaires et opérationnelles déjà difficiles, continuent d'avoir des répercussions négatives sur l'espace humanitaire, rendant plus difficile la conduite d'opérations humanitaires, en particulier dans les régions de Mopti et de Ménaka.

23. La situation des droits de l'homme reste préoccupante ; la majorité des violations enregistrées ont eu lieu dans le centre du Mali. Dans certains cas, des discours haineux ont été prononcés dans le but de fomenter la violence. Après la promulgation par le Président Ibrahim Boubacar Keita de la Loi d'entente nationale le 24 juillet 2019, prévoyant un certain nombre de mesures visant à favoriser la réconciliation après la crise de 2012, la Mission a aidé le Gouvernement à contrôler l'application de la loi et a soutenu la mise en œuvre des mesures de justice et de réconciliation prévues dans l'accord de paix. Le même jour, le Président a promulgué une loi étendant la compétence du Pôle judiciaire spécialisé de lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée aux crimes de guerre, au génocide et aux crimes contre l'humanité, qui servira de base à l'unité chargée de poursuivre les auteurs d'attaques à grande échelle. La Mission continuera à fournir un appui logistique et technique à la Commission vérité, justice et réconciliation afin de recueillir les témoignages et mener à bien les audiences publiques commencées en décembre 2019. Elle continuera à travailler avec le Gouvernement, les organisations de la société civile, les défenseurs des droits de l'homme et les autres acteurs

concernés en vue de renforcer leurs capacités à suivre et à signaler les violations des droits de l'homme et atteintes à ces droits, notamment les violences sexuelles liées au conflit et les violations graves envers les enfants dans les situations de conflit armé.

24. S'appuyant sur le communiqué conjoint sur la violence sexuelle liée au conflit signé par le Gouvernement malien et l'ONU le 1<sup>er</sup> mars 2019, la MINUSMA, en étroite collaboration avec ses partenaires de l'équipe de pays des Nations Unies et des organisations de la société civile, appuiera le Gouvernement dans la mise en œuvre du plan d'action lié au communiqué, élaboré en septembre 2019 et qui devrait être adopté au premier semestre 2020, qui se concentre sur quatre domaines stratégiques, à savoir la prévention, la protection, la prise en charge et la gestion des survivants et la lutte contre l'impunité. La MINUSMA continuera de demander à toutes les parties concernées d'appliquer pleinement le protocole relatif au transfert des enfants capturés dans le cadre d'opérations militaires à des acteurs civils de la protection de l'enfance, et d'exhorter les dirigeants des groupes armés à libérer tous les enfants présents dans leurs rangs et à mettre fin à toute autre violation grave visant des enfants.

25. Le redéploiement des Forces de défense et de sécurité maliennes réformées et reconstituées créera un environnement propice au retour de l'administration civile, ce qui facilitera une meilleure prise en charge et maîtrise de la gouvernance et du contrôle par l'État malien et la société civile, une présence et une capacité accrues du système judiciaire pénal lui permettant de mettre un terme à l'impunité, ainsi que la fourniture de services sociaux de base et les dividendes de la paix pour la population. Pendant l'exercice 2020/21, il sera donc essentiel que la MINUSMA continue d'améliorer l'efficacité des institutions de la chaîne pénale malienne, notamment les prisons, une condition essentielle au renforcement des Forces de défense et de sécurité maliennes qui contribuera à instaurer la confiance entre la population et les acteurs de la justice et de la sécurité. La Mission continuera à mieux faire connaître et appliquer la politique de diligence raisonnable en matière de droits de l'homme, non seulement en ce qui concerne les Forces de défense et de sécurité maliennes, mais aussi en ce qui concerne la facilitation de la fourniture de certains types de soutien à tous les contingents de la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel, y compris ceux basés en dehors du Mali, comme le Conseil de sécurité l'a demandé dans sa résolution 2480 (2019).

26. La Mission continuera d'apporter son soutien au Gouvernement dans les enquêtes et les poursuites relatives aux infractions susceptibles de déstabiliser le processus de paix, notamment les infractions relevant du terrorisme et de la criminalité transnationale organisée et les violations et atteintes graves des droits de l'homme assimilables à des crimes internationaux, y compris les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité, et renforcera ce soutien, en particulier dans le centre du pays. Elle continuera à faire partie de la force opérationnelle intégrée créée en réponse à la violence entre les communautés dans le centre du pays, et d'appuyer l'équipe, et se concentrera sur plusieurs priorités, notamment la lutte contre l'impunité, le respect des droits de l'homme et la protection, et la résolution des différends qui alimentent les conflits locaux. La MINUSMA fournira un appui technique et logistique aux acteurs de la chaîne de justice criminelle afin qu'ils puissent ouvrir des enquêtes, poursuivre et juger les responsables dans des affaires emblématiques classées prioritaires selon une politique nationale en matière de criminalité, tenir des audiences mobiles sur des litiges locaux et promouvoir une plus forte coordination permettant un traitement rapide et plus efficace des affaires. Elle renforcera également la capacité du Pôle judiciaire spécialisé de lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée et de sa brigade d'enquête spécialisée, notamment en ce qui concerne la collecte de preuves, l'analyse criminelle et le traitement des affaires, y compris en appuyant sa décentralisation et la coopération avec d'autres acteurs de la

justice, de la sécurité et de la défense. La Mission continuera également à renforcer son soutien visant à accroître la sécurité des prisons dans les zones touchées par le conflit, ainsi que la lutte contre l'extrémisme violent en milieu carcéral, en tant qu'élément clé dans la lutte contre l'impunité et dans le fonctionnement de la chaîne de la justice pénale.

27. La situation politique et les conditions de sécurité au Mali ainsi qu'au Sahel et en Libye continuent d'affecter négativement le Mali et les pays voisins, en particulier le Burkina Faso et le Niger, et aussi de plus en plus les États ouest-africains du golfe de Guinée, des informations faisant état de cellules extrémistes violentes et de menaces ou d'attentats au Bénin, en Côte d'Ivoire, au Ghana et au Togo. La situation de sécurité devrait rester critique pendant l'exercice 2020/21, puisqu'on s'attend à ce que les attaquants poursuivent leurs attaques contre les forces nationales et internationales avec des moyens de plus en plus sophistiqués. La région du centre, en particulier le cercle de Douentza, restera une zone de tension en ce qui concerne la violence. La violence intercommunautaire dans le centre du Mali continuera d'entraîner des massacres et il sera donc nécessaire de renforcer la protection des civils.

28. La complexité de la situation de sécurité nécessitera que la MINUSMA prenne un certain nombre de mesures pour continuer de renforcer sa capacité à opérer, à améliorer la sûreté et la sécurité des soldats de la paix et réduire les pertes parmi le personnel du maintien de la paix, ainsi que pour remplir sa tâche consistant à contribuer à la création d'un environnement sûr pour l'acheminement de l'aide humanitaire par les civils. À cette fin, elle continuera : à utiliser toutes les capacités de renseignement, de surveillance et de reconnaissance actuelles et futures dans le cadre du plan d'adaptation ; à favoriser un meilleur échange d'informations avec les partenaires régionaux, les forces internationales opérant au Mali et les pays voisins ; à mettre en œuvre des initiatives liées à l'amélioration du dispositif de renseignement de la Mission. Il sera nécessaire d'investir dans des systèmes de détection et d'alerte rapide en cas de tirs d'artillerie, dans des dispositifs de surveillance de haute technologie alliant caméras de longue portée à vision nocturne et radars d'observation terrestre et dans d'autres systèmes de protection, tout en prenant des mesures de protection supplémentaires fondées sur des solutions techniques et en dispensant les formations de rigueur. La nature spécifique de la situation de sécurité, en particulier l'intensité accrue de la menace que représentent les engins explosifs dans tout le pays, de plus en plus pesante dans le centre du Mali, exigera du Service de la lutte antimines de l'ONU qu'il continue de prêter son concours essentiel à l'atténuation de la menace que représentent les engins explosifs improvisés.

29. D'autres mesures seront nécessaires pour améliorer la sécurité des soldats de la paix et garantir la liberté de mouvement du personnel de la mission dans un environnement à haut risque, conformément aux recommandations de la Déclaration d'engagements communs concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, suite au rapport sur l'amélioration de la sécurité des soldats de la paix des Nations Unies établi par le général de corps d'armée (à la retraite) Carlos Alberto dos Santos Cruz, consistant à améliorer la sécurité et la performance des soldats de la paix et de réduire le risque de décès. Cela consistera notamment à : a) continuer d'organiser, aussi bien avant le déploiement qu'en cours de mission, des formations et des programmes d'encadrement sur l'atténuation des risques liés aux engins explosifs improvisés à l'intention des compagnies chargées de la neutralisation des explosifs et des munitions, ainsi que des détachements des convois de combat et des bataillons d'infanterie chargés de neutraliser les explosifs et les munitions ; b) fournir et entretenir un plus grand nombre de véhicules blindés de transport de troupes et de véhicules à l'épreuve des mines en provenance des pays fournisseurs de contingents pour toutes les unités et sections de maintien de la paix ; c) mettre à disposition des

équipes cynophiles de détection d'explosifs à Gao, Tombouctou, Kidal, Bamako et Mopti ; d) fournir des conseils en ce qui concerne l'atténuation de la menace liée aux engins explosifs improvisés, selon qu'il conviendra, y compris la collecte systématique de données et l'établissement de rapports sur les incidents ; e) renforcer la capacité de la mission en ce qui concerne la sécurité de son personnel. La MINUSMA continuera de recourir à des contractants civils pour assurer un appui 24 heures sur 24 aux évacuations sanitaires primaires et secondaires afin de suppléer aux difficultés de déploiement du matériel militaire à vision nocturne. Elle fournira en outre des conseils et une assistance aux pays fournisseurs de contingents en matière d'autocertification afin de garantir la sécurité des soldats du maintien de la paix. Elle continuera de renforcer la capacité des autorités nationales à enquêter sur les attaques perpétrées contre la Mission et à en poursuivre les auteurs. Elle continuera également à renforcer les mesures de protection du personnel afin de minimiser les risques d'infection par le VIH et d'autres infections sexuellement transmissibles.

30. La MINUSMA continuera de soutenir le Groupe des cinq pays du Sahel par l'intermédiaire d'un certain nombre de mécanismes, conformément à la résolution [2480 \(2019\)](#). La Force maintiendra son accord sur le statut des forces en matière de partage des renseignements. En outre, les opérations militaires de la MINUSMA seront coordonnées avec le Groupe des cinq pays du Sahel, l'accent étant mis sur le contrôle des différentes zones frontalières.

31. Dans le souci d'appuyer les deux priorités stratégiques et conformément à la résolution [2480 \(2019\)](#), la Mission continuera d'intensifier ses activités de communication et de sensibilisation à l'intention de ses divers publics cibles dans l'ensemble du pays et de mieux faire connaître le contenu de l'accord de paix, en intensifiant son action de proximité auprès des populations maliennes, à mesure que les parties signataires accélèrent la mise en œuvre de l'accord de paix, concernant le rétablissement et le rôle de l'autorité de l'État, le rôle de la MINUSMA, les limites du mandat et l'appui aux tâches prescrites concernant divers acteurs, en particulier les populations maliennes. La MINUSMA continuera également d'accroître les efforts de communication dans le centre du pays afin de mettre en avant le rôle et les responsabilités des autorités maliennes en matière de protection des civils, notamment par l'intermédiaire de programmes radio de cohésion sociale en langues locales grâce au studio radio de Mopti. Les activités de communication stratégique, en particulier dans le centre du pays, se concentreront également sur la gestion des attentes et la correction des perceptions erronées afin de renforcer la compréhension et la confiance des populations locales grâce à des sessions de sensibilisation au rythme soutenu. Cela contribuera à instaurer des conditions favorables à l'exécution du mandat de la mission, et constitue également une importante mesure d'atténuation des risques, car le mécontentement social et les manifestations se développent dans le pays et pourraient entraîner des troubles sociaux.

32. La MINUSMA continuera de diffuser aux médias partenaires partout au Mali et dans la région des produits multimédia visant à promouvoir ses travaux et mieux faire connaître ses activités et ses réalisations, en s'efforçant tout particulièrement d'accroître sa visibilité grâce aux médias régionaux et nationaux. La radio de la Mission continuera de jouer un rôle central en établissant une communication directe avec la population dans l'ensemble du pays et dans les principales langues nationales. Elle permettra au public de donner son avis et de faire part de ses impressions et de ses préoccupations. Conformément à son mandat, la MINUSMA concevra et produira des programmes et initiatives ciblés visant à promouvoir la cohésion sociale et sensibiliser les communautés du centre du Mali. Poursuivant dans la lignée de l'initiative lancée au cours de l'exercice 2019/20, lorsque cela sera possible et dans la limite des ressources disponibles, le personnel de communication de proximité rejoindra les patrouilles des Nations Unies menées dans les zones très sensibles du

centre du Mali afin d'instaurer la confiance entre le personnel en uniforme, les forces de sécurité maliennes et la population locale, et de mieux expliquer la contribution de la MINUSMA à la protection des civils dans les langues locales des communautés concernées.

33. La Mission continuera à mettre l'accent sur la planification et l'exécution intégrées de son mandat, en mettant davantage l'accent sur l'évaluation des performances et l'application du principe de responsabilité dans le cadre des composantes militaire et de police et du Système complet d'évaluation de la performance, en combinaison avec d'autres outils de suivi de la performance, une surveillance étroite de l'application de la délégation de pouvoirs, et des mesures d'atténuation des risques. La direction de la MINUSMA continuera de s'employer à favoriser l'alignement entre le Système complet d'évaluation de la performance et d'autres outils clés de planification et de performance de la mission afin d'appuyer les processus de prise de décision.

34. La MINUSMA continuera de faire tous les efforts nécessaires pour promouvoir la parité des genres, intégrer les préoccupations relatives au VIH dans les tâches qui lui ont été confiées, examiner et gérer les impacts environnementaux de ses opérations et améliorer la conduite de son personnel en appliquant strictement la politique de tolérance zéro de l'ONU à l'égard de toutes les formes d'exploitation et d'atteintes sexuelles. Elle renforcera également ses partenariats par des mesures pratiques visant à accroître la collaboration et la complémentarité avec les acteurs régionaux, les secteurs de l'aide humanitaire et du développement du système des Nations Unies et d'autres partenaires multilatéraux et bilatéraux.

35. Le Fonds d'affectation spéciale pour la paix et la sécurité au Mali est alimenté par les contributions volontaires des États Membres. Les contributions ont atteint 100,4 millions de dollars depuis la création du Fonds en 2013. Au 31 janvier 2020, 78,1 millions de dollars avaient été engagés au titre de 200 projets approuvés. Ainsi, 20,5 % de ces fonds ont été consacrés au rétablissement de l'ordre constitutionnel et de l'unité nationale et à l'organisation d'élections ; 22,0 % ont servi à appuyer le rétablissement de l'autorité de l'État et de l'état de droit, les activités de désarmement, de démobilisation et de réintégration et la mise en œuvre des réformes du secteur de la sécurité ; 24,0 % ont été consacrés à l'appui aux Forces de défense et de sécurité maliennes ; 33,5 % ont permis de soutenir des projets en faveur de la paix et de grands projets d'infrastructure, notamment la remise en état de la piste d'atterrissage de Gao et la construction de la piste d'atterrissage de Kidal et de la route de Tombouctou.

36. La Mission continuera de s'acquitter de son mandat en menant les activités prévues dans son programme avec le concours de partenaires d'exécution, en privilégiant l'exécution du cadre stratégique intégré et du calendrier de transition, tel qu'approuvé par le forum de dirigeants le 23 janvier 2020. Ces activités sont décrites à la section II du présent rapport.

37. Le projet de budget pour l'exercice 2020/21 tient compte des modifications apportées au tableau d'effectifs de la Mission sur la base des tâches prescrites par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2480 (2019), des besoins d'adaptation de la Mission et des recommandations résultant d'examen internes, et vise à appuyer la réalisation des deux priorités stratégiques, ainsi qu'à améliorer la sécurité et la performance des soldats de la paix et réduire le risque de décès, limiter les préoccupations liées à l'environnement, aux fins de la gouvernance, du développement de Ménaka et du renforcement du personnel recruté sur le plan national.

38. Au cours de l'exercice 2018/19, la Mission a acquis une batterie d'interception de tirs de roquette, d'artillerie et de mortier et un radar de détection d'artillerie pour

la surveillance et la protection des camps, à la place de l'expansion prévue du système de réseau sécurisé de la Mission et du maintien des modalités fixées par lettre d'attribution avec un fournisseur du Gouvernement, qui étaient prévus au titre du matériel informatique et du matériel de communication. Dans le souci d'appuyer le remplacement du système de réseau sécurisé de la Mission pour la surveillance et la protection des camps, celle-ci engagera des services de sécurité pour l'installation et la maintenance de nouveaux systèmes, prévues à la rubrique Installations et infrastructures.

39. La capacité de la MINUSMA à adapter sa force pour la rendre plus flexible, mobile et robuste dépend de deux paramètres clés. Le premier est sa capacité à soutenir les troupes redéployées, avec le matériel, laquelle dépend de la délimitation, le plus rapidement possible, des terrains par le Gouvernement malien, notamment à Gao, Kidal et Mopti. La délimitation des terrains permettra la construction d'infrastructures essentielles pour les moyens de mobilité aérienne, d'installations médicales de niveau II et d'espaces de vie et de travail pour le personnel associé aux capacités renforcées dans le cadre de l'adaptation de la Mission. La Mission a lancé le processus d'acquisition de terres supplémentaires nécessaires et celui-ci devrait être achevé d'ici juin 2020. Le deuxième paramètre clé est la capacité du siège de l'ONU et des pays fournisseurs de contingents à fournir ou se procurer les moyens et les capacités nécessaires.

40. Les travaux de construction seront axés sur le plan d'adaptation de la Mission, en lien avec la deuxième priorité stratégique. Ces travaux comprendront notamment des logements et bureaux standards pour le personnel à Mopti, Gao et Kidal. Ils comprendront également une infrastructure de mission et des logements standards pour le déploiement d'unités de protection des forces, de police militaire, de forces spéciales, de postes de commandement mobiles, d'un hôpital de niveau II et de capacités chirurgicales avancées. Il est également prévu de renforcer la flotte aérienne et l'infrastructure connexe (hélicoptères de transport moyens, hélicoptères de combat lourds, hélicoptères armés légers, unités de renseignement, de surveillance et de reconnaissance avec et sans pilote), ce qui nécessitera d'étendre les aires de stationnement, les installations pour les équipements de contrôle au sol, les pistes, les aires de trafic, les surfaces dures, les installations spéciales de stockage de carburant, les hangars climatisés et les bureaux. Des installations de stockage de munitions et de lutte contre les incendies seront également mises à disposition.

41. Les déploiements de troupes auront lieu dans la région de Mopti et comprendront divers éléments, notamment : la préparation du terrain, les travaux de terrassement et autres travaux de génie civil pour le drainage de surface, les routes et les chemins ; la fourniture de canalisations pour les services mécaniques ; la construction de dispositifs de renforcement de la sécurité, notamment des bunkers, et le renforcement des murs latéraux des logements et bureaux ; le renforcement général de la sécurité du camp ; la clôture du périmètre ; les gabions autour du périmètre ; les fossés et les bermes. Les camps disposeront non seulement de logements et de bureaux, mais aussi d'un espace cuisine, de toilettes et d'installations de stockage, d'aires de stationnement, d'une barrière et d'un portail de sécurité, de tours de surveillance et de tours d'observation.

42. Le reste des logements destinés au personnel en uniforme et à une partie du personnel civil en place sera également achevé. Cela comprendra également l'expansion des camps existants afin de tenir compte du redéploiement des troupes vers différents sites, en particulier Tombouctou et Mopti. Si le plan de déploiement des forces prévoit une relève, les installations existantes devront être rénovées. Cela comprendra la modernisation et la réparation des installations, et tout remplacement qui pourrait être nécessaire, y compris l'amélioration des services déjà fournis. Le

maintien des principaux camps de Mopti et la consolidation dans le nouveau camp se poursuivront et des fonds seront nécessaires pour achever les travaux commencés en 2019/20. L'amélioration de la sécurité des infrastructures existantes des camps est un élément de coût majeur pour l'exercice 20/21 et s'inscrit dans le prolongement de l'exercice 2019/20, en particulier le projet de structures de protection au-dessus des logements, ainsi que le renforcement et l'entretien des bunkers et des défenses de périmètre. La fourniture de services de gestion des déchets solides et biomédicaux non dangereux a été externalisée et nécessite l'installation de 12 incinérateurs (deux à Bamako, un à Kidal, un à Aguelhok, deux à Gao, deux à Ménaka, un à Tombouctou, deux à Mopti et un à Douentza). Ces services se poursuivront durant l'exercice 2020/21.

### C. Coopération au niveau régional

43. Pour que la MINUSMA puisse s'acquitter de son mandat, la coopération avec les partenaires régionaux restera essentielle. Par l'intermédiaire du Comité de suivi de l'Accord, qui se compose de membres de l'équipe de médiation internationale dirigée par l'Algérie, ainsi que de partenaires régionaux et internationaux du Mali, la Mission continuera de jouer un rôle important en aidant à faire avancer la mise en œuvre de l'accord de paix. Les acteurs régionaux, notamment ceux chargés de la sécurité, se concentreront sur leurs mandats respectifs en prenant des mesures différentes, mais complémentaires, pour instaurer la paix et la sécurité au Mali.

44. L'Union africaine, par l'intermédiaire de la Mission de l'Union africaine pour le Mali et le Sahel, du Groupe de cinq pays du Sahel, de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et de l'Union européenne et de ses missions, ainsi que l'Algérie, la France et les États de la sous-région, resteront des partenaires indispensables à l'appui du processus de paix. Au cours de l'exercice 2020/21, la MINUSMA poursuivra sa collaboration avec le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel et les Gouvernements de la région en vue d'améliorer l'analyse régionale portant sur la politique et la sécurité et de favoriser les échanges d'informations et de données d'expérience. Ces activités de coopération, menées conjointement avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), porteront également sur les questions liées aux priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité. Diverses parties prenantes de la région doivent se réunir pour examiner les progrès accomplis et échanger des données d'expériences à l'occasion du vingtième anniversaire de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité et du vingt-cinquième anniversaire de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes.

45. La Mission continuera d'organiser des réunions de l'Instance de coordination au Mali en vue de renforcer la coordination opérationnelle et d'améliorer les moyens permettant aux forces nationales et internationales au Mali d'échanger des informations et des renseignements et de continuer de concentrer leurs efforts sur la menace que représentent les groupes terroristes. La MINUSMA continuera de renforcer la coordination des opérations avec les Forces de défense et de sécurité maliennes et les forces françaises, ainsi que la coopération avec l'Union européenne, la mission de formation de l'Union européenne au Mali et la Mission politique de sécurité et de défense commune de l'Union européenne au Mali, en vue d'accroître la complémentarité des activités et de veiller à une meilleure mise en œuvre de leurs mandats respectifs. En particulier, sur la base de l'accord technique qu'elles ont signé au cours de l'exercice 2019/20, la Mission et l'Union européenne renforceront leur coopération aux fins de la mise en œuvre de la stratégie axée sur les aspects politiques dans le centre du pays en partageant des locaux à Mopti et en améliorant la complémentarité de leurs activités.

46. La Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel continuera de jouer un rôle crucial dans la lutte contre les groupes extrémistes armés et la criminalité organisée. Au cours de l'exercice 2020/21, la Mission devrait continuer d'appuyer les opérations de la Force conjointe, conformément à la résolution 2391 (2017) du Conseil de sécurité. En application de la résolution 2480 (2019) et de la décision du Conseil de sécurité de lever les restrictions géographiques à l'utilisation d'articles consommables essentiels par la Force conjointe, la Mission continuera, comme elle le fait depuis l'exercice 2019/20, de soutenir tous les contingents de la Force conjointe, à condition que cette dernière ou les autres partenaires se chargent de garantir l'acheminement des articles dans les zones d'opérations situées à l'extérieur du territoire malien, et que la fourniture des articles consommables se fasse dans le strict respect de la politique de diligence voulue en matière de droits humains en cas d'appui de l'ONU à des forces de sécurité non onusiennes. Le mécanisme tripartite, composé de la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel, de l'ONU et de l'Union européenne, continuera également de se réunir pour recenser les priorités et les défis et trouver des solutions, notamment en vue d'assurer un financement effectif, durable et prévisible de la Force conjointe.

#### **D. Partenariats, coordination avec l'équipe de pays et missions intégrées**

47. La MINUSMA et l'équipe de pays des Nations Unies continueront d'appliquer le cadre stratégique intégré, adopté en février 2019, qui définit la vision globale et les priorités communes de l'Organisation. Ce cadre prévoit une répartition interne des tâches fondée sur le principe des avantages comparatifs aux fins de la mise en œuvre d'initiatives liées à l'exécution du mandat de la Mission. Le cadre stratégique intégré, auquel s'ajoutent le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable 2020-2024 et le plan de réponse humanitaire, constituera le cadre de planification global de l'assistance fournie par le système des Nations Unies au Mali pendant l'exercice 2020/21. La Mission et l'équipe de pays des Nations Unies continueront de mettre à profit le forum de dirigeants et le mécanisme de prise de décisions sur les questions stratégiques et opérationnelles d'intérêt commun.

48. Au cours de la période 2020/21, des efforts ciblés seront déployés pour poursuivre l'action coordonnée sur le terrain, en fonction de la présence, des méthodes et des avantages comparatifs de chaque acteur du système des Nations Unies. Dans le centre du Mali, les initiatives s'appuieront sur les progrès réalisés au cours de l'exercice 2019/20, pendant lequel des plans intégrés élaborés conjointement par la MINUSMA et l'équipe de pays des Nations Unies ont été lancés pour soutenir la mise en œuvre d'une stratégie axée sur les aspects politiques visant à rétablir la présence et l'autorité de l'État et les services sociaux de base dans le centre du Mali, à protéger les civils et à réduire les violences intercommunautaires. Les plans sont axés sur la stabilisation, les droits humains et la protection des civils, la médiation et la cohésion sociale, la sécurité et la communication stratégique, et recensent les mesures échelonnées que les organismes des Nations Unies sont appelés à prendre, aujourd'hui et demain, pour appuyer la stratégie du Gouvernement. Dans le nord du pays, la Mission et l'équipe de pays des Nations Unies continueront de recenser des projets et des initiatives concrets, en fonction de la présence des acteurs et de leurs modalités opérationnelles, en vue d'appuyer la mise en œuvre de l'accord de paix.

49. L'équipe électorale intégrée des Nations Unies continuera de fournir un appui intégré au Mali pour la mise en œuvre du calendrier électoral et la tenue des élections pendant l'exercice 2020/21. À cette fin, la MINUSMA, en partenariat avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et ONU-Femmes, compte tenu de leurs avantages comparatifs respectifs, se concentrera sur

l'engagement politique et les mesures de sécurité nécessaires à la création d'un environnement propice à la tenue d'élections pacifiques et sûres, la fourniture d'un soutien logistique et technique ainsi qu'un appui en matière de sécurité et la promotion de la participation des femmes aux opérations électorales.

50. La Mission renforcera la coordination avec ONU-Femmes, le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et la complémentarité de leurs travaux afin de promouvoir l'avancement et la participation des femmes, ainsi que la promotion et la mise en œuvre de stratégies visant à mieux protéger les femmes contre les violences sexuelles liées aux conflits et à améliorer la protection des enfants dans le conflit armé au Mali. La MINUSMA, en partenariat avec les principales parties prenantes telles que les acteurs de l'aide humanitaire et du développement, renforcera son action en faveur de la cohésion sociale et de la bonne gouvernance et s'attachera à créer les conditions de sécurité indispensables à l'acheminement sûr de l'aide humanitaire et au retour volontaire, en toute sécurité et dans la dignité, ou à l'intégration locale ou à la réinstallation des déplacés et des réfugiés. En outre, elle continuera de collaborer avec la Banque mondiale en vue de renforcer les capacités de la Commission nationale de désarmement, démobilisation et réinsertion et de faciliter la réinsertion socioéconomique durable des ex-combattants dans la vie civile.

51. En outre, l'ONU et l'équipe conjointe de transition du Département des opérations de paix, du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix et du PNUD ont organisé conjointement un atelier au Mali en novembre 2019. Conformément à la directive du Secrétaire général sur la planification de la transition, en date de février 2019, et à la résolution 2480 (2019) du Conseil de sécurité, la Mission a élaboré, à l'issue de cet atelier, un calendrier de transition indiquant les échéances et les principales étapes de la mise au point d'un plan de transition détaillé. Ce calendrier de transition a été validé le 23 janvier 2020 par le forum de dirigeants, qui est composé des responsables de la MINUSMA et des chefs des agences, fonds et programmes de l'équipe de pays des Nations Unies. Au cours de l'exercice 2020/21, la Mission s'appuiera sur ces efforts et continuera de renforcer la coordination en matière de planification et d'exécution avec l'équipe de pays des Nations Unies et les partenaires concernés afin d'accroître encore la complémentarité et de faire progresser la planification de la transition.

## **E. Cadres de budgétisation axée sur les résultats**

52. Pour simplifier la présentation des changements proposés au titre des ressources humaines, on a distingué six interventions possibles concernant les postes, qui sont définies dans l'annexe I.A au présent rapport.

### **Direction exécutive et administration**

53. Le (la) Représentant(e) spécial(e) du Secrétaire général et ses collaborateurs immédiats assureront la direction exécutive et l'administration de la mission.

Tableau 1  
Ressources humaines : direction exécutive et administration

	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national <sup>a</sup>	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile				
<b>Bureau du (de la) Représentant(e) spécial(e) du Secrétaire général</b>									
Postes approuvés 2019/20	1	–	3	2	2	8	2	–	10
Postes proposés 2020/21	1	–	3	2	2	8	2	–	10
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Bureau du (de la) Représentant(e) spécial(e) adjoint(e) du Secrétaire général (Affaires politiques)</b>									
Postes approuvés 2019/20	1	–	2	1	1	5	2	–	7
Postes proposés 2020/21	1	–	2	1	1	5	2	–	7
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Bureau du (de la) Représentant(e) spécial(e) adjoint(e) du Secrétaire général (Coordonnateur(trice) résident(e) et Coordonnateur(trice) de l'action humanitaire)</b>									
Postes approuvés 2019/20	1	–	2	–	1	4	2	–	6
Postes proposés 2020/21	1	–	2	–	1	4	2	–	6
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Bureau du (de la) Chef de cabinet</b>									
Postes approuvés 2019/20	–	1	6	3	3	13	4	5	22
Postes proposés 2020/21	–	1	6	3	3	13	4	5	22
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Cellule d'analyse conjointe de la Mission</b>									
Postes approuvés 2019/20	–	–	4	8	1	13	4	5	22
Postes proposés 2020/21	–	–	4	8	1	13	4	5	22
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Centre d'opérations conjoint</b>									
Postes approuvés 2019/20	–	–	2	8	1	11	–	10	21
Postes proposés 2020/21	–	–	2	8	1	11	–	11	22
<b>Variation nette (voir tableau 2)</b>	–	–	–	–	–	–	–	1	1
<b>Division de la communication stratégique et de l'information</b>									
Postes approuvés 2019/20	–	1	4	6	5	16	50	5	71
Postes proposés 2020/21	–	1	4	6	5	16	50	5	71
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Bureau des affaires juridiques</b>									
Postes approuvés 2019/20	–	–	2	3	1	6	3	2	11
Postes proposés 2020/21	–	–	2	3	1	6	3	2	11
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–

	Personnel recruté sur le plan international					Personnel recruté sur le plan national <sup>a</sup>	Volontaires des Nations Unies	Total	
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile				Total partiel
<b>Équipe déontologie et discipline</b>									
Postes approuvés 2019/20	–	1	2	2	1	6	1	1	8
Postes proposés 2020/21	–	1	2	2	1	6	1	1	8
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Groupe des commissions d'enquête</b>									
Postes approuvés 2019/20	–	–	1	1	2	4	–	1	5
Postes proposés 2020/21	–	–	1	1	2	4	–	1	5
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Chefs de bureaux locaux</b>									
Postes approuvés 2019/20	–	4	3	–	4	11	8	–	19
Postes proposés 2020/21	–	4	3	–	4	11	8	–	19
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Groupe du VIH/sida</b>									
Postes approuvés 2019/20	–	–	1	–	–	1	–	2	3
Postes proposés 2020/21	–	–	1	–	–	1	–	2	3
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Groupe de la conformité en matière de gestion des risques</b>									
Postes approuvés 2019/20	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Postes proposés 2020/21	–	–	1	–	1	2	–	–	2
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Total</b>									
Postes approuvés 2019/20	3	7	32	34	22	98	76	31	205
Postes proposés 2020/21	3	7	33	34	23	100	76	32	208
<b>Variation nette</b>	–	–	1	–	1	2	–	1	3

<sup>a</sup> Administrateurs et agents des services généraux.

*Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 2 postes*

*Volontaires des Nations Unies : augmentation de 1 poste*

**Bureau du (de la) Chef de cabinet**

Tableau 2

**Ressources humaines : Centre d'opérations conjoint**

<i>Postes</i>				
<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
+1	VNU	Centre d'opérations conjoint régional – Responsable de permanence chargé(e) des rapports, de la coordination et de la veille	Création	
<b>Total</b>	<b>+1</b>	(voir tableau 1)		

54. Le Centre d'opérations conjoint au quartier général de la Mission à Bamako, dont l'effectif civil autorisé s'établit actuellement à 21 postes et emplois de temporaires (1 P-5, 1 P-4, 8 P-3, 1 SM et 10 VNU), aide les hauts responsables de la Mission en assurant une appréciation intégrée des situations par ses points de situation et ses comptes rendus d'incidents, en facilitant la planification et la coordination des opérations et en contribuant à la gestion des crises, conformément à la politique et aux lignes directrices du Département des opérations de paix relatives aux centres d'opérations conjoints. Il centralise également les informations de toute provenance, veille à ce qu'elles soient cohérentes et non contradictoires et les diffuse conformément aux instructions données par le (la) Chef de cabinet. Le Centre sert d'outil d'aide à la décision et à la planification dans les mains du (de la) chef de mission et de l'équipe de direction. Lors des crises, le Centre apporte son appui aux organes de gestion de crise de la Mission. Le Centre est chargé de fournir des informations intégrées au Siège, d'aider le (la) chef de mission à piloter l'équipe de gestion de crise et de faciliter la coordination des opérations intégrées au sein de la mission. Il peut également être chargé de faciliter les activités de préparation aux crises, notamment en apportant un appui aux exercices de simulation organisés à cette fin.

55. Le Centre d'opérations conjointes a créé quatre centres régionaux permanents d'opérations conjointes, situés à Kidal, Gao, Tombouctou et Mopti, et propose d'en créer un cinquième pour Ménaka.

56. La région de Ménaka, une des zones les plus instables du Mali, a été le théâtre de nombreux actes de violence visant le personnel de maintien de la paix de la MINUSMA, des éléments des Forces de défense et de sécurité maliennes et la population civile. Les conflits intercommunautaires, le trafic de drogue et la forte présence de groupes armés terroristes font partie des grands défis auxquels doit faire face cette région proche de la frontière avec le Niger. La MINUSMA a besoin de recevoir des informations opérationnelles précises en temps utile pour s'acquitter de son mandat. Il n'y a actuellement aucun membre du personnel du Centre d'opérations conjoint au bureau régional de la MINUSMA à Ménaka. Un(e) responsable des rapports du Centre d'opérations conjoint est occasionnellement déployé(e) à titre temporaire depuis le bureau de Gao ou le Centre d'opérations conjoint de Bamako. Compte tenu des conditions de sécurité dans la région, il est urgent de déployer à Ménaka, à temps plein, un(e) responsable de permanence chargé(e) des rapports, de la coordination et de la veille au Centre d'opérations conjoint pour aider les responsables de la Mission à anticiper les crises et à y faire face et fournir un soutien,

le cas échéant, en matière de gestion de crise. Le Centre fournit une assistance technique aux centres régionaux et assure la liaison avec eux, en veillant à consulter le chef du bureau local concerné. Accueillant à la fois du personnel civil et du personnel en tenue, les centres régionaux contribuent à l'appréciation intégrée des situations au niveau régional, appuient les interventions en cas de crise et facilitent la coordination des opérations intégrées. Sur les cinq centres d'opérations conjoints régionaux, seul celui de Ménaka ne dispose pas d'un(e) responsable de permanence chargé(e) des rapports, de la coordination et de la veille, tandis que chacun des autres centres est doté d'un(e) administrateur(trice) chargé(e) des rapports (P-3) et d'un(e) responsable adjoint(e) de l'établissement des rapports (VNU).

57. Dans ce contexte, il est proposé que l'emploi de temporaire indiqué au tableau 2 soit créé au bureau régional de Ménaka pour contribuer à l'appréciation de la situation dans la région. Compte tenu de la situation précaire en matière de sécurité dans la région, il est urgent de déployer un(e) responsable de permanence chargé(e) des rapports, de la coordination et de la veille au Centre d'opérations conjoint, qui aidera les responsables de la mission à faire face aux crises en fournissant en temps utile des informations opérationnelles précises et en assurant la coordination, de manière à renforcer la capacité de la mission à protéger la population civile dans la région.

#### **Groupe de la conformité en matière de gestion des risques**

58. Le Groupe de la conformité en matière de gestion des risques a été créé sous l'égide du Bureau du (de la) Directeur(trice) de l'appui à la mission pour coordonner l'application des recommandations d'audit, qui étaient traitées par la Division de l'appui à la mission. Toutefois, comme la gestion du risque institutionnel relève de la responsabilité du (de la) Chef de cabinet et concerne l'ensemble de la Mission, il est proposé que le Groupe de la conformité en matière de gestion des risques, qui est chargé de superviser la gestion du risque institutionnel, soit réorganisé et transféré au Bureau du (de la) Chef de cabinet. Ce Groupe comprend deux postes : un P-4 pour le (la) Chef de l'audit interne, de la gestion des risques et de la conformité, et un poste d'assistant(e) administratif(tive) de la catégorie du Service mobile. Il facilite la coordination, à l'échelle de la Mission, des activités relatives à la gestion des risques et à la conformité, y compris l'application des recommandations d'audit. Ce repositionnement donnera au Groupe les moyens d'action nécessaires pour faire progresser les activités liées à la gestion du risque institutionnel.

#### **Composante 1 : engagement politique, application de l'accord de paix dans le nord et mise en œuvre de la stratégie axée sur les aspects politiques pour le centre**

59. Comme indiqué dans le cadre de budgétisation ci-après, et conformément aux deux objectifs stratégiques et aux tâches prioritaires définis par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2480 (2019), la MINUSMA s'attachera à apporter un appui continu à l'application de l'accord de paix et à la mise en œuvre de la stratégie de stabilisation axée sur les aspects politiques pour le centre du pays.

60. Le (la) Représentant(e) spécial(e) du Secrétaire général et toutes les composantes de la Mission useront de leurs bons offices et mettront à profit leurs initiatives pour collaborer étroitement avec tous les acteurs concernés par l'accord de paix afin de régler les différends, de favoriser le dialogue et de faire en sorte que toutes les parties prenantes, y compris les associations de femmes et de jeunes, participent largement à la mise en œuvre de l'accord de paix et de la stratégie de stabilisation pour le centre du pays. En soutenant les initiatives de dialogue aux niveaux national, régional et communal entre toutes les parties concernées, y compris les divers acteurs politiques, la société civile et d'autres groupes du nord et du centre

du Mali, la Mission continuera d'encourager la réduction de la violence intercommunautaire, la cohésion sociale et la protection de la population. Ce faisant, elle déploiera des efforts considérables pour encourager le pays à s'approprier la réalisation des deux objectifs stratégiques par toutes les parties prenantes et tous les segments de la population malienne, par le biais de campagnes et de partenariats visant à promouvoir largement un processus politique inclusif.

61. La MINUSMA conservera pour objectif d'obtenir que l'Assemblée nationale, les partis politiques, les mouvements signataires et les organisations de la société civile, en particulier les associations de femmes et de jeunes, mais aussi les chefs religieux et les syndicats, participent pleinement et de manière effective à l'application de l'accord de paix. En particulier, notant les anniversaires de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité et de la Déclaration de Beijing, la MINUSMA continuera de tenir compte des questions de genre dans toutes ses activités et d'encourager la participation des femmes à l'application de l'accord de paix, ainsi que l'application de la loi n° 2015-052 du 18 décembre 2015, établissant qu'au moins 30 % des postes soumis à élection ou nomination doivent être occupés par des femmes. En outre, la Mission continuera de promouvoir et de stimuler la participation et la représentation effectives et sans entrave des femmes dans les mécanismes établis dans l'accord de paix. À cet égard, elle appuiera notamment la mise en œuvre des recommandations formulées lors de l'atelier de haut niveau organisé par le Gouvernement du Mali avec le soutien de la MINUSMA et d'ONU-Femmes en novembre 2019.

62. La Mission prêtera son concours au Gouvernement sur le plan technique au titre du processus de décentralisation dans le nord et le centre du pays. À cette fin, elle continuera à soutenir l'opérationnalisation des régions nouvellement créées (San, Bandiagara et Douentza) en renforçant les capacités de l'administration civile et en organisant des consultations régionales pour permettre aux représentantes et représentants de la société civile de débattre de la restructuration administrative et territoriale. En plus d'encourager l'inclusion et la participation de la société civile aux structures de gouvernance nationale, la Mission continuera de donner aux organisations de la société civile (notamment aux organisations de femmes et de jeunes) les moyens de participer à la prise de décisions à tous les niveaux de gouvernance, notamment à l'échelon des nouveaux cercles, arrondissements et communes.

63. La MINUSMA continuera de jouer un rôle crucial dans les mécanismes d'application de l'accord de paix : elle assurera notamment le secrétariat du Comité de suivi de l'Accord et la coprésidence du Sous-Comité chargé de la défense et de la sécurité, et prendra une part active aux travaux des trois autres sous-comités. En cette qualité, elle fournira soutien logistique et appui technique aux travaux de l'Observateur indépendant.

64. La Mission jouera un rôle essentiel en soutenant la mise en œuvre des conclusions du dialogue national inclusif, mené au cours de l'exercice 2019/20, élément indispensable à l'application de l'accord de paix. Le dialogue national inclusif doit contribuer à la création d'un espace et d'un élan politiques et sera suivi d'élections législatives au cours du premier semestre de 2020. Au cours de l'exercice 2020/21, la MINUSMA apportera un appui au Gouvernement concernant certains aspects clés du processus électoral, en particulier le référendum constitutionnel et les élections sénatoriales, municipales, régionales et au niveau des cercles administratifs, sous la forme de conseils techniques et d'activités d'information, de soutien logistique et de sécurité. L'équipe électorale intégrée des Nations Unies continuera de fournir un appui électoral, conformément au cadre stratégique intégré.

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

## 1.1 Progrès accomplis sur la voie de la décentralisation de l'autorité de l'État

1.1.1 Participation accrue des organisations de la société civile à la prise de décisions par les collectivités territoriales (2018/19 : 1 ; 2019/20 : 2 ; 2020/21 : 5)

1.1.2 Entrée en fonctions des administrations provisoires opérationnelles et des conseils nouvellement élus des régions, cercles administratifs et communes (2020/21 : 5 régions ; 24 cercles ; 49 communes)

1.1.3 Versement effectif de 30 % de l'allocation budgétaire nationale aux collectivités territoriales des régions du nord et du centre (2019/20 : 21 % ; 2020/21 : 30 %)

1.1.4 Augmentation de 8 % des recettes fiscales locales dans les régions du nord et du centre (2019/20 : 12 % ; 2020/21 : 20 %)

1.1.5 Augmentation du nombre de réunions périodiques tenues avec les comités compétents pour renforcer le dialogue entre l'État et la société sur les questions d'intérêt local, conformément au décret n° 08-095/P-RM de février 2008 (2020/21 : 35)

*Produits*

- Appui technique à la dynamisation de 35 réunions du Comité communal d'orientation, de coordination et de suivi des actions de développement, du Comité local d'orientation, de coordination et de suivi des actions de développement et du Comité régional d'orientation, de coordination et de suivi des actions de développement dans le nord et le centre (Mopti : 10, Ségou : 5, Gao : 4, Ménaka : 4, Tombouctou : 5, Taoudenni : 3, Kidal : 4) (niveaux des communes et des cercles)
- 2 séances de formation à Ségou et Mopti à l'intention de 210 préfets, sous-préfets, maires et affiliés afin de renforcer leurs capacités en matière de réconciliation, de gouvernance locale, de réglementation applicable à la passation des marchés publics, de prise en compte des questions de genre dans l'administration publique et de décentralisation (une fois que les lois sur la décentralisation auront été approuvées) et de gestion des services publics décentralisés
- Fourniture d'un soutien logistique pour deux réunions entre les organisations de la société civile et les conseils régionaux et pour trois visites d'organisations de la société civile visant à évaluer les activités des conseils régionaux afin de soutenir la mise en œuvre effective des politiques de décentralisation
- Fourniture de conseils techniques aux autorités intérimaires élues pour soutenir la mise en œuvre de la politique de régionalisation (coopération décentralisée)

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

## 1.2 L'application de l'accord de paix fait l'objet d'un appui et d'un suivi, notamment par l'entremise du secrétariat du Comité de suivi de l'Accord

1.2.1 Réunions plénières mensuelles des 4 sous-comités thématiques du Comité de suivi de l'Accord et établissement de rapports (2018/19 : 12 réunions par comité ; 2019/20 : 12 ; 2020/21 : 12)

1.2.2 L'Observateur indépendant dont le mandat, défini dans l'accord de paix, consiste à analyser l'évolution de l'application de celui-ci, établit régulièrement des rapports et contribue à l'engagement constant des parties signataires (2018/19 : 3 ; 2019/20 : 11 ; 2020/21 : 3)

1.2.3 Le Haut Représentant du Président pour la mise en œuvre de l'accord de paix, le Ministère de la cohésion sociale, de la paix et de la réconciliation nationale et d'autres institutions gouvernementales chargées de la mise en œuvre de l'Accord organisent des réunions pour coordonner l'appui international (2018/19 : 12 réunions de coordination ; 2019/20 : 12 ; 2020/21 : 12)

1.2.4 Le (la) Représentant(e) spécial(e) du Secrétaire général, dans le cadre de ses bons offices, et les institutions nationales intensifient leur collaboration pour résoudre les points litigieux (2020/21 : 6 réunions avec les institutions nationales)

1.2.5 Une coopération et un souci de cohésion constants, grâce à des initiatives visant à fédérer les divers partenaires et parties prenantes, contribuent au bon déroulement du processus de paix, notamment dans le cadre de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel (2018/19 : 4 initiatives ; 2019/20 : 4 ; 2020/21 : 4)

---

*Produits*

- Organisation des réunions mensuelles du Comité de suivi de l'Accord et de celles de ses 4 sous-comités thématiques, et participation et prestation d'une assistance technique à ces réunions – coordination des réunions préparatoires, diffusion des rapports qui en sont issus et gestion des documents relatifs à l'application de l'accord de paix
- Mobilisation de moyens propres à faciliter le transport des représentants des parties à l'accord de paix du centre et du nord du Mali jusqu'à Bamako pour qu'ils puissent assister aux réunions du Comité de suivi de l'Accord et de ses 4 sous-comités
- Exercice de la coprésidence du Sous-Comité chargé des questions de défense et de sécurité et mise à sa disposition de compétences techniques
- Appui organisationnel, opérationnel et logistique apporté à l'Observateur indépendant, aux titres suivants : déplacements à l'intérieur du pays, préparation de réunions et échanges d'informations
- Organisation de réunions de coordination régulières avec le Haut Représentant du Président pour la mise en œuvre de l'accord de paix et les autres parties prenantes chargées de l'application de l'accord de paix
- Organisations de réunions de coordination mensuelles avec l'équipe de médiation internationale et la communauté internationale et établissement de rapports
- Soutien logistique pour les bons offices, y compris 3 réunions avec l'Assemblée nationale et 3 réunions d'évaluation avec les partis politiques
- Fourniture de compétences techniques pour 2 réunions avec les acteurs du Processus de Nouakchott et 2 réunions avec la plateforme de coordination pour le Sahel, qui réunit des représentants des États Membres du Sahel, des organisations régionales compétentes et des partenaires internationaux

- Appui logistique à 1 réunion sur la coopération intermissions entre la MINUSMA et l'UNOWAS, tenue à l'appui du processus de paix et de la dynamique régionale qu'il suscite

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

1.3 Le référendum constitutionnel ainsi que les élections sénatoriales, municipales, régionales et au niveau des cercles sont libres, réguliers, transparents, crédibles, pacifiques et ouverts à tous

1.3.1 Le code électoral est en tous points conforme aux dispositions de l'Accord de paix et aux normes électorales internationales (2018/19 : 1 ; 2019/20 : 1 ; 2020/21 : 1)

1.3.2 Toutes les parties prenantes aux élections nationales disposent des outils techniques et des éléments d'information nécessaires à l'organisation d'élections pacifiques, libres, ouvertes à tous et transparentes (2018/19 : les 8 catégories de parties prenantes ; 2019/20 : 8 ; 2020/21 : 8)

1.3.3 Des femmes sont régulièrement candidates aux élections générales (pourcentage d'élues : 2018/19 : 8,84 % ; 2019/20 : 30 % ; 2020/21 : 30 %)

1.3.4 Toutes les communes ont reçu une assistance en matière logistique et de sécurité, notamment afin que le matériel électoral puisse être transporté de Bamako jusqu'aux circonscriptions et que le scrutin se déroule dans de bonnes conditions de sécurité, en collaboration avec le PNUD (2018/19 : 703 communes sur 703 ; 2019/20 : 703 sur 703 ; 2020/21 : 703 sur 703)

1.3.5 Un système bien conçu et efficace d'établissement de statistiques électorales est mis en place et fait l'objet d'un suivi, grâce auquel il est possible de publier les résultats provisoires dans les délais prévus par la loi (2018/19 : suivi ; 2019/20 : utilisation dans tout le pays ; 2020/21 : révision et utilisation dans tout le pays conformément aux lois en vigueur)

1.3.6 La participation des organisations de femmes à la préparation des élections augmente (2020/21 : 2)

1.3.7 Les organisations de la jeunesse organisent un nombre accru d'activités de prévention de la violence liée aux élections (2020/21 : 2)

*Produits*

- Appui technique pour la tenue de 2 tables rondes et de 2 séances de formation visant à permettre au Gouvernement malien d'échanger des idées et de mener les réformes législatives et électorales nécessaires, notamment aux fins de la conception et de la mise en place d'un organe électoral unique, conformément aux normes internationales
- Organisation de 6 ateliers dans le nord et le centre, réunissant acteurs politiques, organisations de la société civile (dont des groupes de femmes), autorités de l'État et groupes armés et consacrés au nouveau cadre électoral, et de 2 tables rondes (réflexion approfondie engagée avec diverses parties prenantes sur la gestion des opérations électorales – élections sénatoriales, municipales, régionales et au niveau des cercles administratifs)

- 
- Fourniture d'un appui aux organes électoraux, aux organisations de la société civile et aux médias dans le cadre de 5 ateliers de renforcement des capacités, ainsi que d'avis de nature technique, l'objectif étant que les instances compétentes soient dotées des moyens voulus pour mener des programmes d'instruction civique, de sensibilisation des électeurs et de proximité en vue de l'accomplissement des principaux volets des opérations électorales (inscription sur les listes électorales, distribution des cartes d'électeur et établissement de la liste électorale)
  - Fourniture d'avis et d'un appui dans le cadre de réunions mensuelles et organisation de 7 ateliers à l'intention des organes électoraux, des autorités locales, du Ministère de la justice et de la Cour constitutionnelle, consacrés au règlement des litiges électoraux
  - Organisation de 6 ateliers de prévention et d'atténuation des conflits liés aux élections à l'intention des organes électoraux, des organisations de la société civile, des associations de femmes, des autorités locales, des partis politiques, des forces de sécurité maliennes, des groupes signataires et des médias, à Bamako, à Mopti, à Tombouctou, à Ménaka, à Gao et à Kidal (1 atelier par site)
  - Organisation d'un atelier à l'échelle nationale à l'intention des organisations de la société civile, des groupes de femmes et de jeunes, des dirigeants communautaires et religieux et des acteurs politiques, consacré à une évaluation participative de leur participation respective aux opérations électorales, y compris le recensement des enseignements tirés
  - Tenue de 6 ateliers à l'intention de membres du Ministère de la promotion de la femme, de l'enfant et de la famille, d'organisations de la société civile malienne et de partis politiques à Bamako, Mopti, Tombouctou, Gao, Ménaka et Kidal, aux fins du recensement des personnes susceptibles de se porter candidates aux élections et aux sièges à pourvoir dans les mécanismes de sensibilisation, l'objectif étant de garantir que les vues, les besoins, les préoccupations et les priorités des femmes et des jeunes sont pris en compte à tous les niveaux des opérations électorales et de veiller à ce que soit respectée la loi malienne n° 2015-052 du 18 décembre 2015 établissant qu'au moins 30 % des postes soumis à élection ou nomination doivent être occupés par des femmes
  - Fourniture de conseils techniques et d'un appui en matière logistique et de sécurité au titre des échéances électorales de 2020/21 (législatives, sénatoriales, municipales, régionales et cercles administratifs) – transport de 250 tonnes de matériel électoral et de 600 fonctionnaires et agents électoraux maliens ; recrutement, formation et déploiement de 73 vacataires locaux pendant 9 mois ; négociation de contrats pour l'obtention et le ravitaillement en carburant de 60 véhicules pendant 9 mois ; appui à la mise en place du logiciel de gestion des résultats électoraux ; constitution de 100 lots d'articles de papeterie
  - Campagnes d'information sur le cycle électoral menées, dans les limites du mandat de la Mission, pour familiariser les citoyens et les électeurs maliens avec les procédures électorales afin d'éviter que les opérations électorales donnent lieu à des conflits – 60 produits radiophoniques, 6 produits multimédias, 5 séances d'information et organisation de visites à l'intention des journalistes dans les régions
  - Soutien à deux ateliers de renforcement des capacités à l'intention des organisations de femmes en vue des élections
  - Soutien à deux activités menées par des organisations de jeunes pour créer ensemble des mécanismes de prévention de la violence liée aux élections
  - Fourniture d'une aide aux forces de sécurité maliennes sous la forme de 50 escortes armées et de 300 patrouilles, au minimum, afin d'encadrer les élections
  - Publication de guides de sécurité électorale pour les forces de sécurité maliennes et séances de formation spécialisée sur les opérations électorales et la sécurité à l'intention des forces de sécurité maliennes et du personnel de la force des Nations Unies
-

1.4 Participation et contribution accrue des parties prenantes nationales, notamment l'Assemblée nationale, les partis signataires et la société civile (groupes de femmes et de jeunes et groupes religieux) à la mise en œuvre de l'accord de paix et de la stratégie axée sur les aspects politiques pour le centre

1.4.1 Renforcement des activités du secrétariat permanent du Cadre politique de gestion de la crise au centre du Mali consacrées à la stratégie globale pour le Mali axée sur les aspects politiques (2019/20 : 1 stratégie développée ; 2020/21 : mise en œuvre partielle de la stratégie)

1.4.2 Augmentation des échanges entre la population et le Gouvernement du Mali dans le but de renforcer la confiance mutuelle et la coopération et d'établir des mécanismes durables de réconciliation communautaire (2020/21 : 24)

1.4.3 Augmentation du nombre de réunions organisées entre les élus et les organisations de la société civile pour suivre et soutenir la mise en œuvre de la stratégie nationale axée sur les aspects politiques pour le centre du Mali (2020/21 : 5)

1.4.4 Les organisations de la société civile (y compris les organisations de femmes et de jeunes) collaborent à des analyses, des déclarations et des activités communes afin de participer plus efficacement à la mise en œuvre de l'accord de paix et de la stratégie nationale axée sur les aspects politiques pour le centre du Mali et d'en assurer le suivi (2018/19 : 140 ; 2019/20 : 150 ; 2020/21 : 160)

#### Produits

- Mise à disposition d'une expertise technique (3 consultant(e)s), d'assistant(e)s d'équipe (2 personnes) et d'un soutien logistique au secrétariat permanent du Cadre politique de gestion de la crise au centre du Mali pour renforcer la mise en œuvre de la stratégie nationale axée sur les aspects politiques pour le centre du Mali
- Fourniture d'un soutien logistique pour les réunions entre la population et le comité consultatif communautaire (12 réunions) et le comité d'alerte communautaire (12 réunions)
- Appui logistique au développement de partenariats pour la mise en œuvre de la stratégie de stabilisation du centre du Mali, dans le cadre de réunions avec les élus (1 réunion) et les organisations de la société civile, y compris les jeunes (2 réunions), les femmes (1 réunion) et les chefs traditionnels et religieux (1 réunion), afin de promouvoir le leadership et l'appropriation nationale des processus sociopolitiques
- Initiatives trimestrielles de renforcement de la confiance visant à aider toutes les couches de la population et les acteurs locaux à mieux comprendre l'accord de paix et la stratégie de stabilisation pour le centre du pays afin de prévenir et de gérer les conflits locaux, en améliorant les relations entre civils et militaires
- 10 activités visant à soutenir les organisations de la société civile, y compris les groupes de femmes et de jeunes, et les autorités locales dans la mise en œuvre de la stratégie de stabilisation pour le centre du pays
- 3 réunions au niveau national et 81 séances de sensibilisation avec des organisations de la société civile, notamment des groupes de femmes et de jeunes, en vue de renforcer leurs réseaux et de les doter des capacités voulues pour œuvrer en faveur de la transparence, de l'application du principe de responsabilité et de la participation citoyenne dans les régions de Bamako, Mopti, Ménaka, Gao, Kidal, Taoudenni et Tombouctou
- 10 activités menant à des analyses, des déclarations et des propositions communes organisées à l'intention des organisations de la société civile (y compris les groupes de femmes et de jeunes) et des observatoires de

la société civile créés en 2019 pour faciliter l'application de l'accord de paix à Kidal, Ménaka, Tombouctou, Taoudenni, Gao et Bamako

- 12 sessions thématiques par visioconférence pour les femmes et les jeunes du Groupe de travail sur les femmes, les jeunes et la paix et la sécurité en Afrique de l'Ouest et au Sahel, consacrées aux progrès réalisés dans la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité et à l'inclusion des femmes et des jeunes dans le processus de paix et de réconciliation
- 6 réunions de coordination et 3 ateliers visant à promouvoir les partenariats et à renforcer la capacité des Maliennes de contribuer pleinement et efficacement à l'application de l'accord de paix et à faire mieux mesurer le rôle joué par les femmes dans le processus de paix, en s'appuyant sur les résultats de l'atelier de haut niveau de novembre 2019 sur la participation des femmes au processus de paix afin de promouvoir le leadership et l'appropriation nationale des processus sociopolitiques
- 3 ateliers sur la promotion des partenariats et le renforcement de la participation des femmes à la mise en œuvre de la stratégie de stabilisation pour le centre, de manière à promouvoir le leadership et l'appropriation nationale des processus sociopolitiques
- Réunions mensuelles de réconciliation avec les parties concernées pour aider le gouvernement à résoudre les conflits dans le centre du Mali

---

*Réalisations escomptées*

*Indicateurs de succès*

1.5 Progrès accomplis sur la voie d'une gouvernance plus démocratique et inclusive

1.5.1 Renforcement du leadership et de l'appropriation par les acteurs maliens de la mise en œuvre de l'accord de paix dans l'intérêt des parties intéressées (2020/21 : 14 ateliers)

1.5.2 Renforcement du leadership et de l'appropriation par les acteurs maliens de la mise en œuvre des recommandations du dialogue national inclusif liées à l'accord de paix (2018/19 : 3 ateliers ; 2019/20 : 5 ateliers ; 2020/21 : 16 ateliers)

1.5.3 Mesures prises par les mouvements armés pour se transformer en entités politiques, en application des dispositions du Pacte pour la paix (2018/19 : début de la démilitarisation ; 2019/20 : début de l'enregistrement d'ex-mouvements armés en tant que partis politiques ou de leur fusionnement avec des partis politiques existants ; 2020/21 : élaboration de 2 programmes politiques)

---

*Produits*

- Fourniture d'une expertise technique et d'un soutien logistique pour 4 réunions de l'Assemblée nationale visant à suivre et à évaluer l'application de l'accord de paix avec leurs interlocuteurs maliens, y compris les diverses couches de la société malienne
- Soutien à 2 ateliers organisés par les partis politiques et à 2 ateliers organisés par les mouvements signataires en vue de l'application de l'accord de paix dans l'intérêt des parties prenantes maliennes
- Fourniture de conseils techniques et d'un appui logistique pour la mise en œuvre des recommandations du dialogue national inclusif mené par les institutions nationales (3 réunions), les partis politiques (2 réunions), les mouvements signataires (3 réunions) et les organisations de la société civile, y compris les organisations de jeunes (4 ateliers) et les organisations de femmes (4 ateliers), dans l'intérêt des parties prenantes maliennes

- Réunions bimensuelles avec le Ministère de la promotion de la femme, de l'enfant et de la famille pour renforcer sa capacité de promouvoir et de stimuler la participation et la représentation effectives et sans entrave des femmes dans le cadre du processus de paix, s'agissant en particulier d'œuvrer pour la démocratie et la bonne gouvernance
- 5 mécanismes de coordination organisés conjointement avec le Ministère de la promotion de la femme, de l'enfant et de la famille et consacrés à la promotion de la participation des femmes, ainsi que des questions de genre et de l'avancement des femmes, dans les aspects essentiels du processus politique (avec la participation de l'équipe spéciale du Groupe de travail thématique des Nations Unies sur les questions de genre, du groupe de travail national sur les femmes et la paix et la sécurité, de l'Initiative Spotlight, du sous-groupe sur la violence fondée sur le genre et de #FemmesMali2020, à l'occasion du vingtième anniversaire de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité et du vingt-cinquième anniversaire de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes)
- Réunions mensuelles et activités d'appui menées en faveur de l'application au Mali de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité, notamment dans le cadre de 3 ateliers visant à mettre à profit l'application de la résolution 1325 (2000) en ce qui concerne la participation des femmes à l'organisation des Journée portes ouvertes sur les femmes et la paix et la sécurité, et de l'examen du plan d'action national sur la résolution 1325 (2000) par le groupe de travail national sur les femmes et la paix et la sécurité
- Avis d'experts techniques reconnus sur le plan national dispensés aux mouvements armés aux fins de la rédaction des documents juridiques nécessaires à leur transformation en entités politiques
- Conception et lancement d'une campagne de communication continue de portée nationale, visant à faire connaître l'ambition d'ensemble de la Mission, son mandat, ses objectifs et ses activités - 90 séances de sensibilisation à l'intention des communautés locales et des principaux publics cibles à Bamako ainsi que dans le centre et le nord du Mali, avec présentation de documents factuels appelant l'attention sur l'action menée par la Mission ; activités de sensibilisation menées auprès des populations locales à l'occasion de la Journée de la paix et de la Journée internationale des Casques bleus des Nations Unies ; 20 produits radiophoniques et 10 produits multimédias

#### Facteurs externes

Évolution des conditions de sécurité et de la situation politique, économique et humanitaire non anticipée dans les hypothèses budgétaires ; autres cas de force majeure ; modifications apportées au mandat au cours de l'exercice ; modifications de l'appui financier et politique fourni par la communauté internationale en faveur du processus de paix ; modification du calendrier électoral prévu pour 2020/21 ; degré de détermination dont font preuve les parties pour ce qui est du processus de réconciliation politique et de l'application de l'accord de paix.

Tableau 3

### Ressources humaines : composante 1 (engagement politique, application de l'accord de paix dans le nord et mise en œuvre de la stratégie axée sur les aspects politiques pour le centre)

	Personnel recruté sur le plan international						Personnel recruté sur le plan national <sup>a</sup>	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile	Total partiel			
<b>Division des affaires politiques</b>									
Postes approuvés 2019/20	–	3	9	11	4	27	14	9	50
Postes proposés 2020/21	–	3	9	11	4	27	14	9	50
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>						<i>Personnel recruté sur le plan national<sup>a</sup></i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<i>Total</i>
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Service mobile</i>	<i>Total partiel</i>			
<b>Section des affaires électorales</b>									
Postes approuvés 2019/20	–	1	3	3	1	8	5	5	18
Postes proposés 2020/21	–	1	3	3	1	8	5	5	18
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Total</b>									
Postes approuvés 2019/20	–	4	12	14	5	35	19	14	68
Postes proposés 2020/21	–	4	12	14	5	35	19	14	68
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–

<sup>a</sup> Administrateurs et agents des services généraux.

## Composante 2 : protection des civils

65. Comme indiqué dans le cadre de budgétisation ci-dessous, et conformément aux deux objectifs stratégiques et aux tâches prioritaires prescrites par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2480 (2019), la MINUSMA continuera de protéger les civils dans le nord et le centre du Mali.

66. Sans préjudice de la responsabilité de protéger qui incombe au premier chef aux autorités maliennes, la Mission continuera de protéger les civils grâce aux bons offices du Représentant spécial du Secrétaire général et des chefs des bureaux locaux et aux activités de protection physique et de renforcement de la sûreté de l'environnement menées en coordination étroite avec l'équipe de pays des Nations Unies et les partenaires humanitaires. Pour aider les autorités maliennes, conjointement avec les acteurs humanitaires, elle définira des mesures de prévention ou d'atténuation des risques recensés de violences physiques pesant sur les civils, et élaborera des plans d'intervention en cas de menaces réelles. Elle redoublera d'efforts, en particulier dans le centre du pays, pour renforcer les mécanismes locaux de prévention de ces violences et d'atténuation de leurs effets et améliorera les systèmes d'alerte rapide mis en place en vue du suivi et de la gestion des nouvelles menaces en la matière, notamment en collaborant étroitement avec les équipes régionales d'appui à la réconciliation créées par le Ministère de la cohésion sociale, de la paix et de la réconciliation nationale.

67. Dans les régions du nord et du centre, la Mission appuiera la mise en œuvre du plan de déploiement des Forces de défense et de sécurité maliennes. À ce titre, elle continuera d'apporter un appui opérationnel et pratique aux Forces de défense et de sécurité maliennes en application des mémorandums d'accord qu'elle a signés avec le Gouvernement malien, ainsi que de faciliter le déploiement des Forces dans le nord du pays et leur retour effectif dans le centre du pays. La composante Police de la MINUSMA continuera d'appuyer le déploiement des Forces de défense et de sécurité maliennes dans le nord et le centre du pays en renforçant les capacités de ces dernières, en leur apportant un appui technique et en menant des opérations conjointes de protection des civils. En outre, la Mission planifiera et mènera à bien le transfert aux Forces de défense et de sécurité maliennes de deux bases ou moins en fonction de l'évolution de la situation politique, des conditions de sécurité et des conditions opérationnelles et logistiques.

68. La MINUSMA prendra également des mesures supplémentaires pour accroître sa mobilité, sa flexibilité, sa souplesse et sa proactivité dans la zone de déploiement en vue d'améliorer sa capacité de s'adapter rapidement aux conditions opérationnelles en constante évolution, en particulier dans le centre du Mali. En s'appuyant sur les efforts déployés en 2019/20, elle augmentera la fréquence, la durée et l'ampleur des opérations, en particulier dans le centre du pays, notamment les patrouilles à pied et les patrouilles coordonnées avec les Forces de défense et de sécurité maliennes, afin de renforcer les mesures de protection des civils et de permettre à son personnel civil ainsi qu'aux partenaires de développement et aux partenaires humanitaires de mener leurs activités.

69. La MINUSMA continuera en outre de protéger les civils contre la menace que représentent les engins explosifs improvisés et de favoriser la constitution d'un plus grand nombre d'équipes nationales formées et équipées pour faire face aux risques que présentent les explosifs sur l'ensemble du territoire, en particulier dans le centre du pays, qui a connu une forte augmentation de ce type d'attaques en 2019/20. De plus, elle plaidera en faveur de la mise en place d'une structure nationale de gestion de la lutte antimines et fournira un appui institutionnel au Gouvernement malien à cette fin. Le Centre béninois de perfectionnement aux actions postconflituelles de déminage et de dépollution et le centre de formation à la neutralisation des explosifs et munitions de Bamako continueront de mener des activités indispensables au renforcement des capacités avant déploiement, notamment en dispensant aux Forces de défense et de sécurité maliennes des formations sur la neutralisation des explosifs.

70. La menace que font peser les engins explosifs sur la population civile et le personnel des Nations Unies allant en s'intensifiant, en particulier dans le centre du Mali, le Service de la lutte antimines de l'ONU continuera de fournir, par l'intermédiaire du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), un appui essentiel à l'atténuation des risques posés par les engins explosifs improvisés afin que le personnel de la Mission et ses partenaires puissent se déplacer sans entrave dans des zones à haut risque et pour réduire le nombre de décès enregistrés parmi les soldats de la paix. On continuera de faire porter sur la durée les efforts visant à améliorer l'état de préparation du personnel en tenue de la Mission en organisant des sessions de formation de formateurs. Pour faciliter la tâche du personnel militaire, du personnel de police et du personnel civil présents dans des zones dangereuses et leur donner les moyens de l'exécuter, on continuera, d'une part, à les sensibiliser aux risques que présentent les engins explosifs et, d'autre part, à appliquer les mécanismes et procédures visant à atténuer ces risques.

71. La MINUSMA intensifiera par ailleurs l'échange d'informations afin d'appuyer l'action menée par la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel dans ses zones d'opérations situées le long des frontières entre le Mali et le Burkina Faso, la Mauritanie et le Niger, en assurant la liaison avec le siège du Groupe.

72. En 2020, la Mission s'attend à ce que la Plateforme des mouvements du 14 juin 2014 d'Alger signe avec l'Organisation des Nations Unies un plan d'action prévoyant des mesures concrètes assorties de délais visant à lutter contre le recrutement et l'utilisation d'enfants par le mouvement armé et à ce que ce plan soit pleinement mis en œuvre jusqu'en 2021. Elle continuera également de travailler avec la Coordination des mouvements de l'Azawad sur son plan d'action contre le recrutement et l'utilisation d'enfants et contre la violence sexuelle à leur égard, qui a été signé en 2017 et dont la mise en œuvre complète n'a commencé qu'au début de 2019.

73. La Mission continuera de faciliter la mise en service du Pôle judiciaire spécialisé de lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée ainsi que le renforcement de la capacité des autorités nationales de poursuivre les personnes soupçonnées d'avoir commis des infractions susceptibles de déstabiliser le processus

de paix, en particulier des infractions relevant du terrorisme et de la criminalité transnationale organisée. Si les autorités du pays ont les moyens d'enquêter sur des individus mêlés à des affaires liées au terrorisme ou à la criminalité organisée, de les traduire en justice et de les incarcérer dans des structures sécurisées, l'état de droit sera mieux défendu et on pourra mobiliser les moyens voulus, dans le respect des droits humains, pour rendre les auteurs de ces actes déstabilisateurs comptables de leurs actes. En outre, la MINUSMA renforcera les capacités de la brigade d'enquête du Pôle judiciaire spécialisé et coopérera davantage avec elle, notamment pour ce qui est de la collecte d'éléments de preuve, afin d'appuyer la lutte contre l'impunité, en particulier dans le centre du pays.

74. La Mission continuera d'appuyer le désarmement, la démobilisation, la réintégration et l'intégration des ex-combattants dans le prolongement de l'achèvement, en 2019/20, du processus accéléré de désarmement, de démobilisation et de réintégration, qui a été couronné de succès. D'ici à juin 2020, 3 000 ex-combattants auront intégré les Forces de défense et de sécurité maliennes, qui seront reconstituées et réformées. Toutefois, sur la base du consensus établi avec les parties signataires de l'accord de paix, 7 000 ex-combattants concernés par le processus de désarmement, de démobilisation et de réinsertion devront encore intégrer les Forces de défense et de sécurité maliennes et 16 000 combattants supplémentaires rempliront les conditions requises pour participer au processus. En 2020/21, la MINUSMA facilitera l'intégration de 4 000 ex-combattants supplémentaires dans les Forces de défense et de sécurité maliennes ainsi que le désarmement, la démobilisation et la réintégration, dans le cadre du processus ordinaire, de 3 500 ex-combattants, y compris ceux que l'on avait jugé ne pas remplir les conditions dans le cadre du processus accéléré et qui n'ont pas encore pu bénéficier de mesures de réinsertion.

75. La Mission continuera de recourir aux programmes de lutte contre la violence au sein de la collectivité en complément du programme national de désarmement, démobilisation et réintégration. À cette fin, elle aidera la Commission nationale de désarmement, démobilisation et réinsertion à mettre en œuvre un programme de relèvement des communautés visant à soutenir le désarmement et le démantèlement des groupes d'autodéfense, en particulier dans les régions du centre. Elle aidera également le Gouvernement à mettre en œuvre le programme dans les régions du centre du pays, où 1 000 membres de groupes d'autodéfense devraient être concernés (500 membres armés et 500 membres de la collectivité ou personnes qui ne remplissent pas les critères pour participer au processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration). Le programme comprendra des activités ponctuelles qui viseront essentiellement à aider le Gouvernement et d'autres partenaires à recenser des possibilités d'emploi temporaire pour les jeunes à risque et d'autres groupes vulnérables. La Mission continuera également de fournir l'assistance voulue pour que les besoins particuliers des femmes et des enfants soient pris en compte et intégrés dans les processus susmentionnés.

76. La MINUSMA continuera d'apporter son appui au Gouvernement malien ainsi qu'au Conseil national pour la réforme du secteur de la sécurité et à son commissariat dans le cadre de l'action qu'ils mènent pour mettre en œuvre les principaux plans et stratégies concernant le secteur de la sécurité, tels que le plan d'action 2019-2021 pour la mise en œuvre de la stratégie nationale de réforme du secteur de la sécurité 2018, la politique nationale relative aux frontières pour 2018-2022 et la stratégie nationale visant à prévenir et à combattre le terrorisme et l'extrémisme violent. Elle coordonnera en outre l'appui international à la réforme du secteur de la sécurité afin d'assurer la cohérence des efforts déployés par la communauté internationale en vue de reconstituer le secteur de la sécurité malien, selon le cadre défini par l'accord de paix.

2.1 Renforcement de la capacité de garantir la sécurité dans le nord et d'assurer la protection des civils dans le centre

2.1.1 Reconstitution, réforme et redéploiement dans le centre et le nord du pays des Forces de défense et de sécurité maliennes

2.1.2 Diminution du nombre de victimes civiles enregistrées (morts violentes et blessures graves) (2018/19 : 400 ; 2019/20 : 300 ; 2020/21 : 250)

2.1.3 Diminution du nombre de cas de violences directes ou de menaces de violences directes contre des civils (2018/19 : 700 ; 2019/20 : 600 ; 2020/21 : 550)

2.1.4 Renforcement de la capacité de la MINUSMA et des Forces de défense et de sécurité maliennes de sécuriser et de défendre convois et véhicules contre les groupes armés le long des itinéraires principaux de ravitaillement (nombre d'attaques évitées : 2018/19 : 75 ; 2019/20 : 175 ; 2020/21 : 100)

2.1.5 Augmentation du nombre d'équipes des Forces de défense et de sécurité maliennes formées et équipées pour faire face aux risques que présentent les explosifs dans le centre et le nord du pays (2018/19 : 25 ; 2019/20 : 29 ; 2020/21 : 32)

2.1.6 Augmentation du nombre de comités consultatifs sur la sécurité créés et intensification des échanges avec ces derniers dans les régions du nord et du centre (2020/21 : 4 comités régionaux)

*Produits*

- Organisation de 1 réunion mensuelle de coordination avec pour objectifs de renforcer la capacité de la Commission technique de sécurité de surveiller l'application du cessez-le-feu et d'enquêter sur les violations, d'adapter les arrangements en matière de sécurité en fonction de l'évolution des besoins, et de suivre et d'appuyer les processus de cantonnement ainsi que de désarmement, de démobilisation et de réintégration
- Conduite de 700 patrouilles pédestres dans chacune des principales agglomérations  
Planification et conduite d'au moins 8 opérations par la force et d'au moins 20 opérations conjointes, en coordination avec les Forces armées maliennes ou l'opération Barkhane
- Prestation, sur demande, de services de sécurité dans le cadre de missions d'aide humanitaire coordonnées par des organismes des Nations Unies, en liaison avec le Bureau de la coordination des affaires humanitaires
- Organisation de vols par avion ou hélicoptère militaire, qui permettront d'amplifier la puissance de la force, de maximiser le potentiel de protection des civils, de contribuer à la sécurité des soldats de la paix et de mener rapidement des opérations militaires
- Conduite de 2 000 missions de surveillance aérienne avec ou sans pilote (missions de renseignement et d'escorte en fonction des capacités et des besoins opérationnels)
- Fourniture d'un appui aux Forces armées maliennes, conformément aux dispositions du mémorandum d'accord signé en novembre 2017, sous diverses formes : réunions, coordination d'opérations, appui opérationnel et soutien logistique, activités d'encadrement, meilleur partage de l'information et assistance en matière d'évacuations sanitaires, de transport et de planification

- Organisation d'activités mensuelles axées sur la mobilisation des principaux dirigeants et sur la communication d'informations dans tous les secteurs, afin de sensibiliser la population locale et de la décourager de soutenir les activités terroristes
- 6 480 jours de patrouilles de la police des Nations Unies dans des zones instables, avec pour objectif d'appuyer les forces de sécurité maliennes (2 patrouilles par jour pendant 360 jours, à partir de 9 bases d'opérations)
- Tenue, à l'intention de 6 800 membres des forces de sécurité maliennes, de sessions de formation technique et pratique comprenant différents modules, l'objectif étant d'accroître leurs compétences dans les domaines suivants : police de proximité, lutte contre la criminalité organisée et le terrorisme, déontologie, droits humains et questions de genre
- 5 500 jours de patrouilles mixtes (Nations Unies et forces de sécurité maliennes) (2 patrouilles menées par chacune des 11 unités de police constituées, 5 jours par semaine, pendant 50 semaines)
- Conduite de 1 100 patrouilles de longue distance par la police des Nations Unies (2 patrouilles par semaine menées par chacune des 11 unités de police constituées pendant 50 semaines)
- Fourniture de conseils et d'un appui technique aux centres d'instruction des Forces de défense et de sécurité maliennes et à la mission de formation de l'Union européenne au Mali pour que la protection des civils soit systématiquement intégrée dans leurs sessions de formation et qu'il y soit tenu compte des questions de genre
- Organisation de 7 250 activités de conseil portant notamment sur le suivi et le renforcement des capacités et tenant compte des questions de genre (formation en cours d'emploi, appui et projets opérationnels) à l'intention des forces de sécurité maliennes dans le cadre du partage de locaux au niveau régional, dans les 2 centres nationaux d'instruction, ainsi que des unités spéciales nationales de Bamako chargées de la lutte contre la grande criminalité organisée et le terrorisme
- Fourniture d'une assistance technique, de conseils et d'orientations aux forces de sécurité maliennes aux fins de la création de comités consultatifs de sécurité régionaux et de la coopération avec ceux-ci
- Tenue de 36 réunions avec pour objectif de fournir des avis d'ordre technique au Ministère de la sécurité et de la protection civile ainsi qu'aux directions générales et régionales des forces de sécurité maliennes sur les thèmes suivants : élaboration de programmes de formation et d'une stratégie concernant la lutte contre la criminalité transnationale et la grande criminalité organisée, l'état de droit et la prise en compte des questions de genre, la sensibilisation à la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme, les enquêtes sur les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité
- Fourniture d'une aide à l'encadrement et à la formation, avant et après déploiement, à tous les pays fournisseurs de contingents disposant de capacités de formation aux dangers des engins explosifs improvisés (formation de base aux engins explosifs improvisés et à la réduction des risques) qui en font la demande
- Organisation d'une formation spécialisée à la reconnaissance et à la détection de la menace que représentent les explosifs à l'intention de tous les bataillons d'infanterie et de toutes les compagnies spécialisées en convois de combat et unités de police constituées qui sont déployés dans le centre et le nord du pays, ainsi que d'une formation à la planification et à l'intervention destinée au commandement tactique – à moins que ces formations ne soient pas sollicitées
- Fourniture, avant déploiement, d'une formation et d'un encadrement adaptés à la situation et conformes aux normes des Nations Unies, aux compagnies chargées de la neutralisation des explosifs et munitions de 2 pays fournisseurs de contingents, afin qu'elles puissent accomplir des tâches simples liées à la prise en charge des engins explosifs improvisés, et renforcement, après déploiement, de leurs compétences et de celles des équipes de neutralisation des explosifs et munitions des compagnies spécialisées en convois de combat
- Mise à disposition d'une équipe de neutralisation des explosifs et munitions en vue de combler les lacunes opérationnelles constatées à Tombouctou, ainsi que de chiens détecteurs d'explosifs pour contribuer à la

sécurisation des locaux de la MINUSMA et au renforcement des capacités de la Mission en matière de gestion de la menace que représentent les explosifs

- Présentation, à l'intention des composantes militaire et civile et de la composante Police de la Mission, de conseils pratiques élémentaires concernant les engins explosifs improvisés, portant notamment sur le comportement à adopter dans des conditions de sécurité complexes
- Fourniture d'un appui et d'avis d'ordre technique en ce qui concerne l'atténuation de la menace que représentent les explosifs aux dirigeants de la Mission et aux unités de soutien
- Organisation d'une formation à l'atténuation des risques liés aux engins explosifs improvisés compte tenu de la situation à l'intention de 3 équipes d'intervention supplémentaires, ainsi que d'une formation approfondie à la neutralisation des explosifs et munitions, de cours de mise à niveau et d'activités d'encadrement à l'intention des équipes précédemment formées des Forces de défense et de sécurité maliennes, et fourniture de conseils techniques à ces équipes, l'objectif étant de consolider de façon durable leur capacité d'assurer une formation à la neutralisation des explosifs et munitions et de gérer les menaces liées aux explosifs à l'échelle nationale
- Diffusion quotidienne d'émissions de radio visant à encourager les auditeurs à réfléchir aux préoccupations en matière de sécurité, à mieux faire connaître les problèmes de sécurité et les activités menées par la Mission pour y remédier et à apaiser les tensions liées à la situation

---

*Réalisations escomptées*

*Indicateurs de succès*

---

2.2 Renforcement des mécanismes communautaires de gestion des conflits et de protection des civils

2.2.1 Diminution du nombre total de personnes déplacées en raison de violences (personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et réfugiés), qu'elles soient toujours déplacées ou qu'elles soient retournées dans leur région d'origine (2018/19 : 50 000 ; 2019/20 : 50 000 ; 2020/21 : 50 000)

2.2.2 Intensification de la participation de la population aux activités de sensibilisation au concept de police de proximité et de promotion de celui-ci (2020/21 : 18 000 citoyens sensibilisés)

2.2.3 Augmentation du nombre de municipalités où des mécanismes communautaires d'alerte rapide et de protection des civils sont en place (2018/19 : 40 ; 2019/2020 : 50 ; 2020/21 : 60)

2.2.4 Augmentation du pourcentage d'interventions menées par la MINUSMA - après réception d'alertes rapides sur des menaces imminentes - durant lesquelles celle-ci est parvenue à empêcher que des violences n'éclatent ou à mettre fin à des violences (2018/19 : sans objet ; 2019/20 : 20 % ; 2020/21 : 50 %)

2.2.5 Nombre d'équipes régionales d'appui à la réconciliation et de comités municipaux de réconciliation qui sont opérationnels (2018/19 : 0 ; 2019/20 : 32 ; 2020/21 : 39)

2.2.6 Réduction du risque d'infection à VIH parmi les femmes et les filles dans les zones de conflit du fait que l'accès à l'information, aux traitements, aux soins et aux services d'appui est facilité (nombre de femmes et de filles sensibilisées et ayant bénéficié de services

de consultation et de dépistage confidentiels :  
2018/19 : 1 600 ; 2019/20 : 2 000 ; 2020/21 : 2 500)

2.2.7 Augmentation du nombre de dialogues communautaires organisés au niveau infranational, à l'appui du Ministère de la cohésion sociale, de la paix et de la réconciliation nationale, pour gérer les conflits locaux (2019/20 : 32 ; 2020/21 : 39)

---

*Produits*

- Tenue de 48 sessions de sensibilisation et de mobilisation à l'intention des autorités locales, des personnes d'influence (telles que les responsables d'organismes religieux et les personnalités de premier plan) et de la société civile (notamment les associations de femmes et de jeunes), en guise d'appui à la police de proximité dans 4 régions (Mopti, Gao, Tombouctou et Ménaka)
- Fourniture d'une assistance technique et d'un soutien pour l'organisation de sessions de sensibilisation de la population au concept de police de proximité (Bamako, Mopti, Ménaka, Gao et Tombouctou)
- Tenue de 36 réunions de coordination avec le Gouvernement, axées sur le suivi, avec les forces de sécurité maliennes, de l'exécution des plans stratégiques et opérationnels régionaux conjoints
- Mise en œuvre d'une stratégie de lutte antimines de qualité au Mali en vue de protéger la population civile contre les engins explosifs (coordination du groupe de travail sur le déminage), et fourniture d'avis d'ordre technique et d'un appui aux institutions maliennes aux fins de la mise en place d'une structure nationale de gouvernance de la lutte antimines
- Renforcement des capacités de 4 organisations de la société civile malienne aux fins de la prévention et de la protection des populations à risque (sensibilisation aux risques liés aux engins explosifs et services d'orientation et d'assistance aux survivants d'explosions et à leurs familles), l'objectif étant d'ancrer dans la durée la lutte antimines au Mali
- Renforcement des capacités des acteurs de la société civile malienne, dont 80 coordonnateurs locaux, en ce qui concerne la sensibilisation aux risques que présentent les engins explosifs et les mesures de lutte contre la violence au sein de la collectivité, et élaboration de stratégies locales d'atténuation des conflits visant à renforcer la résilience des populations aux menaces liées aux explosifs et aux armes légères et de petit calibre
- Organisation de 39 dialogues s'inscrivant dans le cadre des mesures de gestion des conflits prises au niveau local dans les zones prioritaires recensées en vue de prévenir, de gérer et de régler les conflits violents ou émergents à l'échelle locale dans les régions de Mopti, de Ségou, de Gao, de Ménaka, de Tessalit, de Tombouctou et de Kidal, en coopération avec les équipes régionales d'appui à la réconciliation du Ministère de la cohésion sociale, de la paix et de la réconciliation nationale
- Organisation de 8 sessions de formation de formateurs, dont 2 dans la région de Mopti, à l'intention des membres de 7 équipes régionales d'appui à la réconciliation et comités municipaux de réconciliation en vue de renforcer leur capacité de promouvoir la cohésion sociale et de réduire les conflits locaux intercommunautaires et intracommunautaires
- Organisation de 10 sessions de formation sur la protection des civils et les dispositifs d'alerte rapide à l'intention des coordonnateurs à Mopti, Ségou, Gao, Ménaka, Goundam, Tombouctou, Kidal, Tessalit, Augelhok et Ansongo
- Tenue de 80 réunions de coordination avec des acteurs de la protection des civils et des représentants des mécanismes communautaires d'alerte rapide et de protection des civils existants afin de procéder à des évaluations des risques et des menaces et de déterminer les mesures à prendre pour y faire face à Mopti, Ségou, Gao, Ménaka, Tombouctou, Kidal, Tessalit, Augelhok, Ansongo et Goundam
- Tenue de 70 réunions de coordination avec les équipes régionales d'appui à la réconciliation dans les régions de Mopti, Ségou, Gao, Ménaka, Taoudenni, Tombouctou et Kidal pour fournir des conseils opérationnels et superviser les activités des comités municipaux de réconciliation existants

- Fourniture de conseils techniques au Ministère de l'emploi et de la formation professionnelle et au Ministère de la promotion de la femme, de l'enfant et de la famille, avec pour objectif de favoriser la réconciliation, la réinsertion socioéconomique et la promotion d'une participation et d'une représentation réelles des femmes dans le processus de paix
- Organisation de 8 campagnes de communication visant à faire connaître la ligne d'assistance téléphonique de la MINUSMA et à en promouvoir l'utilisation auprès des habitants des zones prioritaires de protection des civils
- Fourniture de conseils techniques afin d'aider les mécanismes régionaux de coordination entre les autorités, la MINUSMA et les Forces de défense et de sécurité maliennes à assurer un suivi et à adapter les mesures à prendre face aux menaces de violence contre les civils
- Organisation de 6 activités de renforcement des capacités à l'intention d'acteurs publics locaux de Gao, de Ménaka, de Mopti, de Tombouctou, de Taoudenni et de Kidal, notamment les conseillers spéciaux des gouverneurs régionaux en matière de réconciliation, de désarmement, de démobilisation et de réintégration et les directions régionales du Ministère de la promotion de la femme, de l'enfant et de la famille, en vue de mieux les sensibiliser aux questions de genre afin qu'ils s'attachent davantage à en tenir compte dans le cadre de l'ensemble des activités qu'ils mènent en lien avec la protection des civils
- Organisation de 2 campagnes d'information ciblant le centre du pays à l'appui de la stabilisation de la sécurité et de la protection des civils, dont des campagnes visant à promouvoir la cohésion sociale et à renforcer le tissu social, dans le cadre desquelles 20 activités de sensibilisation et au moins 10 conférences de presse seront organisées, 10 supports multimédias et 75 programmes radiophoniques seront produits et les activités de la MINUSMA seront médiatisées dans les régions concernées, l'objectif étant de contribuer aux efforts déployés par la Mission en matière de protection des civils
- Action visant la population et engagement d'un dialogue sur le rôle et les responsabilités des autorités maliennes en matière de protection des civils et sur le rôle de la MINUSMA, les limites de son mandat et la contribution qu'elle apporte à la protection des civils dans le cadre de 20 activités de sensibilisation
- Tenue de 4 ateliers visant à aider la police malienne à concevoir des modules sur les violences sexuelles liées aux conflits et à les intégrer dans le programme de l'École nationale de police
- Sensibilisation de 2 500 femmes et filles vivant dans les zones de conflit au VIH/sida et à la prévention des violences sexuelles liées aux conflits, et fourniture de soins et de services de consultation, de dépistage et d'appui confidentiels
- Organisation de manifestations à l'occasion de la Journée mondiale du sida et de 2 campagnes d'information dans les zones de conflit auprès de personnes vivant avec le VIH et de populations particulièrement exposées afin de les sensibiliser davantage à la lutte contre les préjugés et la discrimination liés au VIH

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

2.3 Réduction de la présence des mouvements armés et des groupes d'autodéfense grâce à des mesures de réinsertion et de relèvement des communautés dans le centre du pays et à des programmes de désarmement, de démobilisation et de réintégration dans le nord du pays

2.3.1 Augmentation du nombre d'ex-combattants des mouvements armés, y compris les femmes et les enfants, qui participent au processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration dans le nord du pays et qui ont été identifiés, ont fait l'objet de vérifications, ont été enregistrés et ont reçu une carte de démobilisation et pour lesquels une fiche de renseignements a été établie (2018/19 : 1 747 ; 2019/20 : 3 000 ; 2020/21 : 3 500)

2.3.2 Augmentation du nombre d'ex-combattants de groupes armés, y compris les femmes, bénéficiant de projets de réinsertion socioéconomique à court terme (2018/19 : 1 747 ; 2019/20 : 3 000 ; 2020/21 : 3 500)

2.3.3 Réduction du nombre de bénéficiaires directs des projets de lutte contre la violence au sein de la collectivité (2018/19 : 5 874 bénéficiaires directs ; 2019/20 : 20 000 bénéficiaires directs ; 2020/21 : 10 000), notamment les membres des groupes d'autodéfense dans le centre du Mali

2.3.4 Mise en œuvre d'un certain nombre de projets de lutte contre la violence au sein de la collectivité (2018/19 : 35 ; 2019/20 : 30 ; 2020/21 : 30)

2.3.5 Augmentation du nombre d'anciens éléments de groupes d'autodéfense, y compris les femmes et les enfants, qui participent au processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration dans le centre du pays et qui ont été identifiés, ont fait l'objet de vérifications, ont été enregistrés et ont reçu une carte de démobilisation et pour lesquels une fiche de renseignements a été établie (2018/19 : 0 ; 2019/20 : 500 ; 2020/21 : 1 000)

2.3.6 Augmentation du nombre d'armes et de la quantité de munitions collectées auprès des groupes d'autodéfense ayant été enregistrées et stockées au cours du processus de désarmement et de démantèlement dans le centre du pays (2018/19 : 0 ; 2019/20 : 500 ; 2020/21 : 1 000)

2.3.7 Augmentation du nombre d'armes et de la quantité de munitions collectées auprès des mouvements armés ayant été enregistrées et stockées au cours du processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration dans le nord du pays (2018/19 : 0 ; 2019/20 : 3 000 ; 2020/21 : 3 500)

---

*Produits*

- Fourniture d'un appui technique et logistique au programme national de désarmement, de démobilisation et de réintégration dans le nord du pays et au programme de désarmement et de démantèlement des groupes d'autodéfense dans le centre
- Fourniture, dans les camps de cantonnement et d'autres lieux désignés à l'avance, de denrées alimentaires, de produits non alimentaires et d'un soutien médical à un maximum de 3 500 ex-combattants des groupes armés signataires
- Organisation, dans les camps de cantonnement et d'autres lieux désignés à l'avance, d'activités d'identification, de vérification, d'établissement de fiches de renseignement, d'enregistrement et de sensibilisation aux initiatives d'éducation psychosociale, de réconciliation civique et d'orientation à l'intention d'un maximum de 3 500 ex-combattants et de 1 000 ex-combattants participant au programme de désarmement et de démantèlement des groupes d'autodéfense dans le centre du pays
- Facilitation de la réinsertion socioéconomique d'un maximum de 4 500 ex-combattants participant au programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration, y compris ceux qui participent au programme de désarmement et de démantèlement des groupes d'autodéfense dans le centre
- Tenue de 5 ateliers axés sur la sensibilisation et la fourniture d'avis de nature technique visant à renforcer la capacité des institutions nationales compétentes de mettre en œuvre le programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration

- Tenue de 5 ateliers de renforcement des capacités visant à donner à la société civile, notamment les organisations de femmes et les responsables locaux, les moyens de faire campagne pour la mise en œuvre du programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration
- Exécution de 30 projets de lutte contre la violence au sein de la collectivité (dont 12 projets d'appui au programme de désarmement et de démantèlement des groupes d'autodéfense mené dans le centre du pays) bénéficiant directement à au moins 10 000 personnes, notamment des jeunes à risque, des femmes, des personnes ayant des besoins particuliers, des personnes associées à des ex-combattants ou à des groupes d'autodéfense et des membres de la collectivité
- Tenue de 8 ateliers visant à sensibiliser les communautés d'accueil au retour ou à la présence d'ex-combattants, notamment les communautés d'accueil qui participent au programme de désarmement et de démantèlement mené dans le centre du pays
- Tenue de 4 ateliers de renforcement des capacités en matière de lutte contre la violence de proximité et de réinsertion au niveau local à l'intention des partenaires d'exécution et d'autres parties prenantes dans les régions
- Vérification de l'âge de tous les combattants des groupes armés signataires participant au processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration, en coopération avec des partenaires du Gouvernement et des Nations Unies
- Conduite de 8 visites dans les 8 zones de cantonnement ou de casernement pour procéder à des vérifications et encourager la libération des enfants associés à des groupes armés et la prise en compte des questions de genre, ainsi que pour sensibiliser les membres de mouvements armés aux violences sexuelles liées aux conflits et les former à la protection de l'enfance et aux droits de l'enfant, en coordination avec l'UNICEF, ONU-Femmes et le FNUAP
- Diffusion de 24 nouvelles émissions de radio sur des questions liées au cantonnement, au désarmement, à la démobilisation et à la réintégration, et aux projets de lutte contre la violence au sein de la collectivité, en particulier sur le programme de désarmement et de démantèlement des groupes d'autodéfense mené dans le centre du pays

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

2.4 Réforme des institutions chargées de la sécurité et, notamment, application des dispositions de l'accord de paix relatives à la sécurité

2.4.1 Élaboration et mise en œuvre partielle d'un plan intégré d'appui au redéploiement des Forces de défense et de sécurité maliennes reconstituées dans le nord et le centre du pays (2020/21 : 1 plan élaboré)

2.4.2 Mise en œuvre, par le Gouvernement, de la stratégie nationale de réforme du secteur de la sécurité, de la politique nationale relative aux frontières et de la stratégie nationale visant à prévenir et à combattre le terrorisme et l'extrémisme violent (2018/19 : 3 plans ou stratégies ; 2019/20 : 2 plans ou stratégies ; 2020/21 : 4 plans ou stratégies)

2.4.3 Exécution de 1 plan d'action relatif à la stratégie du secteur de la sécurité et de 2 stratégies complémentaires (frontières et défense) (2018/19 : 1 plan d'action et 2 stratégies élaborés ; 2019/20 : 1 plan d'action et 2 stratégies adoptés, et 1 politique de sécurité nationale élaborée ; 2020/21 : 1 plan d'action, 2 stratégies et 1 politique de sécurité nationale mis en œuvre)

2.4.4 Appui au transport, à la formation et à l'intégration d'ex-combattants dans les Forces de défense et de sécurité maliennes (2019/20 : 3 000 ; 2020/21 : 3 500)

*Produits*

- Fourniture d'un appui en vue de la mise en œuvre de la stratégie nationale visant à prévenir et à combattre le terrorisme et l'extrémisme violent et du plan d'action connexe
- Tenue de 4 ateliers de formation et de 10 réunions consultatives avec le Conseil national pour la réforme du secteur de la sécurité et son commissariat en vue d'appuyer le processus de réforme du secteur de la sécurité et l'élaboration d'une politique nationale en matière de sécurité
- Tenue de réunions bimensuelles de coordination internationale sur la réforme du secteur de la sécurité, en coordination avec la Mission de l'Union africaine pour le Mali et le Sahel, la CEDEAO, la délégation européenne, la mission de formation de l'Union européenne au Mali, la Mission PSDC de l'Union européenne au Mali et les sections organiques de la MINUSMA, et organisation de 6 réunions sur la réforme du secteur de la sécurité en vue de faciliter la coordination de l'appui international à cette réforme
- Conduite de 6 visites de contrôle auprès de l'Inspection générale des armées et services et de l'Inspection des services de sécurité et de protection civile
- Tenue de 1 atelier de formation à l'intention des parlementaires et des assistants parlementaires et de 3 ateliers à l'intention d'organisations de la société civile, notamment des associations de femmes et de jeunes, sur la gouvernance démocratique et la supervision des Forces de défense et de sécurité maliennes
- Tenue de 1 atelier de formation sur la prévention de l'extrémisme violent et la lutte contre celui-ci à l'intention du Ministère des affaires religieuses et du culte et de 1 atelier de sensibilisation à l'intention des organisations de la société civile, notamment des groupes de femmes et de jeunes, de chefs religieux et de médias, à l'appui de la mise en œuvre de la stratégie nationale visant à prévenir et à combattre le terrorisme et l'extrémisme violent
- Tenue, à l'intention des gardes-frontières ainsi que de la Direction nationale des frontières et de la Direction nationale des eaux et forêts, de 1 atelier et de 2 forums visant à appuyer l'application des mesures de sécurité aux frontières, de la stratégie sectorielle de sécurité aux frontières et des politiques de lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre, et organisation de 3 visites sur le terrain dans le centre du pays
- Fourniture d'un appui technique, administratif et logistique aux fins de la mise en œuvre du plan 2019-2021 de redéploiement des Forces de défense et de sécurité maliennes dans le nord et le centre du pays
- Sensibilisation au VIH/sida et à la prévention des violences sexuelles de 3 000 membres des Forces de défense et de sécurité maliennes et des personnes à leur charge, et fourniture de traitements, de soins et de services d'appui
- Fourniture d'un appui et de conseils techniques aux écoles et centres d'instruction des Forces de défense et de sécurité maliennes aux fins de la prise en compte des questions de genre dans les programmes d'enseignement et de formation

*Facteurs externes*

L'absence de volonté des parties maliennes à l'accord de paix et la présence et les activités de groupes armés y contrevenant pourraient entraver la mise en œuvre du programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration ainsi que de la réforme du secteur de la sécurité. L'absence de progrès dans la mise en œuvre du plan de redéploiement des Forces de défense et de sécurité maliennes reconstituées et réformées, ainsi que les capacités limitées pour ce qui est du développement des Forces et de la constitution d'unités supplémentaires pouvant être déployées dans le nord et le centre du pays, pourrait également compromettre l'exécution du mandat. Une nouvelle détérioration des conditions de sécurité et la persistance des attaques asymétriques dans le nord et dans le centre du Mali pourraient constituer un obstacle à la réalisation des activités prévues et faire encore plus de tort à la population civile.

Une éventuelle modification des mandats respectifs de l'opération Barkhane et de la mission de formation de l'Union européenne au Mali pourrait également avoir une incidence sur les activités prévues.

Tableau 4  
Ressources humaines : composante 2 (Protection des civils)

<i>Catégorie</i>									<i>Total</i>
<i>I. Observateurs militaires</i>									
Effectif approuvé 2019/20									40
Effectif proposé 2020/21									40
<b>Variation nette</b>									–
<i>II. Contingents</i>									
Effectif approuvé 2019/20									13 249
Effectif proposé 2020/21									13 249
<b>Variation nette</b>									–
<i>III. Police des Nations Unies</i>									
Effectif approuvé 2019/20									350
Effectif proposé 2020/21									350
<b>Variation nette</b>									–
<i>IV. Unités de police constituées</i>									
Effectif approuvé 2019/20									1 570
Effectif proposé 2020/21									1 570
<b>Variation nette</b>									–
<i>Personnel recruté sur le plan international</i>									
<i>V. Personnel civil</i>	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Service mobile</i>	<i>Total partiel</i>	<i>Personnel recruté sur le plan national<sup>a</sup></i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<i>Total</i>
<b>Bureau du (de la) commandant(e) de la force</b>									
Postes approuvés 2019/20	1	1	–	–	1	3	14	–	17
Postes proposés 2020/21	1	1	–	–	1	3	14	–	17
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Bureau du (de la) chef de la police des Nations Unies</b>									
Postes approuvés 2019/20	–	2	7	1	1	11	13	–	24
Postes proposés 2020/21	–	2	7	2	1	12	13	–	25
<b>Variation nette (voir tableau 5)</b>	–	–	–	1	–	1	–	–	1
<b>Division des affaires civiles</b>									
Postes approuvés 2019/20	–	1	6	14	1	22	47	5	74
Postes proposés 2020/21	–	1	6	14	1	22	46	5	73
<b>Variation nette (voir tableau 6)</b>	–	–	–	–	–	–	(1)	–	(1)

V. Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international						Personnel recruté sur le plan national <sup>a</sup>	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile	Total partiel			
<b>Section du désarmement, de la démobilisation, de la réintégration et de la réforme du secteur de la sécurité</b>									
Postes approuvés 2019/20	–	1	8	10	2	21	17	8	46
Postes proposés 2020/21	–	1	8	10	2	21	17	8	46
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Total partiel (personnel civil)</b>									
Postes approuvés 2019/20	1	5	21	25	5	57	91	13	161
Postes proposés 2020/21	1	5	21	26	5	58	90	13	161
<b>Variation nette</b>	–	–	–	1	–	1	(1)	–	–
<b>Total (I-V)</b>									
Postes approuvés 2019/20	1	5	21	25	5	57	91	13	15 531
Postes proposés 2020/21	1	5	21	26	5	58	90	13	15 531
<b>Variation nette</b>	–	–	–	1	–	1	(1)	–	–

<sup>a</sup> Administrateurs et agents des services généraux.

*Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 1 poste*

*Personnel recruté sur le plan national : diminution de 1 poste*

#### **Bureau du (de la) chef de la police des Nations Unies**

Tableau 5

#### **Ressources humaines : Bureau du (de la) chef de la police des Nations Unies**

Postes						
Variation	Classe	Titre ou fonction		Modification	Description	
+1	P-3	Spécialiste de la planification stratégique		Création		
<b>Total</b>	<b>+1</b>					

77. Afin d'assurer une continuité et un professionnalisme à long terme au sein du Bureau du (de la) chef de la police des Nations Unies, dont l'effectif civil autorisé est actuellement de 24 postes (1 D-2, 1 D-1, 2 P-5, 5 P-4, 1 P-3, 1 agent(e) du Service mobile et 13 agent(e)s des services généraux recruté(e)s sur le plan national), il est proposé de créer un poste P-3 de spécialiste de la planification stratégique, comme indiqué dans le tableau 5. Le Groupe de la planification de la composante Police, qui est actuellement composé de trois policiers hors unités constituées, mais ne compte pas d'administrateur(trice), a besoin d'un(e) spécialiste de la planification stratégique qui ait l'expérience voulue pour assurer la cohérence du budget annuel et des cycles de planification. Le ou la spécialiste devra avoir une connaissance approfondie des autres composantes et des cadres stratégiques des Nations Unies au niveau de la Mission et du Siège à New York. En outre, les tâches supplémentaires prescrites par le Conseil de sécurité dans sa résolution [2480 \(2019\)](#) aux fins du renforcement de la planification stratégique intégrée à l'échelle de la Mission ont entraîné une augmentation de la charge de travail du Groupe. Le ou la titulaire du nouveau poste

contribuera à absorber la charge de travail supplémentaire en 2020/21, notamment en ce qui concerne la planification nécessaire à la mise en œuvre du concept des opérations policières et du cadre stratégique intégré, à la préparation du budget axé sur les résultats, à la mise en place du Système complet d'évaluation de la performance et à la planification de la transition et l'adaptation de la Mission qui y sont associées, conformément au mandat de la MINUSMA. L'importance accrue accordée à l'intégration à l'échelle de la Mission, qui suppose une collaboration élargie et renforcée entre les sections organiques, la structure d'appui à la Mission, la police des Nations Unies et les composantes de la force, devrait également augmenter la charge de travail. Il convient de noter que le Groupe de la planification de la composante Police et le ou la spécialiste de la planification stratégique joueront un rôle essentiel en faisant le lien entre le Groupe de la planification stratégique, le Groupe de la planification de la composante Police et la vision stratégique non seulement de la composante Police, mais aussi de la Mission dans son ensemble et la concrétisation de cette vision.

78. Le Groupe de la planification de la composante Police aide les responsables de la composante à définir et à mettre en œuvre les objectifs et les priorités stratégiques en donnant des conseils stratégiques, notamment en ce qui concerne la définition des priorités et la prise de décisions stratégiques. Dans le cadre de son travail, il pilote la rédaction des principaux documents d'orientation, tels que les plans de travail et les rapports semestriels.

79. Le Groupe est chargé d'élaborer le plan annuel stratégique de la composante Police et de veiller à ce que les plans de la composante s'inscrivent dans les plans stratégiques adoptés à l'échelle de la Mission. Il travaille en étroite consultation avec les chefs de tous les piliers de police de la MINUSMA et avec les coordonnateurs des unités de police constituées. Dans le cadre de l'élaboration des plans, il consulte également la Section de la gestion des missions et de l'appui de la Division de la police, la Section de la sélection et du recrutement et la Section des politiques stratégiques et du renforcement des capacités, dont les bureaux sont à New York. Ses effectifs ne comptent pas de poste d'administrateur(trice). La modification qu'il est proposé d'apporter au tableau d'effectifs permettra d'assurer la continuité des activités du Groupe, ce qui est essentiel étant donné la rotation perpétuelle des policiers hors unités constituées. Elle contribuera en outre considérablement à la mise en œuvre du mandat de la MINUSMA pour ce qui est des cadres stratégiques intégrés et des dispositifs de performance et d'établissement des rapports. Par ailleurs, un poste d'administrateur(trice) permettra d'améliorer la planification et la performance de la composante Police de la MINUSMA tout en favorisant une utilisation plus efficace et plus rationnelle des ressources, fondée sur les tâches prioritaires et les besoins opérationnels. L'établissement plus rapide de rapports, de recommandations et d'autres produits fait également partie des résultats escomptés. Le résultat final sera la mise en œuvre des objectifs et des priorités stratégiques fixés pour la composante Police de la MINUSMA grâce à la fourniture de conseils stratégiques, notamment en ce qui concerne la définition des priorités et la prise de décisions éclairées.

## Division des affaires civiles

Tableau 6

### Ressources humaines : Division des affaires civiles

<i>Postes</i>				
<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
-1	GN	Assistant(e) multilingue sur le terrain	Réaffectation	Destination : Section des transports
<b>Total</b>	<b>-1</b>	(voir tableau 4)		

80. Afin d'optimiser la prestation de services et de tirer davantage parti des ressources existantes, il est proposé de réaffecter un poste comme indiqué dans le tableau 6.

### Composante 3 : promotion et protection des droits de l'homme et réconciliation

81. Comme indiqué dans le cadre de budgétisation ci-dessous et conformément aux deux objectifs stratégiques et aux tâches prioritaires prescrites par le Conseil de sécurité dans sa résolution [2480 \(2019\)](#), la Mission aidera les autorités maliennes à appliquer les dispositions de l'accord de paix relatives à la justice et à la réconciliation, notamment à assurer le bon fonctionnement des mécanismes de justice transitionnelle tels que la Commission vérité, justice et réconciliation, et à faire en sorte que les responsables de violations des droits de la personne et d'atteintes à ces droits, ainsi que de violations du droit international humanitaire, aient à répondre de leurs actes et soient traduits en justice dans les meilleurs délais.

82. La MINUSMA continuera d'aider les autorités maliennes et les organisations de la société civile à promouvoir et à protéger les droits de la personne dans tout le Mali, en particulier dans le centre, où l'escalade de la violence entraîne une augmentation des violations de ces droits. À cet égard, elle appuiera les acteurs du Cadre politique de gestion de la crise au centre du Mali dans l'application de la stratégie de stabilisation du centre, qui vise à protéger les civils, à réduire les violences intercommunautaires et à promouvoir la protection des droits de la personne et le droit international humanitaire.

83. La Mission continuera de collaborer avec les autorités nationales pour faciliter l'application de la loi d'entente nationale, qui énonce un certain nombre de mesures visant à encourager la réconciliation. La MINUSMA et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime continueront également de soutenir le Pôle judiciaire spécialisé de lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée, mécanisme clef de lutte contre l'impunité dont la compétence a été étendue aux crimes de guerre, au génocide et aux crimes contre l'humanité. La Mission continuera d'aider le Gouvernement à intensifier l'action qu'il mène pour créer et mettre en œuvre un cadre relatif aux droits de la personne, l'objectif étant de renforcer le dispositif d'application du principe de responsabilité aux auteurs de violations de ces droits.

84. La MINUSMA continuera de surveiller et de constater les cas documentés de violations des droits de la personne et d'atteintes à ces droits, notamment ceux concernant des femmes et des enfants, et de les signaler aux autorités compétentes de l'État, et donnera les conseils techniques nécessaires aux entités compétentes, notamment au pouvoir judiciaire. Conformément à la résolution [2480 \(2019\)](#) et à la priorité donnée au renforcement de la lutte contre l'impunité, en particulier dans le centre, elle continuera également d'aider le Gouvernement à prendre les mesures

préventives et correctives appropriées, et les organes de contrôle internes des Forces de défense et de sécurité maliennes à garantir que les auteurs de violations des droits de la personne répondent de leurs actes. Elle continuera en outre de collaborer avec le Gouvernement afin de l'encourager à communiquer davantage d'informations sur les violations des droits de la personne et les atteintes à ces droits, ainsi qu'à en rendre compte publiquement et régulièrement au Conseil de sécurité, et de contribuer à la prévention du phénomène.

85. La Mission continuera de promouvoir et de protéger les droits de la personne en soutenant les mécanismes de justice transitionnelle, notamment la Commission vérité, justice et réconciliation, par des conseils techniques et logistiques, et en favorisant l'accès à ces mécanismes afin de garantir la mise en place d'un système efficace de protection des victimes, des témoins et du personnel judiciaire. Elle continuera également de fournir un appui aux organisations de la société civile et aux institutions de défense des droits de la personne, telles que la Commission nationale des droits de l'homme, en renforçant leurs capacités en matière de surveillance, de communication de l'information et de sensibilisation, l'objectif étant qu'elles puissent jouer un rôle efficace dans la promotion des libertés et droits fondamentaux et l'application du principe de responsabilité.

86. Dans le cadre de l'appui qu'elle apporte en faveur du redéploiement des Forces de défense et de sécurité maliennes réformées et reconstituées dans le centre et le nord du pays, la MINUSMA poursuivra systématiquement l'application de la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme pour garantir que tout appui fourni à des forces non onusiennes fasse l'objet d'une évaluation des risques dans l'optique des droits de l'homme et pour assurer le suivi des mesures d'atténuation recommandées.

87. La Mission continuera d'appuyer les initiatives visant à faire en sorte que les responsables de violations du droit international des droits de l'homme et d'atteintes à ce droit, ainsi que de violations du droit international humanitaire aient à répondre de leurs actes et soient traduits en justice dans les meilleurs délais. À cette fin, elle continuera de fournir une assistance en renforçant, dans toutes les régions du Mali, les capacités en matière de protection et de promotion des droits de la personne, notamment en signalant les violations graves de ces droits, en particulier les violences sexuelles liées aux conflits et les violations graves commises contre des enfants dans des situations de conflit armé, ainsi que les autres violations des droits des femmes, des enfants, des déplacés et des autres groupes vulnérables, en enquêtant sur ces violations et en les surveillant.

88. La Mission contribuera à l'application des résolutions du Conseil de sécurité portant sur le sort des enfants en temps de conflit armé et sur les violences sexuelles liées aux conflits, notamment en maintenant en place les mécanismes de surveillance et de communication de l'information relatifs à ces phénomènes. En collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies et la société civile, elle aidera le Gouvernement malien à exécuter le plan d'action commun relatif au communiqué conjoint sur la prévention des violences sexuelles liées au conflit et la lutte contre ce phénomène, adopté durant la période 2019/20. De même, en partenariat avec l'équipe de pays des Nations Unies, les partenaires gouvernementaux et la société civile, elle continuera de faciliter l'exécution du plan d'action de la Coordination des mouvements de l'Azawad contre le recrutement et l'utilisation d'enfants et la violence sexuelle à l'égard des enfants, exécution pour laquelle une stratégie régionale a été adoptée fin 2019. Elle entretiendra un dialogue régulier avec les forces armées nationales et les groupes armés pour les encourager à respecter les droits de la personne et le droit international humanitaire, à honorer les engagements qu'ils ont pris en faveur de l'adoption et de l'application de plans d'action visant à prévenir et

à combattre les violations graves commises contre des enfants, notamment le recrutement et l'utilisation d'enfants, et les violences sexuelles liées aux conflits. La Mission assurera un appui technique et des formations aux Forces de défense et de sécurité maliennes, ainsi que le renforcement de leurs capacités, afin qu'elles puissent convenablement prévenir les violences sexuelles liées aux conflits et les violations graves commises contre des enfants dans des situations de conflit, enquêter sur ces violations et les combattre.

---

*Réalisations escomptées*
*Indicateurs de succès*


---

3.1 Mise en place et renforcement de mécanismes et d'initiatives visant à prévenir et à combattre les violations des droits de la personne et les atteintes à ces droits, une attention particulière étant accordée aux violations graves commises contre des enfants et aux violences sexuelles liées aux conflits.

3.1.1 Publication, par la MINUSMA, de rapports sur la situation des droits de l'homme au Mali (2019/20 : 4 ; 2020/21 : 5)

3.1.2 Augmentation du nombre de mesures prises par les autorités de l'État, y compris les enquêtes menées, les procédures disciplinaires ouvertes et les jugements rendus en ce qui concerne les cas présumés de violations des droits de la personne et d'atteintes à ces droits signalés par la MINUSMA, notamment les cas de violences sexuelles liées aux conflits et de violations graves des droits de l'enfant (2018/19 : sans objet ; 2019/20 : 10 ; 2020/21 : 12)

3.1.3 Adoption de lois nationales et d'initiatives régionales visant à renforcer les mécanismes et initiatives nationaux de protection de l'enfance (2019/20 : 1 loi nationale adoptée par l'Assemblée nationale et au moins 2 stratégies appliquées ; 2020/21 : 1 loi nationale et au moins 3 stratégies régionales appliquées)

3.1.4 Diminution du nombre de violations des droits de la personne et d'atteintes à ces droits enregistrées, en particulier dans le centre du pays (2019/20 : 200 ; 2020/21 : 150)

3.1.5 Nombre de jeunes vulnérables du centre ayant bénéficié d'un programme de formation professionnelle et de sensibilisation qui met l'accent sur les droits de la personne, la démocratie et la citoyenneté (2018/19 : non établi ; 2019/20 : 120 ; 2020/21 : 70)

3.1.6 Exécution de plans d'action signés par les groupes armés signataires de l'Accord afin de prévenir et de combattre les violations graves commises contre des enfants (2018/19 : 1 plan d'action signé par la Plateforme des mouvements du 14 juin 2014 d'Alger ; 2019/20 : exécution des deux plans d'action ; 2020/21 : exécution des deux plans d'action), ainsi que les violences sexuelles liées aux conflits (2018/19 : 2 plans de mise en œuvre établis, dont 1 exécuté à 20 % ; 2019/20 : 2 plans de mise en

œuvre signés et 6 des 17 activités menées à terme ; 2020/21 : exécution à 50 % des deux plans)

3.1.7 Évaluation et suivi systématiques des mesures d'atténuation de la politique de diligence voulue de l'ONU en matière de droits de l'homme en cas d'appui de la Mission à des forces de sécurité non onusiennes (2018/19 : sans objet ; 2019/20 : 100 %) 2020/21 : 100 % des projets évalués et 60 % des mesures d'atténuation suivies)

3.1.8 Renforcement des capacités des acteurs travaillant sur les violences sexuelles liées aux conflits dans le domaine des arrangements de suivi, d'analyse et de communication de l'information (2020/21 : 90 acteurs formés)

---

*Produits*

- Conduite de missions hebdomadaires relatives aux droits de la personne, notamment des missions de suivi et d'enquête, et de visites hebdomadaires dans les lieux de détention, en mettant l'accent sur la promotion et la protection des droits de la personne, en particulier sur le respect des procédures de détention légale et les conditions de détention
- Évaluation de l'ensemble des projets d'appui à des forces non onusiennes soumis pour évaluation au titre de la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme, et suivi de l'application d'au moins 60 % des mesures d'atténuation recommandées afin de mieux surveiller le respect, par les autorités maliennes, des normes internationales relatives aux droits de l'homme
- Fourniture de conseils techniques au Ministère de la justice et au Ministère de la défense, dans le cadre du mécanisme conjoint établi en avril 2016, par le transfert régulier des cas de violations des droits de la personne et d'atteintes à ces droits, y compris les violences sexuelles liées aux conflits et les violations graves des droits de l'enfant
- Mise en place et exécution d'un programme de protection des victimes, des témoins, des sources, des défenseurs des droits de la personne et des autres acteurs qui contribuent aux enquêtes sur les droits de la personne menées par MINUSMA
- Organisation, à Koulikoro, à Mopti, à Ségou, à Gao, à Ménaka, à Kidal et à Tombouctou, de 14 sessions de formation et de sensibilisation aux droits de la personne à l'intention des Forces de défense et de sécurité maliennes et des groupes armés non étatiques. Publication dans les langues locales et lancement d'un manuel de formation et d'autres outils de formation (y compris la formation de formateurs) à l'application du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire
- Organisation, à Bamako et dans les régions, et à l'intention des interlocuteurs nationaux et internationaux, ainsi que des représentants de l'équipe de pays des Nations Unies, de 6 sessions de sensibilisation à l'application de la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme
- Organisation, à l'intention de 250 jeunes femmes et jeunes hommes vulnérables du centre du Mali susceptibles d'être recrutés par des groupes extrémistes, de sessions de formation professionnelle et de sensibilisation sur les droits de la personne, la démocratie et la citoyenneté
- Tenue de 8 ateliers de sensibilisation, de renforcement des capacités et d'appui technique visant à consolider le cadre national de protection de l'enfance avec le Gouvernement (1), l'Assemblée nationale (1), les autorités judiciaires (1), le Réseau des jeunes unis pour la défense des droits des enfants (1) et les acteurs locaux (4 ateliers régionaux)
- Suivi et signalement quotidiens des violations graves commises contre des enfants dans des situations de conflit armé et conduite d'au moins 12 missions sur le terrain (dans les régions de Kidal, Gao, Tombouctou,

Ménaka et Mopti) pour surveiller ces violations et poursuivre le dialogue engagé avec les chefs des groupes armés, des organisations d'autodéfense et des milices

- Organisation de 4 sessions de formation sur la manière de promouvoir les droits de l'enfant et de protéger les enfants touchés par les conflits des six violations graves commises à leur égard, l'objectif étant de renforcer les capacités des institutions de sécurité et de défense maliennes (l'armée, la police et la gendarmerie) en matière de protection des droits de l'enfant
- Tenue de 4 ateliers régionaux avec les parties prenantes et les autorités locales et fourniture de conseils techniques sur le bon fonctionnement des comités locaux de protection de l'éducation chargés d'apporter un appui technique au Gouvernement afin de l'aider à mener à bien les activités prévues dans la stratégie nationale de mise en œuvre de la Déclaration sur la sécurité dans les écoles
- Organisation de 4 sessions de formation dans les régions à l'intention des autorités publiques et des partenaires nationaux, notamment des organisations de la société civile et des organisations de défense des droits de l'enfant, l'objectif étant qu'ils puissent mieux surveiller les violations graves commises contre des enfants dans des situations de conflit armé et communiquer l'information y relative
- Production de 23 banderoles, de 6 annonces publicitaires diffusées à la radio, de 600 affiches, de 600 brochures, de 5 panneaux d'affichage et de 2 000 T-shirts destinés à des campagnes de sensibilisation et d'information sur les journées des droits de l'enfant (Journée internationale contre l'utilisation d'enfants soldats, Journée de l'enfant africain, Journée internationale de la fille et Journée internationale de l'enfance) et sur la promotion et la protection de ces droits dans les situations de conflit armé, y compris l'interdiction du recrutement et de l'utilisation d'enfants, les violences sexuelles, les meurtres, les mutilations et les attaques contre les établissements d'enseignement et de soins
- Conduite de 5 ateliers avec les groupes armés signataires, de 2 réunions du Groupe de travail technique conjoint (Nations Unies – Gouvernement – Coordination des mouvements de l'Azawad), de 2 réunions du Groupe de travail technique conjoint (Nations Unies – Gouvernement – Plateforme) et de 5 campagnes régionales de sensibilisation pour relancer les parties au conflit afin qu'elles négocient et exécutent des plans d'action assortis de délais visant à éliminer et à prévenir les six violations graves commises contre les enfants dans les situations de conflit armé, y compris le recrutement et l'utilisation d'enfants dans les forces et groupes armés, et qu'elles surveillent cette exécution
- Exécution de 5 projets à effet rapide visant à aider les autorités locales, les organisations de la société civile et les défenseurs des droits de la personne à promouvoir et à protéger les droits de la personne, en particulier dans le centre
- Exécution de 3 projets à effet rapide à l'appui de l'action menée par les institutions publiques et les organisations de la société civile, notamment les associations de jeunes, pour prévenir et combattre les 6 violations graves commises contre les enfants dans les situations de conflit armé
- Tenue de 12 ateliers (5 à l'intention des institutions nationales, 5 à l'intention des associations de victimes de violence fondée sur le genre, à l'intention des membres de la Commission vérité, justice et réconciliation et de ceux de la Coordination des mouvements de l'Azawad et de la Plateforme, et 2 visant à aider les autorités nationales à mobiliser des ressources) en vue de sensibiliser et d'apporter une assistance technique dans le domaine des violences sexuelles liées aux conflits, notamment pour ce qui est de prévoir des réparations en faveur des victimes dans le processus de réconciliation
- Organisation 10 sessions de sensibilisation des populations dans 5 régions, afin de renforcer leurs moyens d'alerte rapide et les mécanismes consacrés aux violences sexuelles liées aux conflits
- Conduite de 10 visites sur le terrain visant à aider la Coordination des mouvements de l'Azawad et la Plateforme à exécuter les plans de lutte contre les violences sexuelles liées aux conflits, et de 5 sessions de dialogue à l'intention des membres des Forces de défense et de sécurité maliennes afin de les rendre mieux à même de prévenir et de combattre ces violences
- Couverture médiatique des activités et ateliers de la MINUSMA et appui à l'organisation des principales journées des Nations Unies dédiées aux droits de l'homme, telles que la Journée des droits de l'homme, Journée internationale de l'enfance, les 16 journées de mobilisation contre la violence de genre, la Journée

internationale pour l'élimination de la violence sexuelle en temps de conflit, la Journée internationale des femmes et la Journée mondiale du sida, au moyen de 50 produits radio, de 5 produits multimédia, d'au moins 5 points de presse consacrés expressément à ces questions, de 6 activités communautaires et d'autres supports promotionnels

- Organisation de 3 ateliers avec des acteurs travaillant sur les violences sexuelles liées aux conflits afin de renforcer leurs capacités dans le domaine des arrangements de suivi, d'analyse et de communication de l'information

---

*Réalisations escomptées*
*Indicateurs de succès*


---

3.2 Renforcement des capacités des institutions nationales, des organisations de la société civile et des défenseurs des droits de la personne en matière de promotion et de protection des droits de la personne, en particulier des jeunes vulnérables du centre

3.2.1 Présentation, par l'État, de 2 rapports périodiques aux organes des Nations Unies créés en vertu d'un instrument international relatif aux droits de l'homme 2018/19 : sans objet ; 2019/20 : 1 ; 2020/21 : 2)

3.2.2 Établissement de 1 rapport annuel de la Commission nationale des droits de l'homme (2018/19 : sans objet ; 2019/20 : 1 ; 2020/21 : 1)

3.2.3 Exécution de 1 plan stratégique de la Commission nationale des droits de l'homme pour la période 2018-2020 et obtention, par la Commission, du statut « A » conformément aux Principes concernant le statut des institutions nationales pour la promotion et la protection des droits de l'homme (Principes de Paris) (2018/19 : sans objet ; 2019/20 : 1 ; 2020/21 : la Commission nationale des droits de l'homme obtient le statut « A »)

3.2.4 Publication par les organisations de la société civile, en particulier celles présentes dans centre, de rapports accessibles au public sur les questions relatives aux droits de la personne (2018/19 : sans objet ; 2019/20 : 1 déclaration publiée ; 2020/21 : 2)

3.2.5 Nombre de missions de surveillance de la situation des droits de la personne menées par les institutions nationales et les organisations de la société civile, conformément aux normes internationales (2020/21 : 2)

3.2.6 Nombre de clubs des droits de l'homme pleinement opérationnels au Mali (2019/20 : 23 créés mais non opérationnels ; 2020/2021 : 10 opérationnels)

3.2.7 Application progressive de la loi nationale sur la violence fondée sur le genre (2018/19 : élaboration du projet de loi ; 2019/20 : ratification et application de la loi ; 2020/21 : poursuite du plaidoyer en faveur de la ratification de la loi et appui à la diffusion de la loi ratifiée)

3.2.8 Validation par le Gouvernement malien du projet de plan d'action relatif au communiqué conjoint sur les violences sexuelles liées aux conflits et exécution progressive de ce plan (2018/19 : sans objet ; 2019/20 : plan d'action validé ; 2020/21 : plan d'action validé et partiellement exécuté)

*Produits*

- Renforcement de la capacité de la Commission nationale des droits de l'homme de s'acquitter de son mandat grâce à la participation à des réunions techniques et à l'organisation de 3 sessions de formation à l'intention de ses membres et de son personnel
- Organisation de 2 ateliers visant à aider les autorités maliennes à élaborer au moins 2 rapports périodiques et à les soumettre aux organes conventionnels concernés, pour faire en sorte qu'elles coopèrent davantage avec les mécanismes des Nations Unies créés en vertu d'un instrument international relatif aux droits de l'homme
- Renforcement, dans le cadre d'un programme de formation d'une semaine, de la capacité des institutions nationales, des organisations de la société civile et des défenseurs des droits de la personne de surveiller et de signaler les violations des droits de la personne et les atteintes à ces droits, conformément aux normes internationales applicables
- Renforcement des capacités des clubs des droits de l'homme en collaboration avec le Ministère de la justice et grâce à une série de sessions de formation et à un soutien logistique
- Tenue de 3 ateliers à l'intention du personnel des ministères clés et des parlementaires pour faciliter la ratification et la diffusion de la loi sur la violence fondée sur le genre
- Maintien d'une permanence téléphonique à l'intention des victimes et témoins de violences sexuelles et fondées sur le genre, et application d'instructions permanentes permettant de lutter efficacement contre les violences sexuelles liées aux conflits
- Organisation de 1 atelier de validation du plan d'action relatif au communiqué conjoint sur les violences sexuelles liées aux conflits et de 2 sessions visant à examiner l'exécution de ce plan afin de renforcer les capacités des acteurs gouvernementaux

*Réalisations escomptées*

*Indicateurs de succès*

3.3 Le mécanisme et le processus de justice transitionnelle du Mali fonctionnent conformément aux normes en matière de droits de la personne, et les autorités compétentes, y compris les autorités non judiciaires, sont mieux à même de lutter contre l'impunité des auteurs de violations des droits de la personne et d'atteintes à ces droits

3.3.1 Nombre de missions dirigées par les équipes mobiles de la Commission vérité, justice et réconciliation pour recueillir les dépositions des témoins et des victimes, notamment des femmes et des enfants. (2018/19 : 6 équipes mobiles mises sur pied ; 2019/20 : 30 ; 2020/21 : 40)

3.3.2 Augmentation du nombre de dépositions de témoins examinées par la Commission vérité, justice et réconciliation. (2018/19 : 10 000 ; 2019/20 : 13 000 ; 2020/21 : 18 000)

3.3.3 Augmentation du nombre de cas ayant fait l'objet d'une enquête par la Commission vérité, justice et réconciliation. (2018/19 : sans objet ; 2019/20 : 30 ; 2020/21 : 5)

3.3.4 Augmentation du nombre (ventilé par sexe) de victimes qui participent aux audiences publiques de la Commission vérité, justice et réconciliation.  
(2018/19 : sans objet ; 2019/20 : 40 ; 2020/21 : 48)

*Produits*

- Fourniture d'un appui technique aux fins de l'exécution du mandat de la Commission vérité, justice et réconciliation, conformément aux normes internationales et en complémentarité avec le système judiciaire national et d'autres mécanismes d'enquête
- Fourniture d'un soutien logistique à la Commission vérité, justice et réconciliation dans l'organisation d'audiences publiques, la conduite de missions d'enquête et le déploiement d'équipes mobiles, et appui à l'application de la stratégie de communication et de sensibilisation mise en place par la Commission dans le cadre du mécanisme de réparations en faveur des victimes
- Fourniture de conseils techniques à la Commission vérité, justice et réconciliation dans le cadre des activités qu'elle mène à Bamako et sur le terrain en ce qui concerne les questions de genre, notamment de la prise en compte de ces questions.
- Fourniture d'un appui aux acteurs concernés, notamment aux magistrats, aux autorités judiciaires et non judiciaires, y compris le Pôle judiciaire spécialisé de lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée, afin de les rendre mieux à même de traiter les cas de violations graves des droits de la personne et d'atteintes à ces droits, notamment par la mise en place d'un mécanisme de protection des victimes, des témoins et des sources
- Organisation, en collaboration avec l'Institut international des droits de l'homme, de 1 séminaire d'une semaine sur le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme axé sur la protection des droits de la personne à l'intention des membres de la Cour constitutionnelle, des magistrats, des fonctionnaires et des représentants de la société civile, en particulier dans le centre du pays

*Facteurs externes*

Une nouvelle détérioration des conditions de sécurité et la persistance des attaques asymétriques dans le nord et dans le centre du Mali entravant l'accès à ces zones et empêchant les parties à l'Accord de paix de collaborer et de dialoguer pourraient constituer un obstacle à l'exécution des activités prévues

Tableau 7

**Ressources humaines : composante 3 (promotion et protection des droits de l'homme et réconciliation)**

<i>Personnel civil</i>	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>						<i>Personnel recruté sur le plan national<sup>a</sup></i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<i>Total</i>
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Service mobile</i>	<i>Total partiel</i>			
<b>Groupe de la protection des civils</b>									
Postes approuvés 2019/20	–	–	2	2	–	4	–	2	6
Postes proposés 2020/21	–	–	2	2	–	4	–	2	6
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Groupe de la protection de l'enfance</b>									
Postes approuvés 2019/20	–	–	1	2	–	3	3	1	7
Postes proposés 2020/21	–	–	1	2	–	3	3	1	7
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international						Personnel recruté sur le plan national <sup>a</sup>	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile	Total partiel			
<b>Groupe consultatif sur les questions de genre</b>									
Postes approuvés 2019/20	–	–	1	1	–	2	3	2	7
Postes proposés 2020/21	–	–	1	1	–	2	3	2	7
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Division des droits de l'homme</b>									
Postes approuvés 2019/20	–	1	8	14	1	24	31	19	74
Postes proposés 2020/21	–	1	8	14	1	24	31	19	74
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Bureau du (de la) Conseiller(ère) pour la protection des femmes</b>									
Postes approuvés 2019/20	–	–	1	1	–	2	2	1	5
Postes proposés 2020/21	–	–	1	1	–	2	2	1	5
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Total</b>									
Postes approuvés 2019/20	–	1	13	20	1	35	39	25	99
Postes proposés 2020/21	–	1	13	20	1	35	39	25	99
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–

<sup>a</sup> Administrateurs et agents des services généraux.

#### **Composante 4 : rétablissement de l'autorité de l'État, stabilisation et état de droit dans le centre et le nord du Mali**

89. Comme indiqué dans l'encadré ci-après et conformément aux deux objectifs stratégiques et aux tâches prioritaires prescrites par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2480 (2019), la MINUSMA continuera d'appuyer la mise en œuvre des principales dispositions de l'accord de paix pour ce qui est de l'appui au fonctionnement et au rétablissement de l'autorité de l'État, notamment des autorités intérimaires, au niveau des régions, des cercles et des municipalités, en étroite coopération avec les ministères pertinents et les institutions nationales et locales compétentes.

90. En outre, pour appuyer le fonctionnement et le rétablissement de l'autorité de l'État, promouvoir et assurer une gouvernance sans exclusive, et créer les conditions permettant aux autorités de répondre aux besoins essentiels de la population à moyen terme, la MINUSMA appuiera le renforcement durable des capacités techniques et administratives des autorités locales et régionales en élaborant et en mettant en œuvre des activités, en étroite collaboration avec les autorités régionales et les organismes régionaux de développement, et en consultation et en complémentarité avec l'équipe de pays des Nations Unies, conformément au cadre stratégique intégré.

91. La Mission redoublera d'efforts pour lutter contre l'impunité et assurer l'accès à la justice pénale, en particulier dans le centre du pays, notamment en favorisant une coordination accrue avec et entre les autorités de la chaîne de justice pénale et en renforçant la confiance de la population dans les institutions. La MINUSMA

continuera de plaider auprès des autorités maliennes pour qu'elles affectent des procureurs de la République, des juges et des agents de l'administration pénitentiaire dans le nord du Mali, incitent des professionnels de ces secteurs à retourner dans le centre du pays et fassent en sorte que les institutions judiciaires soient accessibles à tous les groupes de la population, y compris les femmes et les enfants. Elle continuera d'appuyer les mécanismes nationaux tels que le cadre de coordination de l'appareil de justice pénale et l'inspection des services judiciaires dans le nord du Mali.

92. Conformément à l'accord de paix, la Mission continuera d'appuyer les initiatives visant à assurer la complémentarité entre le système de justice formel et les mécanismes de justice traditionnels dans le but d'améliorer l'accès à la justice, tout en étendant l'autorité de l'État et l'état de droit. Ces efforts seront complétés par le renforcement des principaux acteurs et des capacités du système de justice, en particulier dans le centre du pays, par une formation et un encadrement ciblés des équipes nationales chargées des poursuites et de celles des appareils judiciaire et pénitentiaire, et par des projets à effet rapide spécifiques appuyant le rétablissement de l'autorité de l'État. La Mission et les partenaires concernés de l'équipe de pays des Nations Unies accroîtront également les complémentarités dans la fourniture et l'utilisation des fonds par la mise en œuvre des principales priorités communes définies dans le cadre stratégique intégré et le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (2020-2024), conformément au Cadre stratégique pour la relance économique et le développement durable 2019-2023 du Gouvernement. La MINUSMA continuera de jouer un rôle de coordination essentiel en appuyant la hiérarchisation des activités et des ressources, la cohérence des efforts et les complémentarités entre le Gouvernement du pays, les autorités régionales, les donateurs bilatéraux et le système des Nations Unies dans son ensemble, conformément à la résolution 2480 (2019) et au calendrier du plan de transition établi en novembre 2019.

---

*Réalisations escomptées*
*Indicateurs de succès*


---

4.1 Rétablissement de l'autorité de l'État dans ses fonctions essentielles, stabilisation et services décentralisés dans le centre et le nord du Mali

4.1.1 Nombre de représentants de l'État ayant regagné leurs lieux d'affectation respectifs dans les régions du nord, à la fois à l'échelle des cercles et des arrondissements (sur un total de 195 postes : 2018/19 : 40 % des postes étaient occupés ; 2019/20 : 55 % ; 2020/21 : 30 %)

4.1.2 Mise en œuvre de plans d'action prioritaires au niveau des régions, des cercles et des communes (2018/19 : 5 au niveau des régions ; 2019/20 : 5 au niveau des régions et 21 au niveau des cercles ; 2020/21 : 5 au niveau des régions, 24 au niveau des cercles et 49 au niveau des communes)

4.1.3 Nombre de projets relatifs aux dividendes de la paix mis en œuvre, notamment dans le domaine du renforcement des capacités eu égard à la Mission et aux tâches à remplir, de la cohésion sociale et du règlement des conflits inter/intracommunautaires, des institutions chargées de la sécurité et de l'état de droit, de la mise en service et de l'efficacité des autorités nationales, ainsi que de l'appui au processus de paix (2018/19 : 150 ; 2019/20 : 150 ; 2020/21 : 150)

*Produits*

- Appui au rétablissement de l'autorité de l'État dans le centre du pays par le renforcement des capacités des fonctionnaires de l'État, le soutien logistique et la fourniture d'infrastructures dans le cadre de projets à effet rapide
- Fourniture de conseils techniques dans le cadre de réunions trimestrielles organisées avec le Ministère de l'administration territoriale et de la décentralisation en vue de passer en revue les progrès accomplis dans le rétablissement et l'extension de l'autorité de l'État dans le nord et le centre du Mali et d'examiner les documents stratégiques de base sur les cadres de développement local
- Mise en œuvre et coordination par la Mission de 110 projets à effet rapide visant à concourir directement à l'application de l'accord de paix dans le nord du Mali ou à répondre à des besoins particuliers dans le centre du pays, sur la base d'une analyse approfondie du conflit, conformément aux priorités et plans nationaux et régionaux du Mali et au cadre stratégique intégré, et en fonction de l'évolution du contexte
- Fourniture de bons offices et de conseils stratégiques, dans le cadre de réunions mensuelles de coordination avec les autorités nationales et régionales, l'équipe de pays des Nations Unies, les partenaires techniques et financiers et la société civile visant à mettre en œuvre les projets relatifs aux dividendes de la paix qui appuient la stabilisation, y compris le renforcement des initiatives menées conjointement par la MINUSMA et l'équipe de pays des Nations Unies, en consultation avec les autorités du pays, compte tenu de la vulnérabilité aux conflits, des préoccupations liées aux questions de genre et des avantages comparatifs des différents partenaires (capacités, spécialités, présence sur le terrain)
- Mise en place de 20 groupes de travail avec le Gouvernement et les partenaires humanitaires et de développement sur la mise en œuvre des composantes socioéconomiques de l'accord de paix, notamment pour faciliter le recensement conjoint des activités de développement dans les régions du nord grâce à la base de données Synergie-Nord
- Mobilisation de ressources supplémentaires pour le Fonds d'affectation spéciale pour la paix et la sécurité au Mali, conformément au cadre stratégique intégré et en maintenant un contact régulier avec les donateurs pour continuer de soutenir la mise en œuvre de l'accord de paix, le rétablissement de l'autorité de l'État et la consolidation d'une paix durable et de la cohésion sociale au moyen d'activités multidimensionnelles de stabilisation
- Organisation de 6 ateliers de renforcement des capacités en vue de l'élaboration et de la mise à jour coordonnée et sans exclusive, par les services techniques des administrations de Ménaka, Taoudenni, Kidal, Gao, Tombouctou et Mopti, de plans d'action prioritaire pour ces régions qui tiennent compte de la vulnérabilité aux conflits et des préoccupations liées aux questions de genre

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

4.2 Renforcement des institutions judiciaires afin qu'elles puissent fournir des services judiciaires de base, faire respecter l'état de droit, augmenter la confiance de la population dans le système de justice et appliquer les normes internationales relatives aux droits humains

4.2.1 Renforcement des institutions judiciaires afin qu'elles puissent fournir des services judiciaires de base, faire respecter l'état de droit et appliquer les normes internationales relatives aux droits humains

4.2.2 Mise en œuvre, par le Ministère de la justice, d'une réforme législative sur l'accès à la justice et la représentation juridictionnelle (2018/19 : stratégie élaborée ; 2019/20 : stratégie mise en œuvre ; 2020/21 : réforme législative adoptée)

4.2.3 Progrès réalisés dans la mise en œuvre de la stratégie nationale de réforme de la justice (2018/19 : toutes les activités sont exécutées ; 2019/20 : 33 % des activités relevant du programme de suivi du programme des opérations d'urgence sont exécutées ; 2020/21 : 40 % des activités relevant du programme

de suivi du programme des opérations d'urgence sont exécutées)

4.2.4 Mise en œuvre d'un schéma présentant les rôles respectifs des mécanismes de justice traditionnelle (système des cadis) et du système de justice formelle, ainsi que les relations entre ceux-ci (2018/19 : législation-cadre établie ; 2019/20 : législation-cadre mise en œuvre ; 2020/21 : schéma mis en œuvre)

4.2.5 Sensibilisation accrue aux droits fondamentaux et aux obligations juridiques dans le cadre du système de justice formelle, et facilité d'accès aux textes juridiques internationaux et nationaux (2018/19 : 80 textes juridiques nationaux publiés sur le site Web officiel du Ministère de la justice ; 2019/20 : 80 textes juridiques nationaux existants et 100 % des nouveaux textes juridiques publiés sur le site Web officiel du Ministère de la justice ; 2020/21 : 100 % des nouveaux textes juridiques publiés sur le site Web officiel du Ministère de la justice)

---

*Produits*

- Fourniture de conseils et d'un appui technique au Ministère de la justice aux fins de la mise en œuvre de la réforme de la justice à l'échelle nationale
- Fourniture d'un appui technique aux mécanismes de justice traditionnels, y compris la mise en place d'un cadre législatif visant à harmoniser le rôle des systèmes de justice traditionnelle et formelle, des activités de renforcement des capacités des acteurs de la justice traditionnelle, un appui à l'entrée en fonction des acteurs de la justice traditionnelle et aux activités de sensibilisation et de renforcement des capacités à Bamako et dans les régions (12 séances de sensibilisation, 5 sessions de formation et 4 ateliers) à l'intention des interlocuteurs gouvernementaux, des acteurs traditionnels et formels et de la société civile en ce qui concerne le rôle des systèmes de justice formelle et traditionnelle
- Organisation, à Bamako et dans le nord et le centre du pays, de 20 sessions consultatives à l'intention des juges, des procureurs et d'autres fonctionnaires de l'appareil judiciaire et des tribunaux sur les normes, les techniques et les pratiques exemplaires en matière de justice pénale aux niveaux national et international
- Apport d'un appui technique aux fins de la mise en œuvre du programme de formation des agents et des responsables pénitentiaires portant, notamment, sur l'Ensemble de règles minima pour le traitement des détenus et les Règles des Nations Unies concernant le traitement des détenues et l'imposition de mesures non privatives de liberté aux délinquantes, dans le cadre de 2 sessions de formation des formateurs
- Renforcement du cadre de coordination à l'intention des parties prenantes de l'appareil de justice pénale dans les régions de Gao, Mopti et Tombouctou, notamment au moyen d'activités de conseil et d'appui technique
- Fourniture d'un appui et de conseils techniques au Ministère de la justice et aux parties prenantes du cadre de coordination pour la justice pénale à Bamako et dans les régions de Gao, Mopti et Tombouctou, grâce à 2 activités de sensibilisation à la mise en œuvre de la stratégie nationale de réforme de la justice
- Fourniture au Ministère de la justice d'un appui technico-législatif pour la réforme de la législation concernant l'assistance judiciaire, y compris 1 table ronde organisée aux fins de l'examen du projet de loi sur l'assistance judiciaire

- Organisation de 10 activités de sensibilisation du public et émissions radio, y compris des débats et des entretiens avec des experts compétents en matière de législation nationale et de normes internationales relatives à la justice
- Suivi d'environ 10 affaires pénales portant sur des crimes graves, y compris des décès de personnels de maintien de la paix
- Fourniture au Ministère de la justice d'un appui technique destiné à augmenter le nombre de décisions prises par le mécanisme de contrôle compétent pour donner suite aux plaintes relatives à des affaires portant sur l'intégrité des juges

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

4.3 Renforcement des acteurs de la justice pénale aux fins de lutter contre l'impunité et d'améliorer le fonctionnement des tribunaux et des prisons

4.3.1 Progrès accomplis dans le renforcement de la sécurité des prisons où sont détenus des individus accusés ou déclarés coupables d'actes de terrorisme ou relevant de la criminalité organisée, grâce au renforcement des mesures de sécurité personnelle et des capacités et connaissances des autorités nationales et locales et des responsables de l'administration pénitentiaire (2018/19 : 2 prisons renforcées ; 2019/20 : 4 prisons du centre et du nord renforcées ; 2020/21 : 5 prisons renforcées)

4.3.2 Progrès réalisés dans la prestation de services de sécurité pour des tribunaux et leur personnel (2018/19 : une politique nationale de protection des tribunaux et de leur personnel est adoptée et des mesures de sécurité sont progressivement mises en œuvre dans le centre et le nord ; 2019/20 : des mesures de sécurité sont mises en œuvre dans 5 tribunaux dans le centre et le nord ; 2020/21 : des mesures de sécurité sont mises en œuvre dans 6 tribunaux dans le centre et le nord)

4.3.3 Les tribunaux dans les régions de Gao, Tombouctou et Kidal ainsi que dans les districts de Mopti sont pleinement opérationnels (bâtiments ouverts, personnel présent, affaires en cours d'instruction) (2018/19 : 13 ; 2019/20 : 15 ; 2020/21 : 16)

4.3.4 Les prisons des régions de Gao, Tombouctou, Kidal et Mopti et les prisons pour détenus à haut risque de Bamako, Koulikoro et Dioïla restent pleinement opérationnelles (bâtiments ouverts, personnel et détenus présents) (2018/19 : 13 ; 2019/20 : 15 ; 2020/21 : 16)

4.3.5 Augmentation du pourcentage des magistrats et d'autres autorités judiciaires présents en permanence dans le nord et le centre (2020/21 : 70 %)

4.3.6 Nombre de juges d'instruction formés et certifiés dans le nord et le centre (2020/21 : 50)

4.3.7 Augmentation du nombre de procès pour crimes graves aboutissant à des jugements et à des condamnations (2020/21 : 10)

4.3.8 Une politique pénale sans exclusive est formulée, adoptée et mise en œuvre (2020/21 : 1)

4.3.9 Augmentation du nombre d'initiatives concernant la réforme du système de justice militaire (2020/21 : un débat sur la réforme du système de justice militaire est lancé et plusieurs affaires sont instruites et jugées)

4.3.10 Une infrastructure et du matériel sont mis à la disposition du Pôle judiciaire spécialisé de lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée et de sa brigade d'enquête spécialisée, et des activités de renforcement des capacités sont menées à leur intention (2018/19 : formation de 100 % des agents au régime juridique et aux techniques d'enquête, fourniture à la brigade de matériel pour les enquêtes criminelles et lancement d'activités de construction ou de remise en état des bâtiments des antennes régionales de Mopti, Gao et Tombouctou ; 2019/20 : formation ou encadrement de 100 % des agents en matière d'enquêtes criminelles et de poursuites des auteurs d'infractions complexes et mise à la disposition des antennes régionales dans le centre et le nord du pays d'une infrastructure et de matériel ; 2020/21 : formation ou encadrement de 100 % des agents en matière d'enquêtes criminelles et de poursuites des auteurs d'infractions complexes et fourniture d'un appui à la création d'antennes régionales à Gao et à Tombouctou ainsi que d'infrastructure et de matériel à l'antenne régionale de Mopti)

---

*Produits*

- Appui à la sécurité des tribunaux et des prisons, notamment par des conseils, un appui technique et matériel (systèmes de vidéosurveillance et d'alarme), le renforcement des capacités et la sensibilisation des autorités nationales et locales et des agents de l'administration pénitentiaire, en particulier en ce qui concerne la détention des individus accusés ou déclarés coupables d'actes de terrorisme ou relevant de la criminalité organisée
- Appui au Ministère de la justice et aux acteurs de la justice et de l'administration pénitentiaire aux fins de la mise en service intégrale de 16 tribunaux et de 16 prisons, par l'organisation d'activités d'assistance et de conseil, la mise à disposition de compétences spécialisées, l'appui technique et le renforcement des capacités (y compris 12 tables rondes/ateliers visant à renforcer les institutions de l'état de droit, y compris les juges d'instruction, dans le nord et le centre du pays, et 3 sessions de formation visant à accroître la capacité d'analyser les données carcérales concernant les prisonniers)
- Apport d'une assistance technique au Ministère de la justice aux fins de l'élaboration d'une politique en matière de criminalité sans exclusive dans le cadre d'au moins 10 séances de travail
- Fourniture d'un appui technique à la Direction de l'administration pénitentiaire aux fins de la prévention de l'extrémisme violent et de la radicalisation en prison, notamment par l'organisation d'au moins 3 sessions de formation dans les prisons qui détiennent des prisonniers à haut risque et l'apport de conseils sur la mise en place d'un mécanisme de détection des signes d'extrémisme violent en prison
- Fourniture d'un appui aux autorités judiciaires pour l'organisation d'au moins 6 audiences mobiles dans le nord et le centre

- Fourniture de conseils techniques à la chaîne pénale (police, justice, administration pénitentiaire) en matière de prise en compte des questions de genre dans le domaine des droits de l'homme, à Bamako, à Tombouctou, à Gao, à Mopti, à Ménaka et à Kidal
- Fourniture d'un appui technique en vue de l'entrée en activité à Bamako du Pôle judiciaire spécialisé et de sa brigade d'enquête, chargés de lutter contre l'impunité dont jouissent les auteurs d'infractions graves et déstabilisatrices : avis dispensés régulièrement en rapport avec les projets de loi et de réglementation, mise à disposition d'infrastructures et de matériel, et organisation, à l'intention de 55 enquêteurs et de 12 magistrats, d'activités mensuelles d'encadrement et de renforcement des capacités visant à améliorer la gestion des affaires, l'analyse criminelle et le déroulement des enquêtes
- Fourniture d'un appui technique en vue de la création et de la mise en activité de 3 bureaux régionaux du Pôle judiciaire spécialisé et de sa brigade d'enquête à Gao, à Mopti et à Tombouctou : mise à disposition d'infrastructures et de matériel et organisation, à l'intention des enquêteurs et des procureurs nouvellement déployés, d'activités d'encadrement et de renforcement des capacités visant à améliorer la collecte d'éléments de preuve et le déroulement des enquêtes
- Fourniture d'un appui logistique et technique, y compris un appui aux politiques et réglementations judiciaires, et fourniture de matériel spécifique et formation à leur utilisation en lien avec la création d'antennes de brigades d'enquête spécialisées dans le nord (Tombouctou) et le centre (Ségou et Mopti)
- Fourniture d'un appui technique en vue d'améliorer la coopération entre les Forces de défense et de sécurité maliennes et le Pôle judiciaire spécialisé en ce qui concerne la collecte d'éléments de preuve sur les champs de bataille et la transmission de ces éléments, dans le cadre d'activités de sensibilisation trimestrielles et d'activités d'appui et de plaidoyer menées en vue de l'adoption d'un cadre de coopération

*Facteurs externes*

L'absence de volonté des parties maliennes à l'accord de paix et la présence et les activités de groupes armés y contrevenant pourraient entraver la mise en œuvre de ces initiatives. Une nouvelle détérioration des conditions de sécurité et la persistance des attaques asymétriques dans le nord et, surtout, dans le centre du Mali pourraient constituer un obstacle à la réalisation des activités prévues et faire encore plus de tort à la population civile.

Tableau 8

**Ressources humaines : composante 4 (Rétablissement de l'autorité de l'État, stabilisation et état de droit dans le centre et le nord du Mali)**

<i>Catégorie</i>							<i>Total</i>		
<i>I. Personnel fourni par des gouvernements</i>									
Postes approuvés 2019/20							19		
Postes proposés 2020/21							19		
<b>Variation nette</b>							–		
<i>II. Personnel civil</i>									
	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>					<i>Personnel recruté sur le plan national<sup>a</sup></i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<i>Total</i>	
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Service mobile</i>	<i>Total partiel</i>			
<b>Bureau de la stabilisation et du relèvement rapide</b>									
Postes approuvés 2019/20	–	1	11	–	2	14	22	8	44
Postes proposés 2020/21	–	1	11	–	2	14	22	9	45
<b>Variation nette (voir tableau 9)</b>	–	–	–	–	–	–	–	1	1

II. Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Service mobile	Total partiel	Personnel recruté sur le plan national <sup>a</sup>	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2						
<b>Section des affaires judiciaires et pénitentiaires</b>										
Postes approuvés 2019/20	–	1	9	7	1	18	12	8	38	
Postes proposés 2020/21	–	1	9	7	1	18	12	8	38	
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
<b>Total partiel</b>										
Postes approuvés 2019/20	–	2	20	7	3	32	34	16	82	
Postes proposés 2020/21	–	2	20	7	3	32	34	17	83	
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	<b>1</b>	<b>1</b>	
<b>Total (I et II)</b>										
Postes approuvés 2019/20	–	2	20	7	3	32	34	16	101	
Postes proposés 2020/21	–	2	20	7	3	32	34	17	102	
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	<b>1</b>	<b>1</b>	

<sup>a</sup> Administrateurs et agents des services généraux.

*Volontaires des Nations Unies : augmentation de 1 poste*

**Bureau de la stabilisation et du relèvement rapide**

Tableau 9

**Ressources humaines : Bureau de la stabilisation et du relèvement rapide**

Postes					
Variation	Classe	Titre ou fonction	Modification	Description	
+1	VNU	Administrateur de programmes	Création		
<b>Total</b>	<b>+1</b>	(voir tableau 8)			

93. Le Bureau de la stabilisation et du relèvement rapide, dont l'effectif civil autorisé s'établit actuellement à 44 postes et emplois de temporaire (1 D-1, 2 P-5, 9 P-4, 2 agents du Service mobile, 22 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 8 Volontaires des Nations Unies), a des équipes à Tombouctou, à Kidal, à Gao et à Mopti. Le Bureau assure le secrétariat de plusieurs mécanismes de financement de la Mission ; à ce titre, il est essentiel d'assurer la cohérence et le contrôle de la coordination des ressources financières entre le Fonds d'affectation spéciale pour la paix et la sécurité au Mali et les projets à effet rapide pour les activités régionales. Le Bureau aide également le chef du Bureau et les services organiques à exécuter leurs programmes destinés à la population.

94. La Mission a développé à Ménaka un camp intégré doté d'un chef de bureau et d'un fonctionnaire d'administration régionale. Les effectifs actuels du Bureau de la stabilisation et du relèvement rapide ne couvrent que les besoins des quatre bureaux régionaux instaurés à l'origine par mandat, à savoir Kidal, Tombouctou, Gao et Mopti. S'il n'est pas prévu que Ménaka devienne un bureau régional, le Bureau a appuyé le bureau de Ménaka par l'intermédiaire de son équipe de Gao au cours de ces deux

dernières années. Toutefois, ce travail s'est révélé très lourd pour l'équipe de Gao, à qui il est de plus en plus difficile de continuer d'apporter un tel appui à Ménaka. Qui plus est, le cycle de repos et détente de quatre semaines se répercute sur la présence du personnel à Gao, réduisant la capacité de l'équipe de stabilisation et de relèvement rapide dans la région d'assumer l'augmentation de la charge de travail.

95. Dans ce contexte, il est proposé de créer un poste d'administrateur de programmes (Volontaire des Nations Unies), comme indiqué au tableau 9, pour assurer le secrétariat du mécanisme de financement du Bureau de la stabilisation et du relèvement rapide à Ménaka et contribuer à l'établissement des rapports du Bureau sur les cadres de budgétisation axée sur les résultats et d'autres rapports – périodiques ou non.

### Composante 5 : appui

96. La composante Appui continuera de fournir des services efficaces et performants afin d'aider la Mission à s'acquitter de son mandat. Pour ce faire, elle exécutera les produits prévus, améliorera la qualité des services et réalisera des gains d'efficacité. Elle fournira notamment des services au personnel militaire et civil dans tous les lieux d'affectation de la MINUSMA. Cet appui portera sur tous les domaines : audit, contrôle des risques et de la conformité ; opérations aériennes ; budget, finances et communication de l'information ; administration du personnel civil et en tenue ; installations, infrastructures et génie ; gestion du carburant ; technologies géospatiales, informatique et télécommunications ; services médicaux ; gestion de la chaîne d'approvisionnement ; sécurité ; et gestion des véhicules et transports terrestres.

#### Réalisations escomptées

#### Indicateurs de succès

### 5.1 Fourniture à la Mission de services d'appui rapides, efficaces, efficients et responsables

5.1.1 Pourcentage des heures de vol approuvées qui ont été utilisées (à l'exclusion des opérations de recherche et de sauvetage et des évacuations de malades ou de blessés) (2018/19 : 98,2 % ; 2019/20 :  $\geq 90$  %) ; 2020/21 :  $\geq 90$  %)

5.1.2 Pourcentage annuel moyen des postes autorisés soumis à un recrutement international qui ne sont pas pourvus (2018/19 : 10,1 % ; 2019/20 :  $15 \pm 3$  %) ; 2020/21 :  $8 \pm 3$  %)

5.1.3 Pourcentage annuel moyen de femmes parmi le personnel civil recruté sur le plan international (2018/19 : 12 % ; 2019/20 :  $\geq 30$  %) ; 2020/21 :  $\geq 30$  %)

5.1.4 Nombre moyen de jours nécessaires au recrutement sur une liste de réserve jusqu'à la sélection des candidats, pour tous les postes soumis à recrutement international (2018/19 : 57 jours ; 2019/20 :  $\leq 45$  jours ; 2020/21 :  $\leq 120$  jours civils à partir de la publication des avis de vacance pour les postes de classe P-3 à D-1 et FS-3 à FS-7)

5.1.5 Nombre moyen de jours nécessaires au recrutement par voie d'avis de vacance de poste spécifiques, de la date limite de dépôt des candidatures à la sélection des candidats, pour les postes soumis à

recrutement international (2018/19 : 252 jours ; 2019/20 : ≤ 130 jours ; 2020/21 : ≤ 120 jours civils à partir de la publication des avis de vacance pour les postes de classe P-3 à D-1 et FS-3 à FS-7)

5.1.6 Score global sur le tableau de bord environnemental de l'Administration (2018/19 : 57 ; 2019/20 : 100 %) ; 2020/21 : 100 %)

5.1.7 Pourcentage de problèmes liés à l'informatique et aux communications réglés selon les délais fixés en fonction du degré de gravité (grave, moyennement grave, pas grave) (2018/19 : 87,7 % ; 2019/20 : ≥ 95 % ; 2020/21 : ≥ 95 %)

5.1.8 Respect de la politique de gestion des risques concernant la sécurité du travail sur le terrain (2018/19 : 52,5 % ; 2019/20 : 100 % ; 2020/21 : 100 %)

5.1.9 Score global concernant l'indice de performance de l'Administration en matière de gestion du matériel, sur la base de 20 indicateurs clés de résultats (2018/19 : 1 492 ; 2019/20 : ≥ 1 800 ; 2020/21 : ≥ 1 800)

5.1.10 Écart par rapport au plan de gestion de la demande : quantités prévues, commandes passées en temps voulu, délais de livraison (2018/19 : 19,5 % ; 2019/20 : ≤ 20 % ; 2020/21 : ≤ 20 %)

5.1.11 Pourcentage, au 30 juin, de membres des contingents dont l'hébergement est fourni par l'ONU et est conforme aux normes, comme prévu dans les mémorandums d'accord (2018/19 : 93 % ; 2019/20 : 100 % ; 2020/21 : 100 %)

5.1.12 Respect par les fournisseurs des normes de l'ONU relatives à la livraison et à la qualité des rations ainsi qu'à la gestion des stocks (2018/19 : 96 % ; 2019/20 : ≥ 95 % ; 2020/21 : ≥ 95 %)

---

#### *Produits*

#### **Amélioration des services**

- Mise en œuvre du plan d'action pour l'environnement dans l'ensemble de la zone de la mission, conformément à la stratégie environnementale de l'Administration
- Appui à la mise en œuvre de la stratégie et du plan détaillé de gestion de la chaîne d'approvisionnement de l'Administration
- Application de structures de logements normalisées pour les missions

#### **Audit, contrôle des risques et conformité**

- Suite donnée aux recommandations d'audit en souffrance ayant été acceptées par la direction

#### **Service des transports aériens**

- Exploitation et entretien de 74 appareils (7 avions, 6 dispositifs habités de reconnaissance et de surveillance, 36 hélicoptères et 25 drones aériens dans 11 systèmes d'aéronefs non habités)

- 19 733 heures de vol prévues assurées (dont 10 319 effectuées par des prestataires commerciaux et 9 414 par des prestataires militaires) pour tous types de services (transport de passagers, fret, patrouilles et observation, missions de recherche et sauvetage, et évacuations de malades et de blessés)
- Contrôle du respect des normes de sécurité aérienne pour 74 appareils et 17 aérodromes et sites d'atterrissage

#### **Budget, finances et communication de l'information**

- Fourniture, dans la limite des pouvoirs délégués, de services budgétaires, financiers et comptables concernant un budget de 1,2 milliard de dollars

#### **Services relatifs au personnel civil**

- Fourniture, dans la limite des pouvoirs délégués, de services de gestion des ressources humaines à un effectif maximal autorisé de 1 941 civils (828 agents recrutés sur le plan international, 908 agents recrutés sur le plan national et 205 Volontaires des Nations Unies), notamment d'un appui en ce qui concerne le traitement des indemnités, prestations et avantages, le recrutement, la gestion des postes, l'établissement du budget et la gestion de la performance
- Organisation d'activités de formation dans la zone de la mission (bénéficiaires : 2 312 membres du personnel civil) et appui à la formation organisée à l'extérieur de la zone de la mission (bénéficiaires : 295 membres du personnel civil)
- Appui au traitement de 3 637 demandes de voyage dans la zone de la mission et de 387 demandes de voyage en dehors de la zone de la mission à des fins autres que la formation et de 218 demandes de voyage à des fins de formation présentées par des membres du personnel civil

#### **Services d'ingénierie et de gestion des installations et des infrastructures**

- Services d'entretien et de réparation pour 24 installations de la mission réparties entre 12 sites
- Exécution de 26 projets de construction, de rénovation et d'aménagement
- Exploitation et entretien de 337 groupes électrogènes appartenant à l'ONU, sur 11 sites, de 2 transformateurs électriques sur 2 sites, en plus des contrats souscrits auprès de fournisseurs locaux d'électricité
- Exploitation et entretien d'installations d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux appartenant à l'ONU (48 puits ou trous de forage et 24 stations d'épuration des eaux, et 70 stations d'épuration des eaux usées appartenant à l'ONU dans 13 sites)
- Fourniture de services de gestion des déchets, y compris de collecte et d'élimination des déchets liquides et solides, dans 12 sites
- Fourniture de services de nettoyage, d'entretien des périmètres, de lutte phytosanitaire et de blanchisserie dans 22 sites répartis dans 10 lieux différents, et de services de jardinage et de contrôle de la végétation dans 20 sites répartis dans 8 lieux différents
- Services d'entretien et de réparation pour 3 pistes et aires de stationnement sur 2 sites, et pour 10 aires de poser d'hélicoptère dans 8 sites
- Services d'entretien et de réparation pour 3,8 km de routes internes, 700 m de routes périphériques et 25 000 m<sup>2</sup> d'aire de stationnement dans 1 lieu (Bamako)

#### **Services de gestion du carburant**

- Gestion de l'approvisionnement et du stockage de 55,8 millions de litres de carburant (15,2 millions de litres pour les opérations aériennes, 11,4 millions de litres pour les transports terrestres et 29,2 millions de litres pour les groupes électrogènes et d'autres installations) et de lubrifiants dans les points de distribution et les installations de stockage répartis dans 13 sites

**Technologies géospatiales, informatique et télécommunications**

- Fourniture de 3 588 radios portatives, 1 391 radios mobiles pour véhicules et 255 radios fixes, et de services d'appui connexes
- Exploitation et maintenance de 1 station de radio FM et de 2 studios de production radiophonique
- Exploitation et maintenance d'un réseau de téléphonie, de visioconférence et d'échange de données, y compris 40 microstations terriennes, 91 liaisons hertziennes et 28 centraux téléphoniques, ainsi qu'un réseau sécurisé, des communications radio air-sol et des enregistrements vocaux pour la flotte aérienne de la MINUSMA
- Fourniture de 4 283 ordinateurs et de 521 imprimantes pour un effectif moyen de 1 682 utilisateurs civils et 2 271 utilisateurs en tenue à Bamako, et d'autres services communs
- Exploitation et maintenance de 115 réseaux locaux et réseaux étendus dans 12 sites
- Analyse de données géospatiales portant sur une surface de 1,24 million de km<sup>2</sup>, mise à jour des couches topographiques et thématiques et production de 6 500 cartes

**Services médicaux**

- Exploitation et entretien d'installations médicales appartenant à l'ONU (5 dispensaires de niveau I) et services d'appui aux formations sanitaires appartenant aux contingents [39 dispensaires de niveau I dans 10 sites, et 3 hôpitaux de niveau II dans 3 sites (Gao, Tombouctou et Kidal)] ; maintien d'une lettre d'attribution pour un hôpital de niveau III dans 1 site à Dakar, de 1 unité médicale d'urgence (privée) à Mopti, et de dispositions contractuelles avec 3 hôpitaux privés de niveaux II (2 à Bamako et 1 au Niger)
- Gestion de dispositifs d'évacuation sanitaire vers 2 centres de soins (1 établissement de niveau III et 1 établissement de niveau IV) dans 2 sites à l'extérieur de la zone de la mission (Dakar et Le Caire)
- Maintien d'arrangements contractuels avec une équipe commerciale d'évacuation sanitaire aérienne dans 2 sites à Bamako et Mopti en vue d'évacuations sanitaires aériennes à l'intérieur et à l'extérieur de la zone de la mission vers des installations médicales avancées capables d'effectuer des interventions chirurgicales vitales et orthopédiques

**Services de gestion de la chaîne d'approvisionnement**

- Fourniture, dans la limite des pouvoirs délégués, d'un appui à la planification et à l'approvisionnement pour l'achat de biens et de produits de base d'une valeur estimée à 456 millions de dollars
- Réception, gestion et redistribution d'un maximum de 29 967 tonnes de marchandises dans la zone de la Mission
- Dans la limite des pouvoirs délégués, gestion et comptabilisation des immobilisations corporelles, des stocks avec ou sans valeur marchande et des équipements dont la valeur est inférieure au seuil d'immobilisation, d'un coût historique total de 360 millions de dollars, et communication de l'information y relative

**Services relatifs au personnel en tenue**

- Déploiement, relève et rapatriement d'un effectif maximum autorisé de 15 209 militaires et policiers (40 observateurs militaires, 486 officiers d'état-major, 12 763 membres des contingents, 350 membres de la police des Nations Unies, et 1 570 membres d'unités de police constituées) ainsi que 19 agents fournis par des gouvernements
- Inspection et vérification du matériel majeur appartenant aux contingents et contrôle du respect des normes relatives au soutien logistique autonome, et établissement de rapports à ce sujet, pour 56 unités militaires et unités de police constituées réparties dans 12 sites
- Fourniture et stockage de rations, y compris de combat, et d'eau pour un effectif moyen de 13 833 membres des contingents et unités de police constituées

- Appui au traitement des indemnités et prestations pour un effectif moyen de 869 militaires et policiers et 19 membres du personnel fourni par des gouvernements
- Appui au traitement de 872 demandes de voyage dans la zone de mission, et de 116 autres en dehors de la zone de la mission, à des fins autres que la formation, et de 3 037 demandes de voyage à des fins de formation concernant le personnel en tenue

### Gestion des véhicules et services de transport terrestre

- Exploitation et entretien de 1 010 véhicules appartenant à l'ONU (438 véhicules légers, 130 véhicules à usage spécial, 8 ambulances, 193 véhicules blindés ainsi que 241 autres véhicules spécialisés, remorques ou dispositifs d'accrochage), 4 438 véhicules appartenant aux contingents et 7 ateliers de réparation du matériel appartenant à l'ONU, et fourniture de services de transport et de navette

### Sécurité

- Fourniture de services de protection rapprochée 24 heures sur 24 aux hauts responsables de la Mission et aux hautes personnalités en visite et de services de sécurité pour l'ensemble du personnel et les installations de la Mission
- Évaluation ou réévaluation des conditions de sécurité dans toute la zone de la mission, notamment pour 119 logements
- 11 séances d'information sur la sécurité et les plans d'urgence à l'intention de tout le personnel de la Mission
- 197 cours de formations de base à la prévention des incendies et 7 exercices d'évacuation en cas d'incendie pour tous les nouveaux membres du personnel
- 200 enquêtes

### Déontologie et discipline

- Application d'un programme de déontologie et de discipline pour l'ensemble du personnel militaire et civil par l'intermédiaire d'activités de prévention, comprenant une formation, un suivi des enquêtes et des mesures disciplinaires, ainsi que des mesures correctives en cas de manquement

### VIH/sida

- Programme de sensibilisation au VIH/sida, y compris l'éducation par les pairs, pour tous les nouveaux membres du personnel de la Mission, et fourniture de services réguliers au personnel existant

#### *Facteurs externes*

Plusieurs facteurs peuvent influencer sur la capacité d'exécuter les produits prévus, notamment l'évolution des conditions de sécurité et de la situation politique, économique et humanitaire ; des conditions météorologiques imprévues ; d'autres cas de force majeure ; des modifications apportées au mandat au cours de l'exercice.

Tableau 10  
**Ressources humaines : composante 5 (Appui)**

<i>Personnel civil</i>	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>					<i>Service mobile</i>	<i>Total partiel</i>	<i>Personnel recruté sur le plan national<sup>a</sup></i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<i>Total</i>
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2-/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>						
<b>Division de l'appui à la mission</b>										
<b>Bureau du (de la) Directeur(trice) de l'appui à la mission</b>										
Postes proposés 2019/20	–	1	5	5	7	18	11	2	31	

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international						Personnel recruté sur le plan national <sup>a</sup>	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2-/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile	Total partiel			
Postes proposés 2020/21	–	1	4	5	6	16	12	2	30
<b>Variation nette</b>	–	–	<b>(1)</b>	–	<b>(1)</b>	<b>(2)</b>	<b>1</b>	–	<b>(1)</b>
<b>Gestion des opérations et des ressources</b>									
Postes approuvés 2019/20	–	1	21	20	80	122	101	36	259
Postes proposés 2020/21	–	1	21	20	80	122	99	37	258
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	<b>(2)</b>	<b>1</b>	<b>(1)</b>
Emplois de temporaire approuvés <sup>b</sup> 2019/20	–	–	–	1	1	2	–	–	2
Emplois de temporaire proposés <sup>b</sup> 2020/21	–	–	–	1	1	2	–	–	2
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Total partiel</b>									
Effectif approuvé 2019/20	–	1	21	21	81	124	101	36	261
Effectif proposé 2020/21	–	1	21	21	81	124	99	37	260
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	<b>(2)</b>	<b>1</b>	–
<b>Gestion de la prestation de services</b>									
Postes approuvés 2019/20	–	1	20	34	133	188	246	34	468
Postes proposés 2020/21	–	1	20	34	133	188	248	36	472
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>4</b>
<b>Gestion de la chaîne d'approvisionnement</b>									
Postes approuvés 2019/20	–	1	10	11	55	77	112	26	215
Postes proposés 2020/21	–	1	10	11	55	77	112	28	217
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	<b>2</b>	<b>2</b>
<b>Total partiel (Division de l'appui à la mission)</b>									
Postes approuvés 2019/20	–	4	56	70	276	406	469	98	973
Postes proposés 2020/21	–	4	55	70	275	404	470	103	977
<b>Variation nette</b>	–	–	<b>(1)</b>	–	<b>(1)</b>	<b>(2)</b>	<b>1</b>	<b>5</b>	<b>4</b>
Emplois de temporaire approuvés <sup>b</sup> 2019/20	–	–	–	1	1	2	–	–	2
Emplois de temporaire proposés <sup>b</sup> 2020/21	–	–	–	1	1	2	–	–	2
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Total (Division de l'appui à la mission)</b>									
Effectif approuvé 2019/20	–	4	56	71	277	408	469	98	975

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Service mobile	Total partiel	Personnel recruté sur le plan national <sup>a</sup>	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2-/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2						
Effectif proposé 2020/21	–	4	55	71	276	406	470	103	979	
<b>Variation nette</b>	–	–	<b>(1)</b>	–	<b>(1)</b>	<b>(2)</b>	<b>1</b>	<b>5</b>	<b>4</b>	
<b>Section de la sécurité et de la sûreté</b>										
Postes approuvés 2019/20	–	–	5	11	138	154	175	–	329	
Postes proposés 2020/21	–	–	5	11	146	162	180	1	343	
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	<b>8</b>	<b>8</b>	<b>5</b>	<b>1</b>	<b>14</b>	
<b>Total</b>										
Effectif approuvé 2019/20	–	4	61	82	415	562	644	98	1 304	
Effectif proposé 2020/21	–	4	60	82	422	568	650	104	1 322	
<b>Variation nette</b>	–	–	<b>(1)</b>	–	<b>7</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>18</b>	

<sup>a</sup> Administrateurs et agents des services généraux.

<sup>b</sup> Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

*Personnel recruté sur le plan international : augmentation nette de 6 postes*

*Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 6 postes*

*Volontaires des Nations Unies : augmentation de 6 postes*

**Bureau du (de la) Directeur(trice) de l'appui à la mission**

Tableau 11  
Ressources humaines : Groupe de l'environnement

Variation	Classe	Postes		
		Titre ou fonction	Modification	Description
+1	AN	Spécialiste adjoint(e) des questions d'environnement	Réaffectation	Origine : Section des ressources humaines de la Gestion des opérations et des ressources
<b>Total</b>	+1	(voir tableau 10)		

97. Le Groupe de l'environnement, dont l'effectif civil autorisé s'établit actuellement à six postes (1 P-4, 3 administrateurs recrutés sur le plan national, 1 agent des services généraux recruté sur le plan national et 1 Volontaire des Nations Unies), est chargé de l'application de la stratégie environnementale du Département de l'appui opérationnel, en contribuant à l'élaboration et au suivi du plan d'action environnemental de la Mission, l'établissement de nouveaux plans et directives de gestion des risques et des performances environnementales tenant compte des principaux piliers de la stratégie (énergie, déchets solides, eau et gestion des eaux usées) et l'application de nouvelles directives telles que les directives élaborées par le Département des opérations de paix et le Département de l'appui opérationnel pour aider les missions à mener des études d'impact sur l'environnement et les Lignes directrices du Département de l'appui opérationnel relatives à la certification de la conformité environnementale et à la remise à disposition des sites des missions ou entités sur le terrain.

98. Depuis mars 2019, un poste de spécialiste adjoint des questions d'environnement (administrateur recruté sur le plan national) a été temporairement prêté par la Section des ressources humaines au Groupe de l'environnement. Ce poste a permis au Groupe de l'environnement de s'acquitter avec succès de son mandat en menant des inspections régulières et en contribuant à la remise à disposition du site de Diabali grâce à l'élaboration de la première évaluation environnementale de clôture de la Mission, conformément aux lignes directrices du Département de l'appui opérationnel relatives à la fermeture des entités sur le terrain. Dans ce contexte, il est proposé de réaffecter le poste d'administrateur recruté sur le plan national, comme indiqué au tableau 11, pour régulariser l'accord de prêt afin d'assurer la continuité des activités du Groupe de l'environnement et donner suite aux recommandations du Bureau des services de contrôle interne et du Comité des commissaires aux comptes.

### Gestion des opérations et des ressources

Tableau 12

#### Ressources humaines : Section des ressources humaines

<i>Postes</i>				
<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
+1	VNU	Spécialiste des questions de qualité de vie	Établissement	
-1	AN	Spécialiste adjoint des questions de qualité de vie	Réaffectation	Destination : Groupe de l'environnement du Bureau du (de la) Directeur(trice) de l'appui à la mission
<b>Total</b>		(voir tableau 10)		

99. La Section des ressources humaines, dont l'effectif civil autorisé s'établit actuellement à 59 postes (1 P-5, 2 P-4, 5 P-3, 17 agents du Service mobile, 6 administrateurs recrutés sur le plan national, 21 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 7 Volontaires des Nations Unies), est chargée des services de gestion intégrée et stratégique des ressources humaines de la Mission, y compris la planification du recrutement, de l'affectation, de l'administration, des services de formation et du renforcement des capacités concernant le personnel. Elle élabore et examine également les définitions d'emploi relatives aux diverses fonctions exercées à la Mission, établit et administre le travail des groupes locaux, permanents et spéciaux, supervise le contrôle des droits et avantages des observateurs militaires et des membres de la police civile et joue un rôle consultatif dans la planification, l'affectation, l'allocation des ressources et la formation du personnel. Le Groupe chargé des questions de qualité de vie de la Section est composé d'un poste de spécialiste des questions de qualité de vie et chef du Groupe (P-3) à Bamako, de deux postes de spécialiste des questions de qualité de vie (Volontaires des Nations Unies) à Bamako, de trois postes d'administrateur recruté sur le plan national à Gao, Kidal et Mopti, et d'un poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national, à Bamako. Les directives sur la qualité de vie et les loisirs du personnel, publiées par la MINUSMA en juin 2017, viennent compléter les directives du Département des opérations de maintien de la paix sur le même sujet, élaborées en 2007 pour donner suite à la recommandation du Comité spécial des opérations de maintien de la paix tendant à ce que le Département « prenne des mesures afin d'améliorer les conditions de vie et les installations de bien-être et de loisirs pour toutes les catégories de personnel, dès que possible, et notamment, mais non exclusivement, la mise en place de sites de loisirs où le personnel des contingents pourrait se reposer et récupérer, l'utilisation des moyens de transport des missions

pour les transporter jusqu'à ces sites, des points d'accès à Internet et des installations sportives destinées à accueillir plusieurs contingents ». Conformément aux directives de la MINUSMA, tous les membres de la MINUSMA, indépendamment de leur statut, devraient avoir la possibilité de se prévaloir des services de bien-être et de loisirs ; ainsi, on pourra renforcer la camaraderie au sein du personnel et encourager la cohésion et le respect de la diversité. Relevant du Directeur de l'appui à la mission, du Chef de la gestion des opérations et des ressources et du Chef de la Section des ressources humaines, le Groupe chargé des questions de qualité de vie aide les comités chargés de la qualité de vie et des loisirs dans la mise en œuvre des activités de bien-être de la Mission en assumant toutes les fonctions fiduciaires. Il supervise jusqu'à 70 installations dans l'ensemble de la Mission : services de restauration locale et internationale, salles de sport, économats, blanchisseries, services de paiement sans espèces et boutiques de souvenirs.

100. Il y a environ 200 employés civils et environ 1 700 soldats à Tombouctou. Qu'il s'agisse de services de restauration locale ou internationale, de salles de sport ou d'économats, le (la) spécialiste des questions de qualité de vie est seul(e) chargé(e) de la fourniture et du maintien de services de bien-être de base à l'intention de l'ensemble du personnel intervenant dans un contexte difficile.

101. À l'instar de la plupart des quartiers généraux régionaux, Tombouctou est un lieu d'affectation difficile. Il est donc essentiel de prévoir des services de bien-être de base bien gérés et d'encourager les comités chargés de la qualité de vie et des loisirs à offrir de nouveaux services en collaboration avec le (la) spécialiste des questions de qualité de vie et le (la) fonctionnaire d'administration régional(e). Avoir un(e) spécialiste des questions de qualité de vie (Volontaire des Nations Unies) à plein temps permettrait d'accroître la productivité et la capacité opérationnelle globale du personnel, puisque la pratique régulière d'activités de bien-être et de loisirs permet de s'adapter plus facilement à la vie en mission et d'améliorer l'environnement de travail ainsi que le moral et l'esprit d'équipe, et donne au personnel les moyens de gérer le stress et de réduire l'ennui. Ainsi, la vie en mission à Tombouctou serait plus gérable, ce qui, en fin de compte, contribuerait à réduire la forte rotation du personnel. En outre, en vivant sur place, dans le « super camp » de Tombouctou, le (la) spécialiste des questions de qualité de vie serait pleinement intégré(e) à la vie quotidienne du camp et apporterait une plus grande valeur ajoutée à la mise en œuvre efficace du plan de bien-être, ce qui est un atout supplémentaire. Il n'en serait pas de même si ce poste était occupé par un(e) administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national, cette catégorie de fonctionnaires n'étant pas autorisée à vivre dans le super camp, où sa présence est limitée aux heures de travail pour des raisons de sécurité.

102. Par conséquent, il est proposé de créer un poste de spécialiste des questions de qualité de vie (Volontaire des Nations Unies), comme indiqué au tableau 12. Il est également proposé qu'un poste d'administrateur recruté sur le plan national soit réaffecté afin de régulariser l'accord de prêt entre le Groupe de l'environnement et la Section des ressources humaines, comme indiqué au paragraphe 98 plus haut.

Tableau 13  
Ressources humaines : Bureau régional d'appui à la mission

<i>Postes</i>					
<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>	
-1	AN	Assistant(e) administratif(ve)	Réaffectation	Destination : Section des services médicaux	
<b>Total</b>	<b>-1</b>	(voir tableau 10)			

103. Un bon rapport coût-efficacité étant requis sans que soient compromises les fonctions du Bureau régional d'appui de Tessalit, il est proposé de réaffecter un poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national, comme indiqué au tableau 13.

### Gestion de la prestation de services

Tableau 14

#### Ressources humaines : Section des transports

<i>Postes</i>				
<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
+1	AN	Mécanicien(ne) automobile	Réaffectation	Origine : Division des affaires civiles, Mopti
<b>Total</b>	<b>+1</b>	(voir tableau 10)		

104. La Section des transports, dont l'effectif civil autorisé est actuellement de 109 postes (1 P-5, 23 agents du Service mobile, 2 administrateurs recrutés sur le plan national, 78 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 5 Volontaires des Nations Unies), est chargée de veiller à ce que des moyens de transport terrestre, un appui en matériel spécialisé, des effectifs techniques et des ressources logistiques suffisants soient fournis à toutes les composantes de la Mission pour l'exécution et la réalisation des tâches prescrites dans toute la zone d'opérations. La Section a pour mandat de planifier et de coordonner la fourniture économique, efficace et en temps voulu d'un appui en matière de transport terrestre aux clients autorisés, en fonction des contraintes opérationnelles et politiques, dans le cadre des règles et règlements des Nations Unies applicables à la réalisation du mandat de la Mission. Les effectifs de la Section à Ménaka ne sont pas suffisants pour faire face à la charge de travail opérationnelle de la région. La région de Ménaka dispose d'un atelier qui s'occupe de la maintenance et de l'entretien des véhicules blindés, des équipements de manutention et des camions lourds qui arrivent régulièrement à Ménaka dans le cadre de convois et qui ont de nombreux problèmes techniques. Actuellement, le service n'est géré que par deux vacataires dans le cadre d'accords spéciaux consistant à envoyer temporairement des mécaniciens et des électriciens de la région de Gao à Ménaka. Cet arrangement, qui n'est pas financièrement viable, nuit à l'efficacité et aux capacités de réparation opérationnelle à la fois de Gao et de Ménaka.

105. Dans ce contexte, il est proposé qu'un poste d'administrateur des services généraux recruté sur le plan national soit réaffecté de la Division des affaires civiles à la Section des transports à Ménaka, comme indiqué au tableau 14.

Tableau 15

#### Ressources humaines : Section des services médicaux

<i>Postes</i>				
<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
+2	VNU	Conseiller(ère) du personnel	Création	
+1	GN	Assistant(e) de liaison chargé(e) des questions médicales	Réaffectation	Origine : Bureau régional d'appui à la mission, Tessalit
<b>Total</b>	<b>+3</b>	(voir tableau 10)		

106. La Section des services médicaux, dont l'effectif civil autorisé comprend actuellement 60 postes (1 P-5, 2 P-4, 8 P-3, 5 agents du Service mobile, 7 administrateurs recrutés sur le plan national, 24 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 13 Volontaires des Nations Unies), dispense à l'ensemble des membres du personnel de la Mission des soins médicaux dans la dignité et le respect des règles des Nations Unies en veillant à ce que a) leur état de santé général soit bon et qu'ils aient accès à des services de prévention ; b) la coordination des évacuations de malades et de blessés à l'intérieur comme à l'extérieur de la zone de la mission soit menée à bien ; et c) des mesures soient prévues pour gérer les situations d'urgence médicale. Par conséquent, la Section joue un rôle essentiel dans la planification, l'administration, la supervision et le compte rendu de la santé physique, mentale et psychologique globale des soldats de la paix des Nations Unies, les maintenant dans une bonne forme physique et morale pour qu'ils continuent d'exécuter efficacement leurs fonctions et leur assurant une protection pour qu'ils puissent remplir le mandat de la MINUSMA. La Section a revu ses priorités, ses stratégies opérationnelles et ses besoins en ressources afin de répondre de manière efficace et efficiente aux besoins médicaux du personnel des Nations Unies, compte tenu de l'environnement opérationnel hostile et difficile dans lequel il intervient. Du fait de nombreux problèmes dans la zone de la mission, la Section ne peut pas traiter tous les membres du personnel de la MINUSMA qui souffrent de stress liés aux opérations dans les zones éloignées et aux conditions géographiques et climatiques hostiles (environnement désertique ou semi-désertique, chaleur, tempête de sable et brume de poussière). Compte tenu de la détérioration des conditions de sécurité et des attaques fréquentes contre le personnel militaire et civil de la MINUSMA, les membres du personnel sont pratiquement toujours en danger, courant le risque d'être tués ou blessés.

107. Le Groupe du soutien psychosocial ne peut pas répondre à la demande de services compte tenu des fréquentes attaques terroristes. Par ailleurs, du fait de l'absence de psychiatres spécialisés parmi le personnel médical, le Groupe ne peut pas faire face à la demande de services de conseil post-traumatique pour le personnel civil de la MINUSMA, d'autant plus qu'il est souvent amené à offrir ses services à des entités qui n'appartiennent pas à la MINUSMA, comme l'équipe de pays des Nations Unies, le Service de la lutte antimines de l'ONU, les vacataires et le personnel militaire directement affecté par les attaques. Il doit donc être renforcé si l'on veut qu'il assure des services de conseil efficaces et efficients.

108. Cette année, les conditions de sécurité dans la zone de la Mission ont continué de causer d'énormes problèmes de santé mentale et de bien-être au personnel, compte tenu de la régularité des attaques directes, indirectes et complexes. Le Groupe du soutien psychosocial est intervenu à la suite de ces attaques constantes, malgré ses capacités limitées. La zone de la mission continue d'être dominée par un environnement hostile et dangereux, d'où l'occurrence de nombreux troubles psychologiques liés au stress. Le service médical envoie régulièrement au Groupe des patients qui présentent des troubles psychosomatiques, notamment l'anxiété et l'insomnie, pouvant être la conséquence directe de situations traumatisantes qu'ils ont vécues sur le terrain. Le Groupe traite également de nombreuses demandes de redéploiement motivées par des problèmes de santé mentale, qui auraient pu être évités si des conseillers professionnels spécialisés étaient présents sur le terrain pour montrer au personnel comment gérer le stress et acquérir des techniques d'adaptation et pour mettre en place des programmes de prévention efficaces. Le nombre insuffisant de conseillers professionnels combiné à la fréquence des incidents critiques au sein de la Mission fait que les conseillers sont essentiellement occupés à gérer des situations graves, soit une crise aiguë soit un traitement de suivi, ou souvent tout en même temps.

109. Si le Groupe du soutien psychosocial comptait plus de conseillers, il pourrait mieux répondre aux besoins du personnel de la Mission en matière de santé mentale. Ces conseillers apporteraient une aide indispensable dans les lieux d'affectation difficiles et dangereux. La Section des services médicaux (et la direction de la Mission) craint vivement que certains membres du personnel ne développent des troubles post-traumatiques du fait de leur exposition répétée à de multiples attaques, qui ont été incessantes cette année. Des membres du personnel, venant de partout dans la zone de la mission, sont sans cesse envoyés à Bamako ou dans leur pays d'origine pour des consultations psychiatriques. Il faut davantage de conseillers si ces personnes doivent être suivies. Les membres du personnel courent également le risque de voir des conditions sous-jacentes (dépression ou anxiété) être exacerbées par une exposition répétée à des situations dangereuses. L'effectif actuel a fortement limité la capacité du Groupe d'assurer un suivi systématique du personnel et de mettre en place des programmes de prévention. De même, il a été impossible d'entreprendre les missions de sensibilisation prévues, car les quelques agents du Groupe sont souvent amenés à abandonner leurs tâches de routine pour répondre à des crises individuelles (évaluation, traitement, recommandation pour alcoolisme ou problèmes psychiatriques graves, par exemple) ou à une situation grave. Dans ces cas, d'autres activités prévues (formation, ateliers, programme d'entraide) sont annulées ou abandonnées. L'effectif actuel ne permet tout simplement pas de fournir des services préventifs, continus et d'urgence de manière efficace et professionnelle.

110. Le tableau d'effectif de la MINUSMA n'a jamais compris un poste d'assistant de liaison chargé des questions médicales au niveau régional. Ce type de service ne peut être rendu que si un poste est créé à Dakar, où la Mission dispose d'un hôpital régional de niveau III utilisé pour les évacuations sanitaires lorsque les capacités et les moyens au niveau local ne suffisent pas. Ce poste, à Dakar, permettrait de fournir un appui administratif et physiologique aux malades et aux blessés graves de la Mission et de coordonner l'action médicale. Actuellement, ce service est rendu par un prestataire recruté par le Programme des Nations Unies pour le développement et financé par la MINUSMA. Toutefois, cet arrangement n'est pas sans poser problème, compte tenu du caractère temporaire du poste. Ce poste permettrait d'améliorer la communication et la coordination entre la MINUSMA et l'hôpital Principal (hôpital régional de niveau III basé à Dakar) pour les questions d'évacuation sanitaire, d'admission, de transfert, de traitement et de sortie des patients, et de promouvoir une utilisation efficace des ressources organisationnelles par le contrôle et le respect des dispositions contractuelles permettant d'éviter une hospitalisation prolongée non justifiée ou des procédures ou des enquêtes cliniques inutiles. On pourrait également améliorer la guérison, le rétablissement et la réadaptation des patients grâce à un accompagnement physique, psychologique et moral. En outre, les rapports entre la MINUSMA et le pays hôte, qui sont définis dans la lettre d'attribution, pourraient s'améliorer grâce à une communication et une coordination administrative renforcées.

111. Dans ce contexte, il est proposé que deux postes de conseiller du personnel (Volontaire des Nations Unies) soient créés et qu'un poste d'agent des services généraux recruté sur le plan national soit réaffecté, comme indiqué au tableau 15.

### Gestion de la chaîne d'approvisionnement

Tableau 16

#### Ressources humaines : Section de la performance de la chaîne d'approvisionnement

<i>Postes</i>				
<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
+1	VNU	Assistant(e) (gestion du matériel)	Création	
+2	GN	Assistant(e) (gestion du matériel)	Réaffectation	Origine : Section de la gestion centralisée des stocks
<b>Total</b>	<b>+3</b>	(voir tableau 10)		

112. La Section de la performance de la chaîne d'approvisionnement, dont l'effectif civil autorisé s'établit actuellement à 21 postes (1 P-4, 4 P-3, 6 agents du Service mobile, 9 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 1 Volontaire des Nations Unies), est chargée d'analyser l'efficacité de la chaîne d'approvisionnement intégrée de bout en bout aux fins de l'exécution du mandat de la Mission et d'en rendre compte. La Section assume également la responsabilité cruciale consistant à veiller au respect du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies et des autres règles et procédures relatives à la gestion du matériel et aux immobilisations corporelles. Elle veille à ce que les pratiques de comptabilisation des immobilisations corporelles, des équipements et des stocks et l'information y relative soient conformes aux normes IPSAS et supervise la délégation de pouvoirs en matière de gestion du matériel. Elle assure la gestion du matériel et la veille économique.

113. Dans ce contexte, il est proposé de créer un poste d'assistant (gestion du matériel) (Volontaire des Nations Unies) et de réaffecter deux postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national de la Section de la gestion centralisée des stocks, comme indiqué au tableau 16, afin que la Section de la performance de la chaîne d'approvisionnement puisse fournir des services à d'autres sites de la Mission dans le cadre de l'inventaire physique des immobilisations corporelles et des stocks de l'Organisation, conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'ONU et aux normes IPSAS. Ainsi, on pourra mieux appliquer le principe de responsabilité à l'échelle de la Mission et améliorer la gestion des immobilisations corporelles et des stocks appartenant à l'ONU, dans le cadre de la réalisation du mandat de la MINUSMA.

Tableau 17

#### Ressources humaines : Section du contrôle des mouvements

<i>Postes</i>				
<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
+1	VNU	Assistant(e) au contrôle des mouvements	Création	
<b>Total</b>	<b>+1</b>	(voir tableau 10)		

114. La Section du contrôle des mouvements, dont l'effectif civil autorisé s'établit actuellement à 87 postes (1 P-5, 1 P-4, 1 P-3, 21 agents du Service mobile, 50 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 13 Volontaires des Nations

Unies), est chargée de gérer diverses activités de transport pour aider la MINUSMA à s'acquitter de son mandat. Elle administre, contrôle et supervise, sur le plan opérationnel, toutes les activités liées aux mouvements au sein de la Mission. Le contrôle des mouvements de la MINUSMA a été adapté de sorte à fonctionner efficacement dans les zones difficiles et isolées du nord du Mali. La Section du contrôle des mouvements a établi des unités régionales à Mopti, Gao, Tombouctou, Kidal et Tessalit où il y a une forte concentration de personnel en tenue et de personnel civil. Compte tenu de son nouveau mandat, la Mission devrait recevoir plus d'appui, ce qui lui permettrait de jouer un rôle plus actif dans le nord et le centre du Mali, à mesure qu'elle renforce ses capacités. L'effectif actuel de la Section n'est pas suffisant pour garantir le principe de responsabilité et mesurer l'efficacité des capacités opérationnelles à l'échelle de la Mission. Du personnel d'encadrement recruté sur le plan international doté de compétences techniques et de supervision pourra apporter un appui logistique efficace. Compte tenu de ce qui précède, il faudra doter la Section d'un effectif suffisant, allié à d'autres ressources matérielles et financières, pour qu'elle puisse assumer de manière efficace et efficiente les fonctions essentielles liées aux mouvements du personnel et des biens, à l'appui des régions et des opérations mandatées de la Mission.

115. La région de Ménaka, qui a un camp intégré déjà établi, a multiplié les opérations aériennes au moyen d'hélicoptères et l'envoi de cargaisons par convois. Il faut donc un contrôle des mouvements pour pouvoir fournir des services efficaces au camp intégré où sont déployés des contingents. L'équipe du contrôle des mouvements détachée à Ménaka est chargée de la planification détaillée et de la coordination de tous les mouvements, y compris le déploiement, la relève, le transfert et le rapatriement des contingents dans la zone de responsabilité, c'est pourquoi la présence d'un membre du personnel recruté sur le plan international est indispensable.

116. Dans ce contexte, il est proposé de créer un poste d'assistant au contrôle des mouvements (Volontaire des Nations Unies), comme indiqué au tableau 17, qui permettra de mieux assurer les fonctions essentielles liées aux mouvements du personnel et des biens, à l'appui des régions et des opérations mandatées de la Mission.

Tableau 18  
Ressources humaines : Section de la gestion centralisée des stocks

<i>Postes</i>					
<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>	
-1	GN	Assistant(e) aux fournitures	Réaffectation	Destination : Section de la performance de la chaîne d'approvisionnement	
-1	GN	Assistant(e) (réception et inspection)	Réaffectation	Destination : Section de la performance de la chaîne d'approvisionnement	
+1	P-3	Fonctionnaire de l'approvisionnement	Réaffectation	Origine : Section de la gestion des acquisitions	
<b>Total</b>	<b>-1</b>	(voir tableau 10)			

117. En vue d'optimiser la prestation de services, il est proposé de réaffecter deux postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national, comme indiqué au tableau 18.

Tableau 19  
Ressources humaines : Section de la gestion des acquisitions

<i>Postes</i>				
<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
+1	P-3	Spécialiste de la gestion des marchés	Réaffectation	Destination : Section de la gestion centralisée des stocks
<b>Total</b>	<b>-1</b>	(voir tableau 10)		

118. Compte tenu de la charge de travail actuelle du Groupe de l'évaluation de la gestion des marchés et afin de décentraliser la gestion des marchés et remédier à l'insuffisance du contrôle des stocks dans la Section de la gestion centralisée des stocks, il est proposé de réaffecter un poste P-3, comme indiqué au tableau 19.

### Section de la sécurité et de la sûreté

Tableau 20  
Ressources humaines : Section de la sécurité et de la sûreté

<i>Postes</i>				
<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
+4	SM	Agent(e) de protection rapprochée	Création	Bamako
+4	SM	Officier de la sécurité	Création	Ménaka
+1	GN	Assistant(e) au soutien logistique	Création	Bamako
+1	GN	Assistant(e) à la sécurité incendie	Création	Ménaka
+3	GN	Assistant(e) à la sécurité	Création	Ménaka
+1	VNU	Spécialiste de la sécurité incendie	Création	Ménaka
<b>Total</b>	<b>+14</b>			

119. La Section de la sécurité et de la sûreté, dont l'effectif civil actuellement autorisé s'établit à 329 postes (2 P-5, 3 P-4, 11 P-3, 138 agents du Service mobile, 4 administrateurs recrutés sur le plan national et 171 agents des services généraux recrutés sur le plan national), permet à toutes les entités des Nations Unies au Mali d'exécuter leur mandat grâce à la mise en place d'un mécanisme de sécurité coordonné et du dispositif de gestion des risques de sécurité. La Section est responsable de la gestion des risques de sécurité à l'échelle du pays pour tous les membres du personnel des Nations Unies, les personnes à leur charge concernées, les locaux, les opérations et les biens au Mali. Aux fins de l'exécution du mandat de la MINUSMA, la région de Ménaka a été déclarée lieu d'affectation. Pour assurer la protection du personnel et des biens des Nations Unies tout en permettant la conduite des opérations, la Section a déployé temporairement des membres d'autres unités pour apporter un appui à la région, entravant ainsi la conduite des opérations quotidiennes dans ces unités. En tant que lieu d'affectation, la région de Ménaka doit être dotée de postes de sécurité qui lui sont propres afin de faire face comme il se doit à ses besoins en matière de sûreté et de sécurité, sans nuire aux opérations de la MINUSMA ailleurs.

120. Le Groupe des services de protection connaît actuellement des difficultés opérationnelles car il n'a pas suffisamment de personnel pour assurer de manière efficace la protection de trois hauts fonctionnaires. Conformément au manuel du Département de la sûreté et de la sécurité relatif aux services de protection et de l'évaluation des risques de sécurité pour les personnes concernant le Représentant spécial du Secrétaire général et les deux représentants spéciaux adjoints, 12 agents de protection rapprochée devraient être affectés auprès du Représentant spécial du Secrétaire général, et 8 auprès des deux représentants spéciaux adjoints. En outre, la MINUSMA a assuré la sécurité dans le cadre de plusieurs visites officielles de représentants de l'ONU, de l'Union européenne et d'ambassades ainsi que d'autres fonctionnaires. Au cours des dix premiers mois de 2019, il y a eu 85 visites, contre 28 en 2018. Par ailleurs, les agents de protection rapprochée qui sont également formateurs armes à feu qualifiés participent régulièrement aux sessions de qualification en matière d'armes à feu du Groupe de la formation et du perfectionnement.

121. Compte tenu des conditions de sécurité qui règnent au Mali, il faut un soutien logistique suffisant pour maintenir une chaîne d'approvisionnement efficace en biens et services de sûreté et de sécurité dans le cadre du système de gestion de la sécurité des Nations Unies au Mali. Actuellement, un seul poste de logisticien est approuvé pour le Groupe de la logistique. Compte tenu de l'augmentation de la charge de travail du Groupe, de l'importance stratégique de la composante logistique pour la sûreté et la sécurité du personnel et des locaux des Nations Unies, des besoins liés à l'établissement et au suivi de l'exécution du budget de la sécurité, de l'établissement et de l'exécution des demandes et des plans d'acquisition, et de la nécessité de couvrir les absences dues aux voyages autorisés, aux formations et au congé régulier, un poste d'assistant au soutien logistique est nécessaire pour aider le logisticien tout en assurant la continuité des activités et la supervision du Groupe.

122. Dans ce contexte, il est proposé de créer 13 postes et un emploi de temporaire, comme indiqué au tableau 19, pour renforcer la capacité de la Mission en matière de protection rapprochée et améliorer la continuité des activités dans les bureaux régionaux ainsi que l'état de préparation de la Mission en matière de gestion des risques liés à l'incendie.

## II. Ressources financières

### A. Vue d'ensemble

(En milliers de dollars des États-Unis ; l'exercice budgétaire court du 1<sup>er</sup> juillet au 30 juin.)

Catégorie	Dépenses (2018/19)	Montant alloué (2019/20)	Dépenses prévues (2020/21)	Variation	
				Montant	Pourcentage
	(1)	(2)	(3)	(4) = (3) - (2)	(5) = (4)/(2)
<b>Militaires et personnel de police</b>					
Observateurs militaires	1 807,5	2 186,6	2 165,6	(21,0)	(1,0)
Contingents	440 387,6	427 173,7	434 171,6	6 997,9	1,6
Police des Nations Unies	15 868,6	17 274,4	11 501,5	(5 772,9)	(33,4)
Unités de police constituées	47 473,1	48 678,3	48 034,2	(644,1)	(1,3)
<b>Total partiel</b>	<b>505 536,8</b>	<b>495 313,0</b>	<b>495 872,9</b>	<b>559,9</b>	<b>0,1</b>
<b>Personnel civil</b>					
Personnel recruté sur le plan international	149 215,5	149 350,3	160 247,4	10 897,1	7,3
Personnel recruté sur le plan national	24 076,6	24 032,9	25 047,9	1 015,0	4,2
Volontaires des Nations Unies	8 459,0	8 716,1	9 553,4	837,3	9,6
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	1 893,1	1 375,6	1 431,2	55,6	4,0
Personnel fourni par des gouvernements	466,6	412,3	665,9	253,6	61,5
<b>Total partiel</b>	<b>184 110,8</b>	<b>183 887,2</b>	<b>196 945,8</b>	<b>13 058,6</b>	<b>7,1</b>
<b>Dépenses opérationnelles</b>					
Observateurs électoraux civils	—	—	—	—	—
Consultants et services de consultants	415,6	640,9	700,7	59,8	9,3
Voyages officiels	5 545,9	4 026,2	4 833,9	807,7	20,1
Installations et infrastructures	105 659,2	97 587,3	140 202,4	42 615,1	43,7
Transports terrestres	13 895,3	15 606,5	18 545,2	2 938,7	18,8
Opérations aériennes	127 914,9	145 119,7	164 008,6	18 888,9	13,0
Opérations maritimes ou fluviales	1 965,3	1 224,8	1 840,3	615,5	50,3
Communications et informatique	70 838,5	91 860,8	64 402,0	(27 458,8)	(29,9)
Santé	7 891,3	9 351,6	8 671,3	(680,3)	(7,3)
Matériel spécial	—	—	—	—	—
Fournitures, services et matériel divers	78 044,3	89 839,9	96 085,7	6 245,8	7,0
Projets à effet rapide	3 849,1	4 000,0	4 800,0	800,0	20,0
<b>Total partiel</b>	<b>416 019,4</b>	<b>459 257,7</b>	<b>504 090,1</b>	<b>44 832,4</b>	<b>9,8</b>
<b>Montant brut</b>	<b>1 105 667,0</b>	<b>1 138 457,9</b>	<b>1 196 908,8</b>	<b>58 450,9</b>	<b>5,1</b>
Recettes provenant des contributions du personnel	16 473,4	16 267,3	17 411,7	1 144,4	7,0
<b>Montant net</b>	<b>1 089 193,6</b>	<b>1 122 190,6</b>	<b>1 179 497,1</b>	<b>57 306,5</b>	<b>5,1</b>
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	—	—	—	—	—
<b>Total</b>	<b>1 105 667,0</b>	<b>1 138 457,9</b>	<b>1 196 908,8</b>	<b>58 450,9</b>	<b>5,1</b>

## B. Contributions non budgétisées

123. Le montant prévu des contributions non budgétisées pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2020 au 30 juin 2021 est le suivant :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Contributions prévues par l'accord sur le statut des forces <sup>a</sup>	25 399,0
Contributions volontaires en nature (non budgétisées)	–
<b>Total</b>	<b>25 399,0</b>

<sup>a</sup> Y compris la valeur locative des terrains et bâtiments fournis par le Gouvernement, les droits et redevances aéroportuaires et la redevance radiophonique.

## C. Gains d'efficacité

124. Il est tenu compte dans les prévisions de dépenses pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2020 au 30 juin 2021 des mesures ci-après, qui visent à accroître l'efficacité :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant</i>	<i>Mesure</i>
Installations et infrastructures	431,1	Utilisation de systèmes de production d'énergie solaire photovoltaïque et de groupes électrogènes hybrides plutôt que de groupes électrogènes classiques
<b>Total</b>	<b>431,1</b>	

## D. Taux de vacance

125. Les prévisions de dépenses pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet au 30 juin 2021 ont été établies sur la base des taux de vacance suivants :

(En pourcentage)

<i>Catégorie</i>	<i>Taux effectif 2018/19</i>	<i>Taux budgétisé 2019/20</i>	<i>Projection 2020/21</i>
<b>Militaires et personnel de police</b>			
Observateurs militaires	2,5	3,0	2,5
Contingents	5,1	3,0	5,0
Police des Nations Unies	9,7	8,0	10,0
Unités de police constituées	8,8	8,0	8,0
<b>Personnel civil</b>			
Personnel recruté sur le plan international	10,1	10,3	8,5
Personnel recruté sur le plan national			
Administrateurs	16,3	16,0	16,0
Agents des services généraux	16,1	16,0	13,2

<i>Catégorie</i>	<i>Taux effectif 2018/19</i>	<i>Taux budgétisé 2019/20</i>	<i>Projection 2020/21</i>
Volontaires des Nations Unies			
Recrutés sur le plan international	19,6	17,8	18,3
Recrutés sur le plan national	–	10,0	17,0
Emplois de temporaire <sup>a</sup>			
Personnel recruté sur le plan international	–	14,0	–
Personnel fourni par des gouvernements	52,6	58,0	26,0

<sup>a</sup> Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

126. Les taux de vacance proposés tiennent compte des taux enregistrés par la Mission à ce jour, des particularités de la Mission concernant le déploiement échelonné de personnel en tenue dans le contexte de l'adaptation de la force et du recrutement de personnel civil en cours. Pour les militaires et le personnel de police, il a été tenu compte des taux de vacance de postes moyens constatés à ce jour pour l'exercice en cours, des tendances observées par le passé et des déploiements prévus compte tenu des engagements des pays fournisseurs de contingents et de leur gouvernement. Pour le personnel civil, les taux de vacance proposés tiennent compte des taux de vacance de postes moyens constatés à ce jour pour l'exercice en cours, des tendances observées par le passé, des recrutements en cours et des changements qu'il est envisagé d'apporter aux effectifs.

## E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome

127. Les ressources nécessaires pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2020 au 30 juin 2021, calculées sur la base des taux standard de remboursement au titre du matériel majeur (location avec services) et du soutien logistique autonome, s'élèvent à 162 353 300 dollars et se répartissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>		
	<i>Contingents</i>	<i>Unités de police constituées</i>	<i>Total</i>
Matériel majeur [remboursement ONU]	92 962,2	11 037,6	103 999,8
Soutien logistique autonome	52 697,9	5 655,6	58 353,5
<b>Total</b>	<b>145 660,1</b>	<b>16 693,2</b>	<b>162 353,3</b>

<i>Facteurs applicables à la Mission</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Date d'entrée en vigueur</i>	<i>Date du dernier examen</i>
--	--------------------	-------------------------------------	-----------------------------------

### A. Facteurs applicables à la zone de la Mission

Contraintes du milieu	2,4	1 <sup>er</sup> octobre 2016	1 <sup>er</sup> mai 2016
Usage opérationnel intensif	3,3	1 <sup>er</sup> octobre 2016	1 <sup>er</sup> mai 2016
Facteur acte d'hostilité ou abandon forcé	5,4	1 <sup>er</sup> octobre 2016	1 <sup>er</sup> mai 2016

### B. Facteurs applicables aux pays d'origine

Facteur différentiel de transport	0,0-5,0		
-----------------------------------	---------	--	--

## F. Formation

128. Les dépenses de formation prévues pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2020 au 30 juin 2021 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Consultants	
Formateurs	56,8
Voyages officiels	
Voyages au titre de la formation	1 409,9
Fournitures, services et matériel divers	
Honoraires, fournitures et services	1 252,0
<b>Total</b>	<b>2 718,7</b>

129. Le nombre de participants prévus pour l'exercice 2020/21, par rapport à celui des exercices précédents, s'établit comme suit :

(Nombre de participants)

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<i>Militaires et personnel de police</i>		
	<i>Nombre effectif 2017/18</i>	<i>Nombre prévu 2018/19</i>	<i>Nombre proposé 2019/20</i>	<i>Nombre effectif 2017/18</i>	<i>Nombre prévu 2018/19</i>	<i>Nombre proposé 2019/20</i>	<i>Nombre effectif 2017/18</i>	<i>Nombre prévu 2018/19</i>	<i>Nombre proposé 2019/20</i>
Formation interne	1 354	2 040	1 271	1 089	1 812	1 041	1 572	3 005	3 030
Formation externe <sup>a</sup>	123	156	226	24	12	69	47	29	7
<b>Total</b>	<b>1 477</b>	<b>2 196</b>	<b>1 497</b>	<b>1 113</b>	<b>1 824</b>	<b>1 110</b>	<b>1 619</b>	<b>3 034</b>	<b>3 037</b>

<sup>a</sup> Comprend les cours assurés à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) et ailleurs, hors de la zone de la Mission.

130. Le nombre de participants aux formations sera réduit pendant l'exercice 2020/21. Le programme de formation de la Mission pour l'exercice 2020/21 aura pour objet de renforcer les compétences du personnel de la Mission en matière d'encadrement, de gestion, de développement organisationnel et d'administration. Il y aura aussi des formations destinées à renforcer les capacités opérationnelles et techniques du personnel de la Mission dans les domaines suivants : opérations aériennes ; communications ; désarmement ; démobilisation ; réintégration ; réinstallation et réinsertion ; appui électoral ; génie ; transports terrestres ; gestion et mise en valeur des ressources humaines ; budget et finances ; droits de la personne ; questions de genre ; informatique ; questions humanitaires ; déontologie et discipline ; prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles ; services médicaux ; processus de paix ; affaires politiques et civiles ; protection des civils ; achats et gestion des marchés ; sûreté et sécurité ; état de droit ; approvisionnement et gestion des biens ; sensibilisation à l'environnement.

## G. Désarmement, démobilisation et réintégration

131. Les dépenses prévues au titre du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2020 au 30 juin 2021 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Fournitures, services et matériel divers	
Partenaires d'exécution et subventions	8 200,5
<b>Total</b>	<b>8 200,5</b>

132. En application de la résolution 2480 (2019) du Conseil de sécurité, la MINUSMA continuera de soutenir la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, en particulier l'avancement des opérations de cantonnement et de désarmement, de démobilisation, de réintégration et d'intégration ainsi que la réforme sans exclusive et consensuelle du secteur de la sécurité, l'objectif étant de parvenir au redéploiement progressif des forces de défense et des forces de sécurité reconstituées et réformées au Mali en enregistrant tous les combattants admissibles aux fins du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration, en assurant le lancement effectif d'un cantonnement accéléré, en achevant d'intégrer dans les Forces de défense et de sécurité maliennes les membres des groupes armés signataires, et en amorçant une réinsertion socioéconomique des membres non intégrés des mouvements signataires, avec le concours des partenaires internationaux, notamment la Banque mondiale. D'ici à juin 2020, 3 000 ex-combattants devraient avoir été intégrés dans les Forces de défense et de sécurité maliennes. Au cours de la période 2020/2021, la MINUSMA appuiera donc le désarmement et la démobilisation de 4 500 ex-combattants et leur intégration dans les Forces de défense et de sécurité maliennes, et la réinsertion de 3 500 ex-combattants. La Mission prévoit de mettre en place 30 projets de lutte contre la violence de proximité et de réinsertion locale à l'intention de 26 000 bénéficiaires, dont près de 10 000 ex-combattants et individus associés à des groupes armés et 16 000 particuliers, y compris des femmes, des jeunes à risque et des groupes ayant des besoins particuliers. Les projets de réduction de la violence de proximité servent à atténuer les effets du processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration ainsi qu'à renforcer et promouvoir le dialogue, la confiance et la réconciliation entre les ex-combattants et les habitants. En outre, ces projets continueront de faciliter la prévention du recrutement des jeunes à risque par des groupes terroristes et djihadistes. Mis en œuvre par des organisations non gouvernementales et d'autres structures et organisations locales, ces projets contribueront à l'autonomisation financière des populations locales et au renforcement des capacités des organisations non gouvernementales locales en matière de gestion de projets.

## H. Services de détection des mines et de déminage

133. Les dépenses prévues au titre du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration pour l'exercice 2020/21 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Matériel spécial	
Matériel de détection des mines et de déminage	–
Fournitures, services et matériel divers	
Services de détection des mines et de déminage	46 000,0
Fournitures pour la détection des mines et le déminage	–

134. Le programme de lutte antimines de la Mission vise à fournir une aide au suivi et à la formation avant et après le déploiement à tous les pays fournisseurs de contingents disposant de capacités de formation aux dangers des engins explosifs improvisés (formation de base aux engins explosifs improvisés et à la réduction des risques), s'ils en font la demande, ainsi qu'une formation spécialisée à la reconnaissance et à la détection de la menace que représentent les explosifs, menée à l'intention de tous les bataillons d'infanterie et de toutes les compagnies spécialisées en convois de combat et unités de police constituées qui sont déployés dans le centre et le nord du pays, ainsi que d'une formation à la planification et à l'intervention destinée au commandement tactique – à moins que ces formations ne soient pas sollicitées. Le programme prévoit aussi, avant le déploiement, une formation et un encadrement, adaptés à la situation et conformes aux normes des Nations Unies, donnés aux compagnies chargées de la neutralisation des explosifs et munitions de 2 pays fournisseurs de contingents, afin qu'elles puissent accomplir des tâches simples liées à la prise en charge des engins explosifs improvisés, et le renforcement, après déploiement, de leurs compétences et de celles des équipes de neutralisation des explosifs et munitions des compagnies spécialisées en convois de combat. Il est également prévu de mettre à disposition une équipe de neutralisation des explosifs et munitions en vue de combler les lacunes opérationnelles à Tombouctou ainsi que des chiens détecteurs d'explosifs pour contribuer à la sécurisation des locaux de la MINUSMA et au renforcement des capacités de la Mission en matière de gestion de la menace que représentent les explosifs. Une formation de base aux engins explosifs improvisés, portant notamment sur le comportement à adopter dans des conditions de sécurité complexes, est également dispensée à toutes les composantes militaires, policières et civiles de la MINUSMA. Un soutien et des conseils techniques sur l'atténuation des menaces liées aux explosifs seront fournis à la direction et aux unités de soutien de la Mission ainsi qu'au Siège de l'ONU (sur demande), et une formation à l'atténuation des menaces liées aux engins explosifs improvisés, adaptée au contexte de la Mission, sera dispensée à trois équipes d'intervention supplémentaires ; une formation avancée, des cours de recyclage, un encadrement et des conseils techniques relatifs à la neutralisation des explosifs et munitions seront également dispensés aux membres des Forces de défense et de sécurité maliennes ayant déjà suivi une formation afin de renforcer et de maintenir la capacité de formation à l'atténuation des menaces liées aux explosifs, ainsi que leur capacité à répondre aux menaces liées aux explosifs dans tout le pays grâce à des mécanismes communautaires efficaces améliorés pour la gestion des conflits et la protection des civils. Le programme a également pour objectif la mise en œuvre d'une intervention qualitative en matière de lutte antimines au Mali pour protéger la population civile contre les risques d'explosion grâce à la coordination du groupe de travail sur le déminage et à la prestation de conseils techniques et d'un soutien aux institutions maliennes pour faciliter les progrès vers la mise en place d'une structure nationale de gouvernance pour la lutte antimines, ainsi que le développement des capacités des organisations de la société civile malienne en matière de prévention et de protection des populations à

risque par l'éducation aux risques d'explosion, l'orientation et la fourniture d'une assistance aux victimes d'incidents explosifs et à leurs familles afin d'accroître la viabilité de la lutte antimines au Mali et le développement des capacités des acteurs de la société civile malienne, y compris les points focaux communautaires, en matière de sensibilisation aux risques de menaces d'explosion et d'initiatives de réduction de la violence de proximité et l'élaboration de stratégies communautaires d'atténuation des conflits pour renforcer la résilience des communautés face aux menaces d'explosion et aux armes légères et de petit calibre.

135. La réduction des ressources demandées pour le programme est le reflet des efforts déployés pour identifier les économies d'échelle, mettre en œuvre les enseignements tirés de l'expérience et transférer progressivement aux autorités maliennes les activités liées aux armes et aux munitions. Cette transition a pour but d'accroître la viabilité et l'efficacité du programme et de renforcer la capacité et l'autonomie à la fois des pays qui fournissent des contingents et du personnel des Forces de défense et de sécurité maliennes afin d'atténuer la menace des explosifs.

## I. Projets à effet rapide

136. On trouvera ci-après un aperçu des dépenses prévues au titre des projets à effet rapide pour l'exercice 2020/21, ainsi qu'une comparaison avec les prévisions approuvées pour l'exercice précédent.

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Période</i>	<i>Montant</i>	<i>Nombre de projets</i>
1 <sup>er</sup> juillet 2018-30 juin 2019 (montant effectif)	3 849,1	154
1 <sup>er</sup> juillet 2019-30 juin 2020 (montant approuvé)	4 000	110
<b>1<sup>er</sup> juillet 2020-30 juin 2021 (montant proposé)</b>		
Cohésion sociale, prévention et gestion des conflits, coexistence	2 160,0	50
Accès aux services sociaux de base	1 680,0	38
Stimulation des moyens de subsistance et de l'activité socioéconomique	960,0	22
<b>Total</b>	<b>4 800,0</b>	<b>110</b>

137. Grâce à la coordination de la Section de la stabilisation et du relèvement rapide, la Mission continuera à recourir aux projets à effet rapide comme des outils flexibles, adaptables et stratégiques pour répondre aux besoins immédiats de la population dans le centre et le nord du Mali et pour favoriser le soutien en faveur de l'Accord pour la paix. Les projets à effet rapide contribuent à promouvoir l'acceptation du mandat de la MINUSMA et à créer un climat de confiance entre les différents piliers de la mission et les populations locales. Le soutien continu suscité par ces projets reste vital pour les projets réalisés au niveau local dans les régions éloignées.

138. La violence et l'insécurité dans les communautés sapent le soutien du public à l'égard du processus de paix, en plus de compromettre les moyens de subsistance de la population locale et d'engendrer des risques pour la sécurité du personnel en tenue et de la composante civile de la MINUSMA ainsi que celle des acteurs du développement et de l'aide humanitaire présents dans ces zones. Dans de telles circonstances, les groupes armés extrémistes sont en mesure d'exploiter la frustration de la population face à l'incapacité de l'État à lui fournir une protection physique et des services de base adéquats. La capacité de la Mission à dialoguer avec les communautés et à favoriser le soutien au processus de paix est essentielle pour mettre

fin aux cycles de détérioration de la sécurité et pour exercer une influence positive sur la protection des civils, en particulier dans le centre du Mali.

139. Au total, la Mission mettra en œuvre 110 projets à effet rapide dans le domaine de responsabilité relevant de son mandat, en se concentrant sur les trois domaines thématiques suivants :

a) La cohésion sociale, la prévention et la gestion des conflits et la coexistence, afin de soutenir la cohésion sociale et les méthodes alternatives de règlement des différends s'inspirant d'une approche et d'une intervention régionales basées sur l'analyse et la compréhension des conflits intercommunautaires spécifiques et locaux ;

b) L'accès aux services sociaux de base grâce à la remise en état ou à la reconstruction de petits ouvrages publics, y compris, mais sans s'y limiter, les infrastructures municipales, les bureaux et services de l'administration publique décentralisée, l'amélioration de l'accès à l'eau et à l'électricité, notamment grâce à l'énergie solaire renouvelable, et d'autres projets, dont ceux qui favorisent le rétablissement et l'extension de l'autorité de l'État dans les régions éloignées ;

c) La stimulation des moyens de subsistance et de l'activité socioéconomique, y compris pour les petites entreprises communautaires, en vue de créer des emplois et des formations professionnelles pour les communautés les plus vulnérables et les victimes du conflit telles que les femmes, les jeunes et les minorités. Les activités comprennent en outre la formation, la sensibilisation et le renforcement des capacités dans différents domaines (bonne gouvernance, état de droit, autonomisation de la société civile, démocratie participative, gestion des conflits, promotion et respect des droits de la personne, administration publique) afin de soutenir le processus de stabilisation en faveur des autorités publiques et des organisations de la société civile.

## J. Autres activités relatives aux programmes

140. On trouvera ci-après un aperçu des dépenses prévues au titre des autres activités relatives aux programmes pour l'exercice 2020/21, ainsi qu'une comparaison avec les prévisions approuvées pour l'exercice précédent.

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Description</i>	<i>Montant proposé</i>
Appui électoral	877,5
Améliorer la prestation d'appui de la part du Gouvernement malien à la stabilisation du centre	107,5
Égalité femmes-hommes et prévention et répression des violences sexuelles liées aux conflits	259,4
Améliorer la collaboration et instaurer la confiance entre la société civile et les autorités nationales et locales	1 001,2
Réforme du secteur de la sécurité	822,1
Droits de la personne et protection	1 025,2
Affaires judiciaires et pénitentiaires	987,9
Stabilisation et relèvement	450,0
<b>Total</b>	<b>5 530,8</b>

141. D'autres activités relatives aux programmes de la MINUSMA sont essentielles à l'exécution du mandat de celle-ci, en particulier les première et deuxième priorités stratégiques confiées à la Mission par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2480 (2019). Dans l'exécution de son mandat, la Mission applique les principes clés définis dans le concept de la mission. Le renforcement du leadership et de l'appropriation du processus de paix par les parties maliennes et d'autres acteurs clés ainsi que la participation accrue du Gouvernement et des représentants locaux et communautaires concernés à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une stratégie à orientation politique dans le centre seront au cœur de la conception, de la planification et de la mise en œuvre des activités de la Mission. Une attention particulière sera accordée à la participation des femmes et des jeunes. La Mission appliquera les principes de non-substitution et de conditionnalité lorsqu'elle décidera des projets à mettre en œuvre et à soutenir pour promouvoir l'appropriation nationale et locale, ainsi que l'utilisation rationnelle des ressources dans les initiatives qui contribuent à une stratégie plus large, notamment par le biais du cadre stratégique intégré. Afin de maximiser l'utilisation des ressources et leur effet, la MINUSMA va favoriser une approche thématique qui renforcera la coordination et l'intégration au sein de la Mission et avec les partenaires externes, afin d'éviter les chevauchements d'activités et de se concentrer sur des initiatives à plus grande échelle en vue d'atteindre les objectifs stratégiques. Ces activités relatives à la programmation seront réalisées, conformément aux directives de l'Administration en la matière, grâce à la participation de l'UNOPS, du PNUD et des organisations non gouvernementales locales et aux capacités internes de la mission lorsque c'est avantageux, selon les modalités suivantes :

a) Conformément à son mandat consistant à concourir, dans les limites de ses moyens et dans ses zones de déploiement, à l'organisation, dans des conditions pacifiques, d'élections ouvertes à tous, libres, régulières, transparentes et crédibles, ainsi qu'à la tenue d'un référendum constitutionnel, notamment en apportant l'aide technique et en mettant en place les mesures de sécurité voulues, conformément aux dispositions de l'Accord [résolution 2480 (2019) du Conseil de sécurité, par. 28 a) iv)], la MINUSMA fournira un soutien technique et logistique et un appui en matière de sécurité au cycle électoral 2020/2021 au Mali en assurant le transport de 250 tonnes de matériel électoral, de 600 fonctionnaires et agents électoraux, le recrutement, la formation et le déploiement de 73 vacataires locaux pendant neuf mois, la location et la mise à disposition de 60 véhicules pendant neuf mois, l'appui à la mise en œuvre d'un logiciel de gestion des résultats électoraux et la production de 100 ensembles de papeterie. S'appuyant sur les enseignements tirés de la préparation et de la tenue des élections précédentes, la MINUSMA promouvra l'utilisation des mécanismes actuels de coordination avec le Gouvernement, l'Organisation des Nations Unies et les partenaires nationaux pour assurer la coordination, le suivi et le contrôle des activités et des dépenses. La Mission coordonnera l'ensemble de l'assistance électorale au Mali avec le PNUD afin d'assurer la cohérence, l'harmonisation et la synergie dans la mise en œuvre des activités électorales. La MINUSMA assurera une répartition appropriée des tâches entre tous les partenaires afin d'éviter les doubles emplois et de garantir un effet plus important sur le processus électoral ;

b) Dans le cadre d'un projet d'amélioration du soutien apporté par le Gouvernement malien à la stabilisation du centre, le Secrétariat permanent recevra un appui global (technique, organisationnel et logistique) pour renforcer la mise en œuvre de la stratégie de stabilisation du Gouvernement pour le centre du Mali à l'égard de deux piliers, à savoir la communication et la gouvernance. Le projet portera également sur l'organisation d'un appui au développement de partenariats pour la mise en œuvre de la stratégie de stabilisation du centre du pays par le biais de rencontres avec les élus, des représentants des organisations de la société civile dont

des jeunes, des femmes et des chefs traditionnels et religieux afin de favoriser l'appropriation des processus sociopolitiques par les communautés de Mopti et de Ségou, respectivement. Un soutien sera accordé à l'organisation de réunions à Mopti et Ségou entre la population et le Comité consultatif communautaire et le Comité d'alerte communautaire afin de rétablir la confiance mutuelle et d'aider à mettre en place des structures, des processus et des mécanismes durables pour la réconciliation sociopolitique ;

c) Un projet a pour but d'améliorer la collaboration et d'instaurer la confiance entre la société civile (y compris les organisations de femmes et de jeunes) et les autorités nationales et locales, notamment le Ministère des réformes institutionnelles et des relations avec la société civile, les gouverneurs, les maires, les préfets, et les chefs coutumiers aux niveaux du pays, des régions et des cercles. Ce projet visera à renforcer les capacités des associations de jeunes en matière de suivi et de mise en œuvre de l'Accord dans les régions du nord et du centre du Mali ;

d) Un projet portant sur l'égalité femmes-hommes et la prévention et la répression des violences sexuelles liées aux conflits permettra d'offrir une assistance multisectorielle (sous la forme de formations, d'ateliers et d'activités de communication et de sensibilisation) aux acteurs nationaux pour aider les autorités maliennes à garantir la participation pleine et effective et la représentation des femmes à tous les niveaux de la mise en œuvre de l'Accord, notamment pour ce qui est de la réforme du secteur de la sécurité, du processus de désarmement, de démobilisation et de réinsertion, des initiatives de réconciliation et des opérations électorales. Ce projet vise à renforcer la capacité des femmes maliennes et des organisations de la société civile et les associations de jeunes à contribuer pleinement et efficacement à la mise en œuvre des priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité, notamment en assurant le suivi de la participation des femmes au processus de paix par l'intermédiaire du futur observatoire indépendant de la participation des femmes. En collaboration avec ONU-Femmes, le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel, le groupe de travail sur l'égalité femmes-hommes et l'Équipe Élimination de la violence à l'égard des femmes, ce projet vise à organiser des vidéoconférences bimensuelles avec le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel sur la mise en œuvre des priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité. Le projet visera aussi à renforcer la capacité des femmes maliennes et des organisations de la société civile à contribuer pleinement et efficacement à la réduction de la violence fondée sur le genre et accroître la cohésion sociale dans le centre du pays au moyen d'initiatives de formation professionnelle. Dans le cadre du projet, un renforcement des capacités et un soutien technique concernant la violence sexuelle liée au conflit et les dispositifs de suivi, d'analyse et de compte rendu qui s'y rapportent sera offert aux partenaires gouvernementaux (notamment les Forces de défense et de sécurité maliennes), aux groupes armés signataires, aux membres du sous-groupe d'intervention auprès des victimes de violence fondée sur le genre et aux organisations de la société civile, sous forme d'ateliers ;

e) Le projet de réforme du secteur de la sécurité soutiendra le redéploiement des forces de défense et de sécurité reconstituées dans le nord et le centre du Mali afin de renforcer la sécurité dans ces zones ainsi que le redéploiement de l'administration et des services civils. Ce projet appuiera également la mise en œuvre du plan d'action faisant partie de la stratégie nationale de réforme du secteur de la sécurité, qui est prioritaire pour la consolidation de la paix et la responsabilisation des forces de défense et de sécurité dans leurs tâches quotidiennes ; de la stratégie nationale de défense et de sécurité ; la mise en place de mécanismes efficaces de contrôle par le Parlement et la société civile ; la stratégie nationale de lutte contre le

terrorisme et l'extrémisme violent ; les mesures concrètes pour la protection des frontières ; la lutte contre les armes légères et de petit calibre ;

f) Le projet portant sur la défense des droits de la personne et la protection apportera un soutien aux acteurs étatiques et non étatiques afin de consolider l'espace démocratique et d'ouvrir la voie à l'appropriation nationale ainsi qu'à la protection et à la promotion des droits de la personne. Il rendra possible l'accès à environ 400 victimes et témoins collaborant avec la Mission dans le cadre de ses enquêtes sur les violations graves des droits humains et les abus commis au Mali et la protection de ces personnes, grâce à leur transfert et à leur réinstallation temporaire dans un lieu sûr et accessible, où les entretiens pourront être menés par des agents des droits de l'homme sans compromettre la protection des bénéficiaires ;

g) Le projet portant sur les affaires judiciaires et pénitentiaires fournira un soutien technique au Pôle judiciaire spécialisé et à ses initiatives de coopération avec d'autres institutions luttant contre les crimes déstabilisants. Il soutiendra notamment la mise en œuvre de l'article 46 de l'Accord concernant la formation de tous les acteurs du secteur de la justice (tant traditionnelle que formelle) et la revalorisation du rôle des acteurs de la justice traditionnelle afin de rendre opérationnelle la complémentarité nouvellement créée entre la justice traditionnelle et la justice formelle ; et le renforcement de la sécurité des infrastructures correctionnelles dans le but de soutenir la pleine opérationnalisation des prisons du nord et du centre ainsi que de Dioïla qui hébergent des détenus à haut risque, et de renforcer le rétablissement et l'extension de l'autorité de l'État et de l'état de droit ;

h) Le projet de stabilisation et de relèvement vise à renforcer la stabilisation, le rétablissement de l'autorité de l'État et le développement durable dans le nord du Mali par l'opérationnalisation de la zone de développement des régions du nord et du fonds de développement durable et du Fonds de développement durable, ainsi que la sensibilisation des autorités et des populations locales. Par sa résolution 2480 (2019), le Conseil de sécurité a demandé que soit créée la zone de développement des régions du nord en adoptant la législation nécessaire ; en rendant opérationnels le fonds de développement durable et les mécanismes de gestion inclusifs connexes ; et en menant un projet pilote qui doit être conçu conjointement par le Gouvernement, les groupes armés signataires et la société civile en vue de faire en sorte que les populations du nord du Mali puissent rapidement bénéficier des dividendes de la paix. Par sa dimension de stabilisation à long terme, ce projet est en harmonie avec les priorités stratégiques de la Mission. En coordination avec le PNUD, ce projet se concentrera sur l'amélioration des conditions favorables à la réussite de l'opérationnalisation de la zone de développement des régions du nord et du fonds de développement durable. Il fait fond sur le soutien déjà apporté par des initiatives précédemment financées par des activités programmatiques à l'appui des priorités de développement régional.

### III. Analyse des variations<sup>1</sup>

142. Les termes standard qui figurent ci-après dans l'analyse des variations sont définis à l'annexe I, section B du présent rapport. Ce sont les mêmes que ceux qui ont été utilisés dans les rapports précédents.

	<i>Variation</i>	
<b>Contingents</b>	6 997,9	1,6 %

<sup>1</sup> Les variations, dont le montant est exprimé en milliers de dollars des États-Unis, sont analysées lorsqu'elles atteignent  $\pm 5\%$  ou 100 000 dollars.

• **Mandat : modification de la portée ou de la nature du mandat**

143. L'augmentation des ressources demandées s'explique principalement par : a) la hausse du coût du matériel appartenant aux contingents et des coûts de fret et de déploiement connexes, qui découle de la reconfiguration des unités militaires qui sera opérée dans le cadre de l'adaptation de la force, comme suite à l'évaluation de la situation dans le nord et le centre du Mali réalisée aux fins de la concrétisation des priorités stratégiques principale et seconde telles qu'énoncées dans la résolution [2480 \(2019\)](#) du Conseil de sécurité ; b) l'augmentation du coût plafond moyen des rations par personne par rapport à 2019/20, en raison de l'engagement d'un nouveau fournisseur.

144. L'augmentation des ressources demandées est en partie compensée par : a) la réduction du nombre d'officiers d'état-major pouvant prétendre à l'indemnité de subsistance (missions) par rapport à l'exercice 2019/20, soit 240 contre 486, en raison de la mise à disposition prévue de logements par l'ONU à la place de l'élément logement de l'indemnité ; b) l'application, dans le calcul des remboursements aux taux standard, des rations et du matériel appartenant aux contingents, d'un taux de vacance plus élevé qu'en 2019/20, soit 5,0 % au lieu de 3,0 %, en raison de la reconfiguration des unités militaires opérée à l'appui de l'adaptation de la force de la Mission.

	<i>Variation</i>	
<b>Police des Nations Unies</b>	(5 772,9)	(33,4 %)

• **Gestion : non-application de l'élément logement de l'indemnité de subsistance (missions)**

145. La diminution des ressources demandées s'explique principalement par : a) un nombre d'agents de la police des Nations Unies pouvant prétendre à l'indemnité de subsistance (missions) moins élevé que pour l'exercice 2019/20, soit 270 contre 350, en raison de la mise à disposition prévue de logements par l'ONU à la place de l'élément logement de l'indemnité ; b) l'application, dans le calcul de l'indemnité de subsistance (missions), d'un taux de vacance plus élevé que pour l'exercice 2019/20, soit 10,0 % au lieu de 8,0 %.

	<i>Variation</i>	
<b>Unités de police constituées</b>	(644,1)	(1,3 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

146. La diminution des ressources demandées tient principalement au fait que les coûts mensuels du matériel majeur appartenant aux contingents, prévus dans les mémorandums d'accord conclus avec les pays fournissant des effectifs de police, sont moins élevés que ceux qui figurent dans le budget approuvé pour l'exercice 2019/20. Elle est en partie contrebalancée par une augmentation des ressources demandées qui tient à : a) des améliorations dans le déploiement du matériel de soutien logistique autonome appartenant aux contingents, comme le montrent les coefficients d'immobilisation ou de non-déploiement moins élevés que ceux appliqués dans le budget approuvé pour l'exercice 2019/20 ; b) la diminution du montant estimatif de l'ajustement des taux de remboursement aux pays fournissant des effectifs de police appliqué si du matériel majeur appartenant aux contingents manque ou ne fonctionne pas, conformément à la résolution [67/261](#) de l'Assemblée générale, compte tenu des tendances observées dans le passé en ce qui concerne la disponibilité opérationnelle réelle du matériel appartenant aux contingents ;

	<i>Variation</i>	
<b>Personnel recruté sur le plan international</b>	10 897,1	7,3 %

• **Gestion : modification des taux de vacance**

147. L'augmentation des ressources demandées s'explique principalement par : a) l'application, dans le calcul du montant des traitements du personnel recruté sur le plan international, d'un taux de vacance de 8,5 %, contre 10,3 % dans le budget approuvé pour l'exercice 2019/20 ; b) la hausse des traitements du personnel recruté sur le plan international, comme suite à la révision du barème des traitements, et l'augmentation des dépenses communes de personnel estimées à partir de la moyenne des montants mensuels effectifs de l'exercice en cours, par rapport aux montants prévus dans le budget approuvé pour l'exercice 2019/20 ; c) la création proposée de neuf postes (1 P-3 et 8 postes d'agent(e) du Service mobile), pour lesquels un taux de vacance de 50 % est prévu.

	<i>Variation</i>	
<b>Personnel recruté sur le plan national</b>	1 015,0	4,2 %

• **Gestion : modification des taux de vacance**

148. L'augmentation des ressources demandées s'explique principalement par : a) l'application, dans le calcul du montant des traitements des agents des services généraux recrutés sur le plan national, d'un taux de vacance de 13,2 %, contre 16,0 % pour l'exercice 2019/20 ; b) la hausse des traitements du personnel recruté sur le plan national, comme suite à la révision du barème des traitements des agents locaux ; c) la création proposée de cinq postes d'agent(e) des services généraux, pour lesquels un taux de vacance de 50 % est prévu.

	<i>Variation</i>	
<b>Volontaires des Nations Unies</b>	837,3	9,6 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

149. L'augmentation des ressources demandées s'explique principalement par : a) la création proposée de huit postes soumis à recrutement international, pour lesquels un taux de vacance de 50 % est prévu ; b) l'application d'un taux de 13,0 % pour les dépenses d'appui aux programmes, comme prévu dans le mémorandum d'accord révisé, contre 8,0 % pour l'exercice 2019/20.

	<i>Variation</i>	
<b>Personnel fourni par des gouvernements</b>	253,6	61,5 %

• **Gestion : modification des taux de vacance**

150. L'augmentation des ressources demandées s'explique principalement par : a) l'application, dans le calcul du montant de l'indemnité de subsistance (missions), d'un taux de vacance de 26,0 %, contre 58,0 % dans le budget approuvé pour l'exercice 2019/20.

	<i>Variation</i>	
<b>Consultants et services de consultants</b>	59,8	9,3 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

151. L'augmentation des ressources demandées tient principalement à des services de formation sur la mise en œuvre du Système complet d'évaluation de la performance, les techniques d'enquête dans les contextes militaire et policier et la sécurité et la santé au travail sur le terrain, qui ne figuraient pas au budget prévu pour l'exercice 2019/20.

	<i>Variation</i>	
<b>Voyages officiels</b>	807,7	20,1 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

152. L'augmentation des ressources demandées s'explique principalement par : a) l'augmentation du nombre de voyages prévus pour la participation à des réunions de hauts responsables et à des conférences thématiques ; b) les voyages que les membres du personnel civil doivent effectuer en dehors de la zone de la mission pour participer à des cours de renforcement des capacités dans leurs domaines de compétence respectifs ou dans les domaines dans lesquels la Mission leur a confié de nouvelles responsabilités dans le cadre de divers comités locaux.

	<i>Variation</i>	
<b>Installations et infrastructures</b>	42 615,1	43,7 %

• **Mandat : modification de la portée ou de la nature du mandat**

153. L'augmentation des ressources demandées s'explique principalement par : a) la hausse des coûts des travaux de construction, d'aménagement, de rénovation et des gros travaux d'entretien, l'acquisition de matériel de sécurité et de mobilier de bureau supplémentaires pour les camps existants et l'aménagement de nouveaux sites, nécessitée par la reconfiguration des unités militaires effectuée dans le cadre de l'adaptation de la force, comme suite à l'évaluation de la situation dans le nord et dans le centre du Mali réalisée aux fins de la concrétisation des deux priorités stratégiques énoncées dans la résolution 2480 (2019) du Conseil de sécurité ; b) le coût des services de sécurité prévus dans le cadre de l'installation et de l'entretien de systèmes plus économiques de surveillance et de protection des camps (batteries d'interception de tirs de roquette, d'artillerie et de mortier, et radar de détection d'artillerie), qui ont été acquis au cours de l'exercice 2018/19 pour remplacer le réseau sécurisé et le système de protection des camps de la Mission, suivant les modalités fixées par des lettres d'attribution avec un prestataire public, et qui suspendent l'expansion plus coûteuse prévue à la rubrique Communications et informatique dans le budget approuvé pour l'exercice 2019/20 ; c) le coût des services de maintenance prévus à la suite de la finalisation du contrat pour l'exploitation et l'entretien de bout en bout des systèmes d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées, ainsi que des services de nettoyage externalisés pour tous les sites de la Mission, qui est supérieur aux estimations en cours de négociation inscrites dans le budget approuvé pour l'exercice 2019/20 ; d) la hausse de la consommation de carburant prévue pour les groupes électrogènes par rapport à 2019/20 (29,2 millions de litres contre 25,5 millions de litres) ;

154. L'augmentation des ressources demandées est en partie compensée par : a) une diminution des ressources nécessaires au titre des services publics et d'élimination des déchets, en raison des tarifs moins élevés prévus dans le nouveau contrat de gestion des déchets solides non dangereux et des déchets biomédicaux entré en vigueur le 1<sup>er</sup> août 2019 ; b) la disponibilité dans les stocks de pièces de rechange et

de fournitures pour les unités préfabriquées et les groupes électrogènes acquis au cours des exercices 2018/19 et 2019/20.

	<i>Variation</i>	
<b>Transports terrestres</b>	2 938,7	18,8 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

155. L'augmentation des ressources demandées s'explique principalement par la location prévue de 60 véhicules aux fins de l'appui électoral au Gouvernement malien pour une période de neuf mois, contre quatre mois seulement en 2019/20, et par l'acquisition de véhicules à usage spécial de remplacement et d'autres véhicules destinés à faciliter le contrôle des déplacements et les opérations d'ingénierie, compte tenu de l'évaluation de la situation au nord et au centre du pays et de la principale priorité stratégique et de la seconde priorité stratégique de la Mission telles qu'énoncées dans la résolution 2480 (2019).

	<i>Variation</i>	
<b>Opérations aériennes</b>	18 888,9	13,0 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

156. L'augmentation des ressources demandées s'explique principalement par : a) l'augmentation des coûts de location et d'exploitation de la flotte aérienne de la Mission et des redevances d'atterrissage et de manutention au sol connexes, en raison de la reconfiguration et de l'expansion de la flotte d'hélicoptères (36 hélicoptères contre 29 pour l'exercice 2019/20) ; b) la hausse des coûts fixes liés aux avions, la Mission recourant à des dispositifs habités de renseignement, de surveillance et de reconnaissance, conformément aux lettres d'attribution et aux contrats en vigueur, afin de répondre à ses besoins opérationnels dans le contexte de l'adaptation de la force. Elle est en partie compensée par la négociation de tarifs plus avantageux pour les services associés à un dispositif non habité de renseignement, de reconnaissance et de surveillance, fournis au titre d'une lettre d'attribution conclue avec un prestataire public, par rapport aux estimations incluses dans le budget approuvé pour 2019/20.

	<i>Variation</i>	
<b>Opérations maritimes ou fluviales</b>	615,5	50,3 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

157. L'augmentation des ressources demandées s'explique principalement par l'achat prévu de 940 conteneurs maritimes pour faire face à l'augmentation des achats de matériel de refroidissement, d'électricité, de bureau, de sûreté et de sécurité, de véhicules et de matériel d'atelier de réparation de véhicules à transporter dans la zone d'opérations de la Mission, contre 545 conteneurs inscrits au budget approuvé pour l'exercice 2019/20.

	<i>Variation</i>	
<b>Communications et informatique</b>	(27 458,8)	(29,9 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

158. La diminution des ressources demandées s'explique principalement par la baisse des frais de maintenance du matériel informatique et du matériel de communication,

ainsi que du coût des services d'appui, en raison de la suspension de l'expansion prévue du réseau sécurisé et du système de protection des camps de la Mission et de leur remplacement ultérieur, au titre de lettres d'attribution, par un nouveau système de surveillance et de protection des camps (batteries d'interception de tirs de roquette, d'artillerie et de mortier, et radar de détection d'artillerie), qui a été acquis au cours de l'exercice 2018/19, et par les dépenses connexes d'installation et d'entretien pour l'exercice 2020/21, comme indiqué à la rubrique Services de sécurité dans la catégorie Installations et infrastructures. Elle est en partie contrebalancée par l'augmentation des ressources nécessaires pour l'acquisition de matériel de communication et de matériel informatique et de pièces de rechange à l'appui de l'adaptation des forces.

	<i>Variation</i>	
<b>Santé</b>	(680,3)	(7,3 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

159. La diminution des ressources demandées s'explique principalement par la baisse, par rapport à l'exercice 2019/20, des dépenses prévues au titre des services médicaux, compte tenu de l'historique des dépenses pour les services d'hospitalisation, et au titre du matériel médical, en raison de la disponibilité de stocks.

	<i>Variation</i>	
<b>Fournitures, services et matériel divers</b>	6 245,8	7,0 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

160. L'augmentation des ressources demandées s'explique principalement par : a) le recrutement d'agents contractuels supplémentaires à l'appui des projets de génie de la Mission et de la circulation de convois dans le cadre de l'adaptation de la force et des projets dans les domaines de la communication et de l'informatique, par rapport au personnel et aux projets prévus dans le budget approuvé pour l'exercice 2019/20 ; b) la hausse des dépenses de fret et des dépenses connexes pour le transport du matériel d'ingénierie, le contrôle des mouvements, la surveillance des camps, la protection et les technologies de l'information et des communications, en raison de l'augmentation des acquisitions. Elle est en partie compensée par la réduction des besoins en matière de services de détection des mines et de déminage, grâce aux efforts déployés pour recenser les économies d'échelle, appliquer les enseignements tirés et assurer le transfert progressif des activités liées aux armes et aux munitions aux autorités maliennes.

	<i>Variation</i>	
<b>Projets à effet rapide</b>	800,0	20,0 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

161. L'augmentation des ressources demandées s'explique principalement par le fait qu'il est proposé d'exécuter des projets à effet rapide supplémentaires, comme indiqué aux paragraphes 136 à 139 ci-dessus, pour appuyer l'intensification des activités des forces dans le centre du Mali dans le cadre de la deuxième priorité stratégique confiée à la Mission par le Conseil de sécurité dans sa résolution [2480 \(2019\)](#).

## IV. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre

162. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre au sujet du financement de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali se présentent comme suit :

a) Ouverture d'un crédit de 1 196 908 800 dollars aux fins du fonctionnement de la Mission pour l'exercice de 12 mois allant du 1<sup>er</sup> juillet 2020 au 30 juin 2021 ;

b) Mise en recouvrement du montant visé à l'alinéa a) ci-dessus, si le Conseil de sécurité décide de proroger le mandat de la Mission, à raison de 99 742 400 dollars par mois.

## V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans ses résolutions 70/286 et 73/320, notamment aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale

### A. Assemblée générale

#### Questions transversales

(Résolution 70/286)

##### *Décision ou demande*

##### *Mesures prises*

Prie le Secrétaire général de veiller à ce que le cadre de budgétisation axée sur les résultats permette de savoir où en est chaque mission dans l'exécution des tâches qui lui ont été confiées et si elle utilise les ressources de manière rationnelle, dans le plein respect du principe de responsabilité et compte tenu de l'évolution de son mandat (par. 15).

Prie le Secrétaire général d'améliorer le ratio entre le personnel des services organiques et le personnel d'appui, une attention particulière étant accordée à la possibilité de transférer certaines fonctions à des agents recrutés sur le plan national, notamment celles exercées par des agents du Service mobile, de sorte que la structure des effectifs civils permette aux missions de s'acquitter efficacement de leur mandat et soit conforme aux meilleures pratiques adoptées en matière de dotation en effectifs, toutes missions confondues (par. 20).

Demande instamment au Secrétaire général de tout faire pour réduire les délais de recrutement des membres du personnel affectés aux missions, dans le respect des dispositions qui régissent le recrutement du personnel

Le cadre de budgétisation axée sur les résultats reflète les tâches prioritaires définies par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2480 (2019), ainsi que les réalisations escomptées, les indicateurs de succès et les produits prévus de la Mission.

Le ratio entre le personnel des services organiques et le personnel d'appui pour l'exercice 2018/19 était de 1 pour 2. Pour l'exercice 2019/20, il est de 1 pour 2. Il est prévu qu'il soit de 1 pour 2 en 2020/21.

La Mission s'emploie à perfectionner les compétences et les capacités du personnel recruté sur le plan national, en vue de l'amener à s'approprier les objectifs qu'elle a fixés. Les activités de formation continuent de se tenir au Centre intégré de formation du personnel des missions et certains membres peuvent suivre une formation externe financée par l'Organisation.

La MINUSMA continue de ne ménager aucun effort pour réduire les délais de recrutement au moyen d'activités de suivi rigoureuses menées auprès des directeurs de programme. Le portail d'information sur

de l'Organisation, d'accroître la transparence de la procédure de recrutement à tous les stades et de rendre compte des mesures prises et des résultats obtenus dans le cadre de son prochain rapport d'ensemble (par. 22).

Se félicite de l'action que continue de mener le Secrétaire général afin qu'il soit tenu compte de la problématique hommes-femmes dans les activités de maintien de la paix des Nations Unies et prie le Secrétaire général de veiller à ce que les conseillers principaux pour la problématique hommes-femmes relèvent directement, dans toutes les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, du chef de mission (par. 24).

Est consciente du rôle que les femmes jouent dans les questions de paix et de sécurité, sous tous leurs aspects, se déclare préoccupée par le déséquilibre entre les sexes qui existe dans les effectifs des opérations de maintien de la paix, en particulier aux échelons supérieurs, prie le Secrétaire général de redoubler d'efforts pour recruter des femmes dans les opérations de maintien de la paix et les retenir au service des missions, en particulier pour ce qui est de nommer des femmes à des postes de direction de niveau élevé, dans le plein respect du principe d'une répartition géographique équitable et conformément à l'Article 101 de la Charte des Nations Unies, en songeant notamment aux femmes originaires des pays fournisseurs de contingents et de personnel de police, et engage vivement les États Membres, dans les cas qui s'y prêtent, à rechercher des candidates aptes à assumer des fonctions dans le système des Nations Unies et à en présenter régulièrement un plus grand nombre aux postes à pourvoir (par. 25).

Prie le Secrétaire général de poursuivre l'action qu'il mène pour atténuer l'empreinte environnementale globale des missions de maintien de la paix, notamment en mettant en place des systèmes de gestion des déchets et de production d'énergie qui soient respectueux de l'environnement, dans le plein respect des règlements et des règles applicables, notamment mais non exclusivement les politiques et procédures des Nations Unies en matière de protection de l'environnement et de gestion des déchets (par. 31).

les carrières (Inspira) rend possible le contrôle automatique de la progression de la procédure de recrutement et des notifications pour suite à donner sont adressées régulièrement aux directeurs de programme. L'équipe chargée de la gestion des ressources humaines de la Mission publie des rapports de situation bimensuels et dispense des avis aux responsables quant aux dispositions à prendre aux diverses étapes des recrutements en cours. En outre, elle propose à l'encadrement des remises à niveau régulières qui portent sur les modalités de sélection du personnel et sur l'outil correspondant dans Inspira.

Le (la) conseiller(ère) principal(e) pour les questions de genre, qui relève directement du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2017, continue de veiller à ce que les perspectives de genre soient prises en compte, soutenues, planifiées et appliquées de manière stratégique. Il (elle) continue de collaborer avec la direction de la Mission et sert d'exemple à toutes les autres composantes de la MINUSMA en ce qui concerne l'intégration des questions de genre.

La MINUSMA ne ménage aucun effort pour réduire l'écart entre les genres dans l'ensemble des catégories de personnel. Elle est consciente que des facteurs externes tels que les conditions de sécurité et de vie difficiles dans les régions limitent ces efforts.

La MINUSMA continue à faire tout son possible pour recruter et retenir des candidates afin d'atteindre la parité des sexes. Dans le cadre de cet effort, le Chef de mission a exhorté tous les Chefs de section à veiller à ce que le dossier des candidates qualifiées soit pris en considération pour tout poste vacant. La Mission collabore étroitement avec toutes les parties prenantes pour mieux combler l'écart entre les genres dans les rangs de la Mission et continue d'encourager les directeurs de programme à sélectionner des candidates.

Les rapports de mission rendent compte des dernières avancées enregistrées en matière de parité des genres.

Le plan d'action pour l'environnement dans la zone de la mission a été élaboré avec les sections de réalisation concernées (Section du génie, principalement).

#### *Production d'énergie*

La production d'énergie solaire pour l'éclairage et l'énergie de secours, l'éclairage par diodes électroluminescentes (LED), la synchronisation des groupes électrogènes dans les principaux

cantonnements et la construction de bâtiments à double toit ont contribué à réduire les émissions de gaz à effet de serre de la Mission.

#### *Consommation d'eau*

La consommation d'eau a été contrôlée grâce à l'installation de compteurs d'eau dans chaque camp afin de garantir une utilisation rationnelle de l'eau fournie.

#### *Stations d'épuration des eaux usées*

On a considérablement amélioré l'installation et l'exploitation des stations d'épuration des eaux usées dans les principaux cantonnements ainsi que des décharges dans certains endroits, ce qui a permis de réduire, pour l'ensemble de la Mission, le risque associé à la gestion des eaux usées, qui est passé de considérable à modéré.

#### *Gestion des déchets solides*

Les déchets solides ont été gérés avec un minimum de risques pour l'environnement et les populations locales, dans tous les sites de la MINUSMA.

#### *Recyclage*

Le recyclage des déchets plastiques et métalliques est toujours en cours et les émissions de gaz des incinérateurs sont surveillées afin de prévenir les risques pour la santé et la sécurité du personnel de la MINUSMA et des populations locales.

#### *Suivi*

La Mission a effectué des contrôles stricts pour repérer les cas de non-conformité dans tous les sites (ses sites ou ceux de ses prestataires) ; elle a mené 142 inspections environnementales, dont certaines ont été appuyées par une sensibilisation du personnel et des contingents au mandat de la Mission dans le domaine de l'environnement et aux exigences connexes.

Sait que les opérations de maintien de la paix font face à des demandes et à des difficultés croissantes et évoluent dans des environnements instables, et prie le Secrétaire général de renforcer les capacités et la norme « 10-1-2 » concernant les délais de prise en charge des blessés, grâce notamment à l'augmentation des moyens, à la formation et à l'éducation, et de continuer à chercher des solutions novatrices dans ce domaine (par. 32).

Pour la prise en charge des blessés, la Mission compte 35 dispensaires gérés par les divers contingents, 3 hôpitaux de niveau II dans les secteurs, 1 antenne chirurgicale où est pratiquée la chirurgie de sauvetage et qui est mise à disposition par un prestataire et 4 dispensaires de niveau I appartenant à l'ONU. La Mission a également mis en place une équipe d'évacuation sanitaire aérienne dans deux sites. Par ailleurs, des accords contractuels ont été conclus avec trois hôpitaux situés à l'extérieur des zones d'opérations de la Mission, où transporter les patients le cas échéant. Pour une meilleure application du protocole « 10-1-2 » relatif au délai de prise en charge des blessés, la MINUSMA est en passe de signer un

Considère que les systèmes de drones aériens contribuent à l'exécution des mandats, notamment en ce qui concerne l'appréciation de la situation et l'amélioration de la sûreté et de la sécurité du personnel de maintien de la paix, et souligne qu'il faut remédier aux difficultés qui sont liées au déploiement et à l'utilisation de ces systèmes dans telle ou telle mission de maintien de la paix (par. 34).

Prie le Secrétaire général de veiller, à titre prioritaire, à la sécurité des informations et des communications dans les missions, notamment celle des données recueillies au moyen de systèmes de drones aériens (par. 35).

contrat avec un hôpital de Niamey, ce qui aura pour effet de réduire la durée des vols en cas d'évacuation aérienne depuis les régions de Gao et de Ménaka.

La MINUSMA continue de garantir le strict respect des procédures et règles de contrôle aérien de façon à atténuer les risques associés à l'utilisation de drones. C'est d'autant plus essentiel que l'on reconfigure en temps réel les missions impliquant l'usage de drones pour tirer tout le parti possible de l'augmentation de la durée maximale possible des vols de reconnaissance sur zone.

Les risques opérationnels et pour la sécurité sont toujours présents compte tenu du niveau de menace très élevé dans la gestion actuelle de l'espace aérien ou les arrangements existants en la matière et du fait que les drones de moyenne altitude de la MINUSMA ne sont pas dotés des fonctions « voir et éviter », « percevoir et éviter » ou « détecter et éviter » face aux obstacles.

Pendant l'exercice 2018/19, 10 systèmes de drones aériens et 28 engins sans pilote ont été déployés, basés à Gao et à Tombouctou.

La méthode adoptée par la MINUSMA pour assurer la sécurité à tous les niveaux comprend des contrôles administratifs, physiques et techniques visant à protéger l'infrastructure et les données informatiques. Sur le plan administratif, le dispositif suivant est en place : actualisation continue d'un plan de reprise après sinistre ; plan d'intervention en cas d'atteinte à la sécurité ; formation aux techniques de sensibilisation et de sécurisation ; contrôle des changements et de la configuration ; politiques (politique d'utilisation acceptable et politique incitant à se munir d'appareils personnels en mission) ; instructions permanentes ; évaluations et audits de la sécurité ; mesures de gestion de la vulnérabilité ; documents d'orientation techniques. Sur le plan technique, le dispositif suivant est en place : zones sécurisées à l'aide de pare-feu, de réseaux locaux virtuels, de dispositifs de sécurité modulables, de la traduction d'adresses de réseau, du filtrage, de systèmes de protection contre les intrusions, de dénis de service distribués, d'antivirus, de logiciels de protection contre les programmes malveillants, de services d'authentification, d'autorisation et de comptabilisation, ainsi que de contrôles d'accès. Diverses structures physiques protègent également les installations et le matériel. Les données numériques confidentielles transmises par les capteurs des drones sont communiquées et traitées dans le cadre du réseau sécurisé de la MINUSMA, dans le respect des

Rappelle le paragraphe 39 de sa résolution 69/307 et les paragraphes 136 à 138 du rapport du Comité consultatif, prie de nouveau le Secrétaire général de garantir la cohérence et la transparence de la budgétisation des systèmes de drones aériens dans les projets de budget des opérations de maintien de la paix et de veiller à la bonne utilisation des ressources en la matière, notamment en présentant des réalisations escomptées et des indicateurs de succès adaptés ainsi que des informations sur les produits, selon que de besoin, dans le cadre de budgétisation axée sur les résultats, et le prie de nouveau également de faire figurer dans le prochain rapport d'ensemble des renseignements détaillés portant, entre autres, sur les enseignements tirés de l'utilisation de systèmes de drones aériens dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies (par. 36).

Prie le Secrétaire général de continuer à revoir la composition des parcs de véhicules des missions, et à l'optimiser, de faire en sorte que les véhicules soient adaptés aux besoins, et de faire figurer, dans le prochain rapport d'ensemble, une analyse coûts-avantages présentant notamment le type, la qualité, l'efficacité, les dépenses d'entretien et l'impact sur l'environnement des véhicules à l'issue des ajustements qui auront été opérés (par. 40).

Prie en outre le Secrétaire général de présenter clairement, dans les projets de budget de chaque mission, les prévisions de dépenses annuelles pour les projets de construction s'inscrivant, s'il y a lieu, dans le cadre de plans pluriannuels, de s'attacher encore à accroître l'exactitude des budgets, en améliorant notamment tous les aspects de la planification, de la gestion et du contrôle des projets, compte dûment tenu des besoins opérationnels des missions, et de suivre de près l'exécution des travaux de sorte qu'ils soient menés à bonne fin dans les délais (par. 42).

Prie le Secrétaire général de renforcer les mécanismes de supervision et de contrôle interne relatifs aux achats et à la gestion des biens dans les missions de maintien de la paix, notamment en chargeant nommément un fonctionnaire de la mission de vérifier le nombre d'articles détenus en stock avant de faire tout nouvel achat, en vue de faire respecter les politiques de gestion des biens en vigueur, compte tenu des besoins actuels et futurs des missions et de la nécessité d'appliquer intégralement les Normes comptables internationales pour le secteur public (par. 43).

dispositions de l'ONU concernant les renseignements classés strictement confidentiels.

Aux paragraphes 41 et à l'annexe III de son rapport d'ensemble sur le financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (A/73/776), le Secrétaire général a fourni des informations détaillées sur les systèmes de drones aériens.

La MINUSMA a assuré l'exploitation et l'entretien de 421 véhicules légers de transport de passagers, 152 véhicules à usage spécial, 8 ambulances, 12 véhicules blindés de transport de troupes et 175 véhicules blindés (dont 3 ambulances) pendant l'exercice 2018/19. Elle continue de revoir la composition de son parc automobile pour s'assurer que les véhicules répondent à ses besoins opérationnels.

Le groupe de suivi des projets continue de se réunir tous les mois pour examiner les progrès accomplis et les nouveaux besoins et pour déterminer quelles sont les activités prioritaires. Il examine également les problèmes qui se posent et s'efforce de les régler sur-le-champ, afin d'éviter tout retard dans l'exécution des projets, sauf lorsque des circonstances surviennent sur lesquelles la Mission n'a aucune prise.

Pour l'exercice 2018/19, la MINUSMA a continué à mener ses projets de construction et a établi des priorités en fonction de ses besoins.

Divers systèmes de contrôle ont été mis en place dans les domaines des achats et de la gestion des biens. La Mission continue à mettre en service dans Umoja les modules de gestion de la chaîne d'approvisionnement, ce qui a permis de disposer de systèmes de contrôle intégrés. Ainsi, les rapports sur la disponibilité des stocks avant achat établis au moyen d'Umoja sont disponibles et le progiciel permet d'enregistrer et de comptabiliser rapidement les actifs au moment de leur acquisition. La Mission procède également à un

Engage le Secrétaire général à utiliser les matériaux, les moyens et les connaissances disponibles localement dans le cadre des projets de construction menés dans les opérations de maintien de la paix, dans le respect des dispositions du Manuel des achats de l'Organisation (par. 45).

Prie le Secrétaire général de mettre pleinement à profit le Bureau régional d'achat d'Entebbe (Ouganda) pour ce qui est des achats destinés aux missions (par. 46).

Rappelle le paragraphe 38 de sa résolution 69/307 et prie le Secrétaire général de continuer à envisager de mettre en œuvre des mesures de nature à renforcer la sécurité des équipages aériens sous contrat avec l'Organisation, notamment en confirmant que les chaînes de responsabilité appropriées sont en place en ce qui concerne la gestion des aspects relatifs à la sécurité, et de rendre compte de la question dans le prochain rapport d'ensemble (par. 47).

Considère que les projets à effet rapide concourent notablement à la mise en œuvre des mandats des missions, souligne qu'il faut exécuter en temps voulu tous les projets prévus dans le respect du principe de responsabilité, et prie le Secrétaire général de renforcer l'effet de ces projets tout en s'attaquant aux problèmes sous-jacents (par. 55).

Souligne également qu'il importe de planifier de manière minutieuse et souple tout processus de transition, en étroite coordination avec toutes les entités

inventaire physique de 100 % des biens en veillant à enregistrer toute dépréciation.

La Mission a passé plusieurs contrats avec des fournisseurs locaux de Bamako et d'autres régions, pour l'approvisionnement en matériaux de construction, en particulier en bois d'œuvre, en gravier, en granulats et en matériel d'électricité et de plomberie.

Lorsque c'est possible, la MINUSMA a recours à des contrats-cadres établis par la Section de l'appui centralisé aux achats (ancien Bureau régional d'achat) pour répondre à des besoins particuliers. Toutefois, en l'absence de contrat-cadre, elle procède par elle-même à ses achats de produits ou services, tirant parti de l'excellente connaissance des langues et des marchés locaux d'une partie de son personnel.

On veille à ce qu'à leur arrivée à Bamako, l'équipage de tous les exploitants aériens commerciaux et les membres de toutes les unités d'aviation militaire assistent à un stage de formation obligatoire sur la sécurité. De plus, conformément aux instructions permanentes relatives au transport aérien, tous les équipages reçoivent des informations appropriées avant de prendre leurs fonctions. En outre, avant leur déploiement dans la base principale d'opérations sur le terrain, les équipages reçoivent de la part des responsables des zones aériennes des informations complémentaires portant, entre autres, sur les questions de sécurité dans la région.

Tous les vacataires travaillant pour la MINUSMA se voient accorder le même niveau de protection que les autres membres du personnel de la Mission, compte tenu de la dangerosité de l'environnement dans lequel celle-ci intervient.

On estime que les projets à effet rapide sont essentiels au renforcement de la cohésion sociale et à la réconciliation, en particulier pour les jeunes et les femmes vivant dans des zones où l'accès aux services de base reste difficile. Le comité d'examen des projets locaux de la Mission continue de passer en revue les projets en question et de surveiller leur exécution de manière à ce que l'on réponde aux besoins immédiats de la population tout en renforçant la confiance dans le processus de paix et dans le mandat de la MINUSMA. Ce dispositif garantit également un suivi de l'exécution des projets et des dépenses, gage d'une supervision et d'une gestion avisées des fonds.

La MINUSMA a mis au point le cadre stratégique intégré en février 2019, qui comprend un plan de transition visant à déléguer progressivement plusieurs

*Décision ou demande*

du système des Nations Unies, les organisations régionales concernées et le gouvernement hôte, afin de garantir un transfert rapide, efficace et effectif des principales fonctions et des responsabilités essentielles lorsque le mandat évolue (par. 59).

Considère que l'inscription aux budgets des missions, au cas par cas, de fonds relevant d'activités de programmation vise à prêter une plus grande efficacité à l'exécution des mandats, et, afin d'assurer une plus grande transparence, prie le Secrétaire général de présenter de manière claire et systématique le coût d'activités de ce type lorsqu'elles seront inscrites aux budgets des missions (par. 68).

Rappelle la position collective et unanime selon laquelle un seul cas avéré d'exploitation et d'agression sexuelles est encore un cas de trop et prie le Secrétaire général de veiller à ce que toutes les opérations de maintien de la paix appliquent intégralement, à tous les membres du personnel civil, militaire et de police, la politique de tolérance zéro de l'Organisation des Nations Unies à l'égard de l'exploitation et des agressions sexuelles (par. 70, voir également par. 71, 76 et 79 à 82).

*Mesures prises*

fonctions et responsabilités au Gouvernement malien, à l'équipe de pays des Nations Unies et à d'autres partenaires ainsi qu'un cadre de suivi. Elle agit en coordination et en communication constantes avec les parties susmentionnées de manière à exécuter au mieux son mandat en s'appuyant sur les avantages relatifs de chacune.

La MINUSMA a présenté des activités liées aux programmes destinées à faciliter la mise en œuvre de son mandat. Le coût de chaque activité menée pendant l'exercice 2018/19 sera présenté dans le complément d'information. Ces projets sont exécutés conformément aux directives de l'Administration sur les activités de programme relevant du mandat de la Mission, ainsi qu'aux directives sur le désarmement, la démobilisation et la réintégration, les projets de lutte contre la violence locale et la lutte antimines.

Il sera fait état dans le rapport du Secrétaire général sur les dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles des mesures prises par les missions de maintien de la paix, dont la MINUSMA, pour donner suite aux demandes formulées aux paragraphes 70, 71, 76 et 79 à 82 de la résolution 70/286 de l'Assemblée générale.

## **Financement de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali**

(Résolution 73/320)

*Décisions et demandes*

Déplore l'augmentation du nombre de victimes et prie le Secrétaire général de renforcer les mesures visant à assurer la sûreté et la sécurité du personnel de la Mission, notamment du personnel en tenue, et de lui rendre compte, dans le prochain budget de la Mission, des mesures prises à cet égard (par. 9).

Note que les activités relatives aux programmes des missions de maintien de la paix, qui sont financées au moyen des contributions, doivent être directement en rapport avec les mandats du Conseil de sécurité et revues en conséquence quand ceux-ci évoluent (par. 13).

*Mesures prises*

La Mission redouble d'efforts pour assurer la sûreté et la sécurité de son personnel en renforçant le dispositif de renseignement afin de mieux apprécier les situations et de coordonner la prise de décisions et l'application des mesures arrêtées, tout en gérant les menaces liées aux engins explosifs. Les efforts de protection des civils se poursuivent, en particulier au moyen d'initiatives de prévention des conflits ciblées et du renforcement des capacités des institutions et intervenants nationaux.

Les activités relatives aux programmes de la MINUSMA sont essentielles à la mise en œuvre de son mandat. Elles facilitent l'exécution des tâches définies comme prioritaires dans la résolution 2423 (2018) du Conseil de sécurité, centrées sur l'application des dispositions de l'accord de paix et sur le renforcement de la présence de la Mission dans

Souligne également l'importance du dispositif d'application du principe de responsabilité mis en place par le Secrétariat et prie le Secrétaire général de continuer à renforcer la gestion des risques et les contrôles internes pour ce qui est des budgets des opérations de maintien de la paix et de rendre compte de la question dans son prochain rapport (par. 16).

le centre du pays ; il s'agit notamment d'étendre la participation au processus de paix, en particulier à la société civile et notamment aux femmes et aux jeunes.

L'équipe de direction et le groupe exécutif de la gestion des ressources se réunissent régulièrement pour établir l'ordre de priorité des activités, en tenant compte de l'ensemble des problèmes, des possibilités et des risques d'ordre politique, logistique ou liés à la sécurité. Le groupe est présidé par le Représentant spécial du Secrétaire général et composé des hauts responsables de la Mission. Il est l'organe désigné au sein de la MINUSMA qui peut prendre des décisions sur l'utilisation des ressources, exercer la délégation de pouvoirs, assurer la gouvernance et contrôler l'utilisation des ressources.

## B. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

### Questions transversales

(A/70/742 et résolution 70/286 de l'Assemblée générale)

Le Comité consultatif partage la préoccupation du Comité des commissaires aux comptes concernant la poursuite et la fréquence des transferts de ressources entre catégories de dépenses et rubriques budgétaires et à l'intérieur de celles-ci, dans les missions de maintien de la paix (par. 31).

Pendant l'exercice 2018/19, la MINUSMA a réaffecté des fonds entre les catégories de dépenses, du fait du fret pour le déploiement non prévu de matériel appartenant aux contingents, combiné à l'amélioration des performances du matériel majeur et à l'augmentation du nombre de membres des contingents et des unités de police constituées déployés qui répondent aux normes applicables au soutien logistique autonome ; et de l'augmentation des coûts du personnel recruté sur les plans international et national en raison des taux de vacance de postes réels inférieurs aux taux prévus dans le budget. Ces fonds ont pu être réaffectés en raison de la réduction des dépenses liées aux opérations aériennes grâce à l'adoption par la Mission de mesures de rentabilité visant à optimiser sa flotte et ses opérations aériennes, conformément aux initiatives du Secrétaire général, qui lui ont permis de modifier la composition prévue de la flotte en tenant compte du déploiement différé et du non-déploiement des moyens aériens.

Le Comité note avec regret que les projets de budget des missions pour 2016/17 ne se conforment pas toujours à l'exigence selon laquelle il y a lieu de déterminer s'il est

Dans le complément d'information de la Mission, on trouve des informations sur tous les postes vacants de longue date et la raison pour laquelle ils ont été reconduits. Les mesures de recrutement prises au fil

nécessaire de maintenir ou de supprimer les postes restés vacants depuis au moins deux ans (par. 46).

Le Comité consultatif rappelle que, dans sa résolution [69/307](#), l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général d'atténuer l'impact environnemental global des missions de maintien de la paix. À cet égard, il réaffirme également qu'il importe de veiller à ce que les mesures qui sont jugées les plus efficaces, notamment celles qui portent sur l'élimination, l'enlèvement et le recyclage des biens et matériaux des missions, continuent d'être appliquées en priorité et sans relâche (voir [A/68/782](#), par. 120). Le Comité consultatif attend avec intérêt la version actualisée des politiques de gestion de l'environnement et de gestion des déchets et ne doute pas que les incidences spécifiques qui découleront de l'impact de ces politiques dans les missions figureront dans le prochain rapport sur l'aperçu général, qui rendra également compte de l'état d'avancement de la mise en œuvre du projet Assistance technique rapide pour les questions environnementales et climatiques et de la poursuite des efforts déployés pour promouvoir d'autres technologies exploitant des sources d'énergie renouvelables dans les opérations de maintien de la paix (par. 94).

Vu l'ampleur des ressources allouées aux opérations aériennes dans les opérations de maintien de la paix et compte tenu des constatations d'audit susvisées et des observations et recommandations formulées aux paragraphes 119 à 138 ci-après, le Comité consultatif réaffirme que l'Organisation a l'occasion d'améliorer l'efficacité et l'efficience globales des opérations aériennes des opérations de maintien de la paix, voire de réaliser d'importantes économies dans les budgets des années à venir (par. 116).

du temps y sont également mentionnées. Il est difficile de pourvoir les postes vacants, notamment dans le nord du Mali, parce que les conditions de travail proposées sont difficiles.

Le plan d'action pour l'environnement dans la zone de la mission a été élaboré avec les sections de réalisation concernées (Section du génie, principalement). S'agissant de la production d'énergie, la production d'énergie solaire pour l'éclairage et l'énergie de secours, l'éclairage par diodes électroluminescentes, la synchronisation des groupes électrogènes dans les principaux cantonnements et la construction de bâtiments à double toit ont contribué à réduire les émissions de gaz à effet de serre de la Mission. La consommation d'eau a été contrôlée grâce à l'installation de compteurs d'eau dans chaque camp afin de garantir une utilisation rationnelle de l'eau fournie. On a considérablement amélioré l'installation et l'exploitation des stations d'épuration des eaux usées dans les principaux cantonnements ainsi que des décharges dans certains endroits, ce qui a permis de réduire, pour l'ensemble de la Mission, le risque associé à la gestion des eaux usées, qui est passé de considérable à modéré. Les déchets solides ont été gérés avec un minimum de risques pour l'environnement et les populations locales, dans tous les sites de la MINUSMA. Le recyclage des déchets plastiques et métalliques est toujours en cours et les émissions de gaz des incinérateurs sont surveillées afin de prévenir les risques pour la santé et la sécurité du personnel de la MINUSMA et des populations locales. La Mission a effectué des contrôles stricts pour repérer les cas de non-conformité dans tous les sites (ses sites ou ceux de ses prestataires) ; elle a mené 142 inspections environnementales, dont certaines ont été appuyées par une sensibilisation du personnel et des contingents au mandat de la Mission dans le domaine de l'environnement et aux exigences connexes.

Comme indiqué au paragraphe 111 du rapport d'ensemble du Secrétaire général sur le financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies ([A/72/770](#)), l'ONU a procédé à un examen global des moyens aériens dans les missions afin d'améliorer l'efficacité et l'efficience des opérations aériennes. L'examen des dépenses de la MINUSMA pour l'exercice 2018/19 fait apparaître une réduction de 37,5 millions de dollars par rapport aux prévisions.

Le Comité consultatif souligne que l'analyse de l'utilisation des moyens aériens devrait être achevée sans plus tarder et que les conclusions et les incidences devraient en être présentées dans le prochain rapport sur l'aperçu général. En outre, le Comité estime qu'il est nécessaire d'harmoniser les méthodes d'évaluation de l'utilisation des moyens aériens pour que l'on puisse faire des comparaisons valables dans le temps et envisager un examen de la composition de la flotte aérienne reposant sur des données claires et vérifiables (par. 122).

Le Comité consultatif rappelle qu'il faut améliorer la cohérence et la transparence de la budgétisation des systèmes de drones (par. 138).

Le Comité consultatif souligne la nécessité d'une planification et d'une budgétisation réalistes et d'un renforcement du contrôle et du suivi des projets, notamment par les bureaux compétents du Département de l'appui aux missions au Siège et de la Base de soutien logistique des Nations Unies, en particulier des projets s'étendant sur plus d'un cycle budgétaire. L'on devrait trouver dans chaque projet de budget des informations détaillées sur les projets pluriannuels, notamment un état général de l'avancement des travaux au moment de la présentation du budget, les projets d'un montant de 1 million de dollars ou plus devant par ailleurs être clairement identifiables dans le projet de budget (par. 157).

Le Comité consultatif attend avec intérêt d'examiner les résultats de l'analyse en cours sur la possibilité de remplacer une partie du parc de véhicules légers par des berlines, des véhicules polyvalents ou des véhicules de substitution (par. 160).

Le Comité consultatif appuie les efforts déployés pour améliorer les normes et capacités médicales sur le terrain et est convaincu qu'ils contribueront à corriger les lacunes relevées par le Comité des commissaires aux comptes. Le Comité entend garder cette question à l'étude lorsqu'il examinera les futurs rapports sur l'aperçu général et les projets de budget des différentes missions (par. 167).

La Section des transports aériens, au Siège de l'ONU, a constitué un groupe de travail chargé d'harmoniser les méthodes d'évaluation de l'utilisation des moyens aériens. Ses conclusions seront en principe présentées dans le rapport d'ensemble du Secrétaire général sur le financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

Aux paragraphes 41 et à l'annexe III de son rapport d'ensemble sur le financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (A/73/776), le Secrétaire général a fourni des informations détaillées sur les systèmes de drones aériens. Le budget de la MINUSMA est établi sur la base des contrats en cours et des besoins anticipés. À défaut, on se fonde sur les contrats conclus par d'autres missions pour calculer les coûts afférents aux systèmes de drones aériens.

La MINUSMA a mis en place les structures de suivi nécessaires pour que chaque projet entrepris soit correctement exécuté et qu'il soit rendu compte de toutes les étapes de sa mise en œuvre. Depuis l'exercice 2018/19, les prévisions de dépenses au titre des projets sont saisies directement dans Umoja, ce qui facilitera le suivi et le compte rendu de l'exécution de tous les projets.

La Mission n'a pas acquis de véhicules légers au cours des dernières années. Toutefois, lorsque les véhicules actuels auront atteint l'âge auquel ils doivent être remplacés, le choix se portera en priorité sur des berlines ou d'autres véhicules de substitution.

On s'efforce d'améliorer constamment les normes et les capacités médicales et, à cet égard, les capacités du personnel médical ont été renforcées sur la base d'évaluations de la qualité des soins de santé et de la sécurité des patients dans les hôpitaux de niveau I+, II et III, et des activités de renforcement des capacités et de formation ont été menées en ce qui concerne les urgences traumatologiques en situation préhospitalière et les techniques avancées de réanimation cardio-respiratoire. Il est également

*Demande ou recommandation**Mesures prises*

prévu qu'une formation soit dispensée au personnel médical militaire avant son déploiement ; on s'assurera en outre que les habilitations voulues sont délivrées au personnel médical détaché par des pays fournisseurs de contingents dans des hôpitaux de niveau II.

## **Financement de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali**

([A/73/755/Add.7](#) et résolution [73/320](#) de l'Assemblée générale)

*Demande ou recommandation**Mesures prises*

Le Comité prend note avec préoccupation du nombre élevé de victimes et de demandes d'indemnisation à la suite de décès ou pour cause d'invalidité actuellement en souffrance, et rappelle le paragraphe 25 de la résolution [66/264](#) dans lequel l'Assemblée générale a exhorté le Secrétaire général à prendre toutes les mesures voulues pour faire en sorte que les indemnisations à la suite de décès ou pour cause d'invalidité soient réglées dans les trois mois suivant la présentation de la demande. Le Comité recommande que l'Assemblée prie le Secrétaire général de redoubler d'efforts pour résorber l'arriéré des demandes d'indemnisation (par. 9).

Le Comité compte que la Mission fera en sorte d'assurer aux membres des contingents des conditions d'hébergement conformes aux normes de l'ONU et qu'elle lui communiquera des informations à jour sur la question dans son prochain rapport (par. 16).

Le Comité consultatif rappelle que dans ses résolutions sur les budgets des opérations de maintien de la paix, l'Assemblée générale demande systématiquement au Secrétaire général de faire en sorte que les postes vacants soient pourvus rapidement ([A/71/836](#), par. 108). Le Comité réaffirme que les taux de vacance retenus pour établir les budgets doivent être conformes, dans la mesure du possible, aux taux effectifs. Lorsque les taux retenus pour établir les projets de budget diffèrent des taux effectifs au moment de l'établissement du budget, il faut apporter, dans les projets de budget, des éléments qui justifient clairement le choix des taux utilisés ([A/70/742](#), par. 45). Il souligne à nouveau qu'il convient de déterminer si les postes vacants depuis deux ans ou plus demeurent nécessaires et soit d'en justifier le maintien soit d'en proposer la suppression dans les projets de budget ultérieurs ([A/69/839](#), par. 67 ; voir également résolution [66/264](#) de l'Assemblée) (par. 21).

La Mission continue à travailler avec la Division de l'appui au personnel en tenue pour prendre les mesures nécessaires et indispensables afin d'assurer le règlement rapide des demandes d'indemnisation en cas de décès ou d'invalidité.

La MINUSMA met tout en œuvre pour assurer au plus grand nombre possible de militaires déployés des conditions d'hébergement qui répondent aux normes de l'ONU. Au 30 juin 2019, 93 % d'entre eux étaient hébergés dans des locaux conformes aux normes de l'Organisation.

La Mission met au point sa stratégie de recrutement visant à accélérer le pourvoi des postes vacants de longue durée. Les taux de vacance retenus dans le budget sont établis sur la base des taux constatés pendant la période précédant le mois ou le moment où la version définitive du projet de budget est mise au point. Cela étant, le projet de budget est approuvé suffisamment longtemps après l'établissement de la version définitive pour que les taux de vacance ne soient plus valables, ce qui pose un problème.

Le Comité consultatif se félicite de la contribution offerte à titre gracieux par le Gouvernement allemand et compte que le Secrétaire général communiquera des renseignements à jour sur la question à l'Assemblée générale lorsque celle-ci examinera le présent rapport (par. 35).

Prenant note du retard enregistré dans le déploiement des drones aériens à Kidal, le Comité consultatif compte que des renseignements à jour sur la question seront communiqués à l'Assemblée générale lorsque celle-ci examinera le présent rapport. Le Comité recommande que l'Assemblée prie le Secrétaire général d'inclure, dans son prochain rapport sur la MINUSMA, une analyse détaillée de l'utilisation des systèmes de drones aériens, avec des précisions sur leur efficacité, leur coût et les enseignements tirés de leur utilisation (par. 37).

Le Comité rappelle qu'à plusieurs occasions, l'Assemblée générale s'est déclarée préoccupée par le fait que les directives relatives aux délais d'achat des billets d'avion étaient peu appliquées. Il affirme à nouveau qu'il faut redoubler d'efforts à cet égard, en particulier dans les domaines où les voyages peuvent être mieux planifiés (voir aussi [A/73/779](#), par. 16) (par. 39).

Le Comité consultatif compte que le prochain rapport du Secrétaire général sur la MINUSMA contiendra des renseignements détaillés sur les projets à effet rapide (par. 41).

Le Comité consultatif accueille avec satisfaction les mesures prises par la MINUSMA en vue d'appliquer sa stratégie environnementale et l'engage à poursuivre ses efforts dans ce domaine (par. 43).

Une lettre d'attribution a été signée avec un État Membre pour la fourniture du drone, pour un coût annuel de 3 millions de dollars.

Au total, 547 vols de drones ont été effectués au cours de l'exercice 2018/19, répartis comme suit : 271 pour la collecte de renseignements ; 204 au titre des opérations ; 62 au titre de l'appui aux convois ; et 10 pour les interventions d'urgence.

La Mission continue d'encourager son personnel à appliquer les directives relatives aux délais d'achat des billets d'avion et prend des mesures pour qu'elles soient davantage respectées.

Au total, 154 projets à effet rapide ont été exécutés dans la zone de la Mission, notamment à l'appui du cadre stratégique intégré, en même temps et en complémentarité avec les efforts de l'équipe de pays des Nations Unies et de l'équipe de pays pour l'action humanitaire.

Le plan d'action pour l'environnement dans la zone de la mission a été élaboré avec les sections de réalisation concernées. S'agissant de la production d'énergie, la production d'énergie solaire pour l'éclairage et l'énergie de secours, l'éclairage par diodes électroluminescentes, la synchronisation des groupes électrogènes dans les cantonnements principaux et la construction de bâtiments à double toit ont contribué à réduire les émissions de gaz à effet de serre de la Mission. La consommation d'eau a été contrôlée grâce à l'installation de compteurs d'eau dans chaque camp afin de garantir une utilisation rationnelle de l'eau fournie. On a considérablement amélioré l'installation et l'exploitation des stations d'épuration des eaux usées dans les principaux cantonnements ainsi que des décharges dans certains endroits, ce qui a permis de réduire, pour l'ensemble de la Mission, le risque associé à la gestion des eaux usées, qui est passé de considérable à modéré. Les déchets solides ont été gérés avec un minimum de risques pour

Le Comité consultatif constate que la proportion de femmes est faible, en particulier parmi les agents des services généraux recrutés sur le plan national et les membres du personnel fourni par des gouvernements, et engage la Mission à augmenter la représentation des femmes (par. 44).

l'environnement et les populations locales, dans tous les sites de la MINUSMA. Le recyclage des déchets plastiques et métalliques est toujours en cours et les émissions de gaz des incinérateurs sont surveillées afin de prévenir les risques pour la santé et la sécurité du personnel de la MINUSMA et des populations locales. La Mission a effectué des contrôles stricts pour repérer les cas de non-conformité dans tous les sites (ses sites ou ceux de ses prestataires) ; elle a mené 142 inspections environnementales, dont certaines ont été appuyées par une sensibilisation du personnel et des contingents au mandat de la Mission dans le domaine de l'environnement et aux exigences connexes.

La MINUSMA ne ménage aucun effort pour réduire l'écart entre les genres dans l'ensemble des catégories de personnel. Elle est consciente que des facteurs externes tels que les conditions de sécurité et de vie difficiles dans les régions limitent ces efforts.

La MINUSMA continue à faire tout son possible pour recruter et retenir des candidates afin d'atteindre la parité des sexes. Dans le cadre de cet effort, le Chef de mission a exhorté tous les Chefs de section à veiller à ce que le dossier des candidates qualifiées soit pris en considération pour tout poste vacant. La Mission collabore étroitement avec toutes les parties prenantes pour mieux combler l'écart entre femmes et hommes dans les rangs de la Mission et continue d'encourager les directeurs de programme à sélectionner des candidates.

## Annexe I

### Définitions

#### A. Terminologie se rapportant aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines

La terminologie ci-après se rapporte aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines (voir la section I).

- **Création de poste** : proposée lorsque des ressources supplémentaires sont nécessaires et qu'il est impossible de les prélever sur les effectifs d'autres bureaux ou d'assurer autrement l'exécution de certaines activités dans les limites des ressources existantes.
- **Réaffectation de poste** : proposée lorsqu'il est envisagé d'utiliser un poste initialement approuvé pour une fonction donnée aux fins de la réalisation d'autres activités prescrites prioritaires, sans rapport avec la fonction d'origine. Il peut y avoir un changement de lieu ou de bureau, mais pas de catégorie ou de classe.
- **Transfert de poste** : proposé lorsqu'il est envisagé d'utiliser un poste autorisé pour des fonctions comparables ou connexes dans un autre bureau.
- **Reclassement ou déclassement de poste** : proposé lorsqu'il est envisagé de changer la classe d'un poste, du fait que les attributions et responsabilités qui y sont attachées ont été sensiblement modifiées.
- **Suppression de poste** : proposée lorsqu'un poste autorisé n'est plus nécessaire ni à la réalisation des activités pour lesquelles il a été approuvé ni à celle d'autres activités prioritaires de la mission.
- **Transformation de poste** : trois cas de figure sont possibles :
  - Transformation d'un emploi de temporaire en poste : il s'agit de transformer en poste un emploi de temporaire, financé au moyen des crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions), du fait que les fonctions considérées ont un caractère continu.
  - Transformation d'un contrat de vacataire ou de louage de services en poste d'agent recruté sur le plan national : il s'agit de transformer un contrat de vacataire ou de louage de services en poste d'agent recruté sur le plan national, compte tenu du caractère continu des fonctions considérées, conformément au paragraphe 11 de la section VIII de la résolution [59/296](#) de l'Assemblée générale.
  - Transformation d'un poste de fonctionnaire international en poste d'agent recruté sur le plan national : il s'agit de transformer en poste d'agent recruté sur le plan national un poste d'agent recruté sur le plan international approuvé.

#### B. Terminologie se rapportant à l'analyse des variations

On trouve à la section III du présent rapport, pour chaque rubrique, une indication du facteur auquel la variation est principalement imputable, les facteurs types recensés étant classés dans les quatre grandes catégories ci-après :

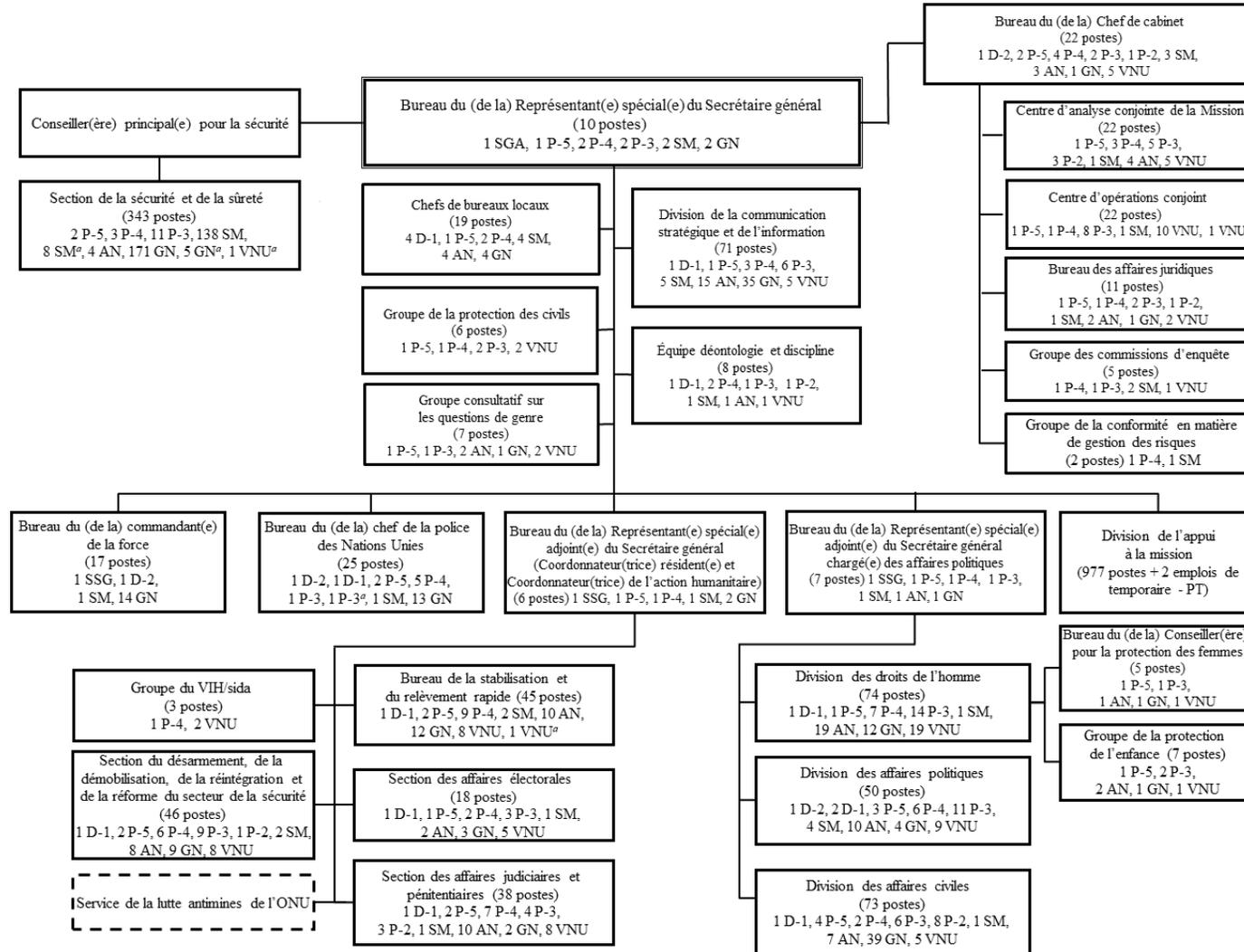
- **Mandat** : variations liées à la modification de la portée ou de la nature du mandat, ou à une révision des réalisations escomptées dans le cadre du mandat.

- **Facteurs externes** : variations imputables à des acteurs extérieurs ou à des situations qui échappent au contrôle de l'Organisation.
- **Paramètres budgétaires** : variations qui tiennent aux règles, directives et politiques de l'Organisation.
- **Gestion** : variations dues à des décisions de gestion destinées à permettre d'obtenir les résultats attendus avec plus d'efficacité (par exemple, révision des priorités ou ajout de produits) ou d'efficience (par exemple, réduction des effectifs ou des moyens nécessaires à l'exécution des produits, sans incidence sur les produits), ou liées à des problèmes apparus au stade de l'exécution (par exemple, sous-estimation du coût ou du volume des moyens nécessaires à l'exécution des produits, ou retards dans le recrutement).

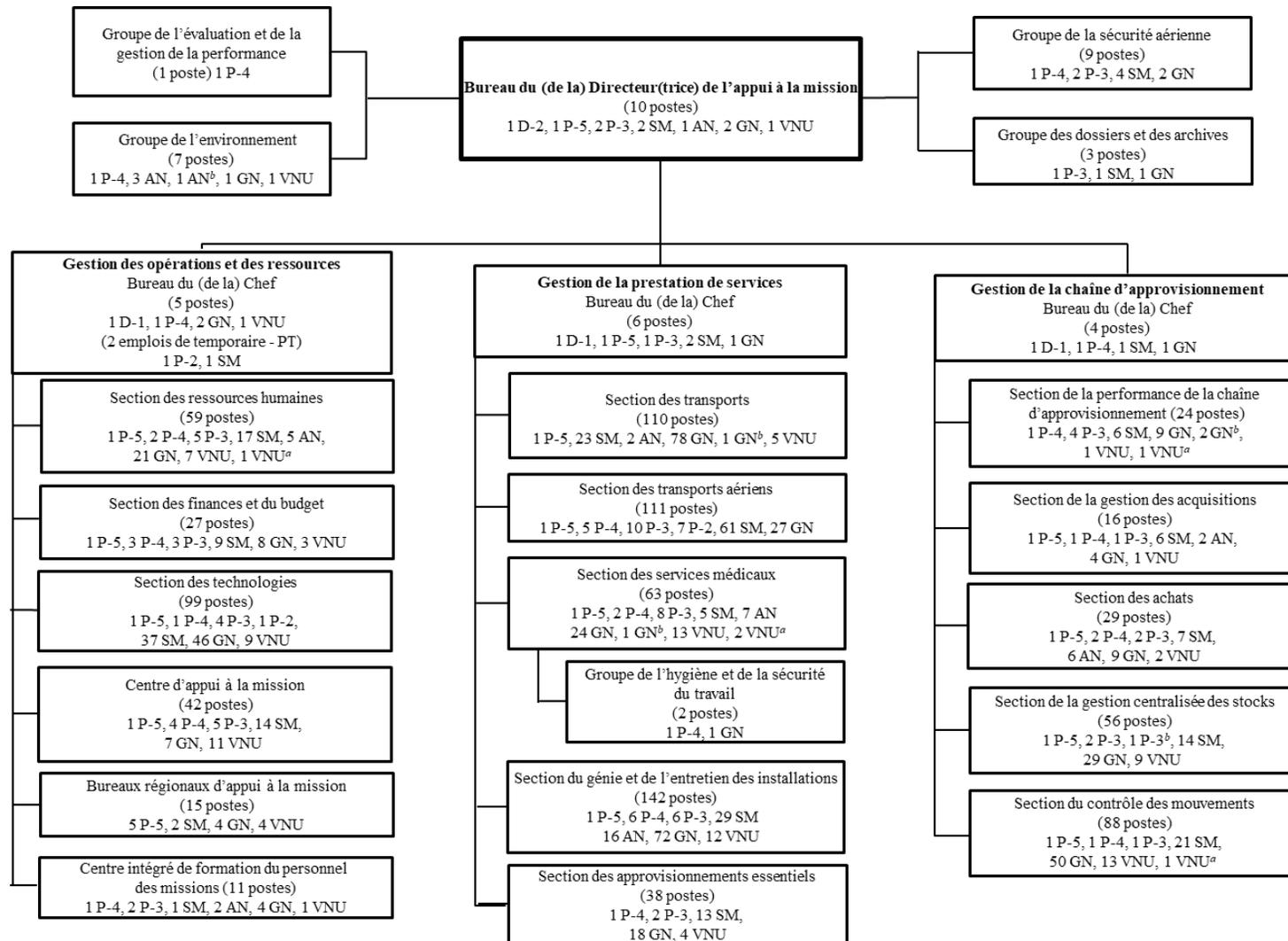
## Annexe II

## Organigrammes

## A. Services organiques et administratifs



## B. Division de l'appui à la mission



*Abréviations* : AN = administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national ; GN = agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national ; PT = personnel temporaire (autre que pour les réunions) ; SGA = Secrétaire général(e) adjoint(e) ; SM = agent(e) du Service mobile ; SSG = Sous-Secrétaire général(e) ; VNU = Volontaire des Nations Unies.

<sup>a</sup> Création.

<sup>b</sup> Réaffectation.

## Annexe III

## Information concernant les activités des organismes, fonds et programmes des Nations Unies et les fonds prévus

<i>Priorités</i>	<i>Réalisations</i>	<i>Produits</i>	<i>Chef de file, partenaires et mécanisme</i>
<p>Paix, sécurité et réconciliation nationale</p> <p>Programme alimentaire mondial (PAM) : 840 000 dollars (2020) et 360 000 dollars (2021) ; Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) : 5 118 075 dollars (2020) ; Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) : 75 000 dollars (2020 et 2021) et 848 362 dollars (2020) ; Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) : 1 100 000 dollars par an (2020 et 2021) ; Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) : 400 000 dollars (2020) ; Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) : 7 163 764 dollars (2019) ; Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) : 4 021 227 dollars (2019)</p>	<p>1. La paix et la stabilisation sont garanties par le dialogue politique ouvert à tous, la réforme des institutions concernées et la promotion de la coexistence pacifique dans le respect des droits de l'homme</p> <p>2. La cohésion sociale est favorisée par les facteurs suivants : justice transitionnelle, dialogues intercommunautaires inclusifs, culture de la paix, éducation axée sur la paix</p>	<p>1.1 Les risques liés aux explosifs sont réduits grâce au renforcement des capacités nationales et locales</p> <p>1.2 Le secteur de la sécurité sort consolidé de la mise en œuvre de la politique nationale relative à la réforme du secteur, notamment en ce qui concerne les groupes armés</p> <p>1.3 Aux fins de la démobilisation et de la réinsertion inclusive (ex-combattants, milices et groupes d'autodéfense, collectivités et groupes vulnérables, notamment les enfants), les capacités techniques, logistiques et institutionnelles de la Commission nationale de désarmement, démobilisation et réinsertion et des parties prenantes concernées sont renforcées</p> <p>2.1 Les capacités techniques des institutions chargées des processus de réconciliation et de justice transitionnelle et de la société civile sont renforcées avec pour objectif de promouvoir la réconciliation et de faire respecter le droit des victimes, notamment les femmes, à la vérité, à la justice et à la réparation</p>	<p>Chefs de file : PNUD et Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)</p> <p>Partenaires du système des Nations Unies : UNICEF, Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), Fonds international de développement agricole (FIDA), Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), PAM, Organisation mondiale de la Santé (OMS), Organisation internationale du Travail (OIT), Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)</p>

Priorités	Réalisations	Produits	Chef de file, partenaires et mécanisme
<p>Bonne gouvernance</p> <p>PAM : non connu ; UNICEF : 954 600 dollars par an (2020 et 2021) ; PNUD : 7 785 165 dollars (2020) ; FNUAP : 350 000 dollars par an (2020 et 2021) ; ONU-Femmes : 559 537 dollars (2019)</p>	<p>3. Les institutions étatiques nationales et locales assurent leurs missions de service public plus efficacement ; de leur côté, les acteurs non étatiques participent et exercent un contrôle citoyen, en conformité avec les principes de la bonne gouvernance et de l'état de droit</p>	<p>2.2 Les communautés se dotent des moyens techniques voulus pour prévenir et gérer les conflits locaux, renforcer la cohésion sociale et créer des conditions propices au retour des réfugiés et des déplacés</p> <p>2.3 Les capacités techniques et les moyens matériels d'institutions telles que le Ministère de l'éducation nationale et le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, ainsi que ceux des syndicats d'étudiants et des enseignants, sont renforcés avec pour objectif de promouvoir l'éducation dans une culture de la paix et du respect des droits de l'homme</p> <p>2.4 Le patrimoine culturel matériel et immatériel endommagé est réhabilité et des outils de promotion de la diversité des expressions culturelles sont mis au point</p> <p>3.1 Les capacités de l'Assemblée nationale et des structures de contrôle des finances publiques (Section des comptes de la Cour suprême) sont renforcées avec pour objectif une meilleure application du principe de responsabilité dans la gestion des politiques publiques</p> <p>3.2 Les capacités de l'État, des organismes de gestion des élections et des associations locales sont renforcées en vue d'améliorer la crédibilité du processus électoral et</p>	<p>Chef de file : PNUD</p> <p>Partenaires du système des Nations Unies : UNICEF, ONU-Femmes, FNUAP, HCR, FENU, Organisation internationale pour les migrations (OIM)</p>

de promouvoir la participation, en particulier des femmes et des jeunes

3.3 Les stratégies et les plans d'action existants sont mis en œuvre pour renforcer la décentralisation et consolider la gouvernance locale

3.4 Les moyens dont disposent les institutions publiques (aux niveaux national, régional et sectoriel) pour assurer la planification et la programmation fondées sur des données probantes, le suivi et l'évaluation et la production de données statistiques comparables et ventilées sont renforcés

3.5 Les capacités des organisations de la société civile et des médias sont renforcées aux fins de l'amélioration du contrôle citoyen, de l'application du principe de responsabilité des institutions et de la participation des femmes et des jeunes à la vie publique

3.6 Le fonctionnement de l'appareil judiciaire, de l'administration pénitentiaire et des organes de lutte contre l'impunité est amélioré sur l'ensemble du territoire national, grâce à une réforme du cadre juridique engagée conformément aux principes de l'état de droit

3.7 Les mécanismes nationaux officiels et informels de promotion

Priorités	Réalizations	Produits	Chef de file, partenaires et mécanisme
<p>Accès aux services sociaux</p> <p>PAM : 95 976 725 dollars (2020) et 92 807 498 dollars (2021)<sup>a</sup> ; UNESCO : 2 750 624 dollars (2020-2021) ; FNUAP : 7 820 000 dollars (2020) et 8 820 000 dollars (2021) ; UNICEF : 33 297 965 dollars par an (2020 et 2021) ; PNUD : 6 204 987 dollars (2020) ; Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) : 170 000 dollars (2019) ; ONU-Femmes : 215 000 dollars par an (2018 et 2019); HCR : 2 195 233 dollars (2019)</p>	<p>4. Les populations – en particulier les femmes et les enfants, les personnes les plus vulnérables et celles qui sont touchées par des crises – bénéficient d'un accès facilité et équitable à des services sociaux de base de qualité</p>	<p>et de protection des droits humains sont dotés des capacités institutionnelles et techniques requises pour mieux accomplir leurs missions dans le respect des normes internationales</p> <p>4.1 Les femmes, les enfants et les jeunes, en particulier les plus vulnérables, bénéficient d'un ensemble intégré de services de santé de qualité</p> <p>4.2 La population – en particulier les personnes les plus vulnérables – a accès à des services de qualité en matière de prévention et de traitement du VIH/sida</p> <p>4.3 Les mères et les enfants, en particulier les plus vulnérables ou les plus touchés par les crises alimentaires et nutritionnelles, bénéficient d'un ensemble complet d'interventions nutritionnelles menées directement auprès de la population et par l'intermédiaire des services publics</p> <p>4.4 Les enfants d'âge préscolaire et scolaire, de même que les jeunes, en particulier les plus vulnérables, ont accès à une éducation de base de qualité</p> <p>4.5 Les groupes vulnérables (filles, garçons et femmes) sont protégés de la violence, de la maltraitance et de l'exploitation et bénéficient de soins adéquats</p>	<p>Chefs de file : UNICEF et FNUAP</p> <p>Partenaires du système des Nations Unies : OMS, PAM, UNESCO, ONUSIDA, ONU-Femmes, FAO, HCR, Bureau de la coordination des affaires humanitaires, PNUD, Banque mondiale</p>

Priorités	Réalizations	Produits	Chef de file, partenaires et mécanisme
<p>Croissance durable</p> <p>FAO : 18 474 408 dollars ; PAM : 22 995 136 dollars (2020) et 23 430 062 dollars (2021)<sup>a</sup> ; PNUD : 14 692 140 dollars ; UNESCO : 9 989 735 dollars (2020-2021) ; UNICEF : 9 969 158 dollars par an (2020 et 2021) ; FNUAP : 22 000 dollars ; OMS : 621 511 dollars ; ONUDI : 294 728 dollars ; ONU-Femmes : 2 691 267 dollars ; FENU : 1 600 000 dollars (2019) ; FIDA : 18 029 356 dollars (2019)</p>	<p>5. Les populations défavorisées, en particulier les femmes et les jeunes, disposent d'une capacité productive et de possibilités de produire accrues, dans un environnement sain et viable, propice à la réduction de la pauvreté</p>	<p>4.6 Les groupes vulnérables bénéficient de services de protection sociale adéquats</p> <p>5.1 Les populations défavorisées et les exploitations agricoles familiales disposent de compétences techniques et de moyens leur permettant de mener des activités génératrices de revenus pour améliorer leur sécurité alimentaire et nutritionnelle</p> <p>5.2 Les structures publiques, le secteur privé, la diaspora et la société civile disposent des compétences techniques et des moyens voulus pour améliorer les capacités commerciales et de production nécessaires à la promotion d'une croissance verte et inclusive</p> <p>5.3 La mise en œuvre de politiques nationales propices à la création d'emplois et au développement de l'entrepreneuriat des femmes favorise leur intégration socioéconomique et celle des jeunes</p> <p>5.4 Les conditions de vie des populations vulnérables s'améliorent grâce à un accès durable à l'eau et à des installations d'assainissement adéquates</p> <p>5.5 La résilience des populations face aux changements climatiques est renforcée par la mise en œuvre de politiques visant à promouvoir l'utilisation accrue de sources</p>	<p>Chefs de file : PNUD et FAO</p> <p>Partenaires du système des Nations Unies : FAO, FENU, PAM, PNUD, ONU-Femmes, OMS, ONUDI, UNESCO, UNICEF</p>

<i>Priorités</i>	<i>Réalisations</i>	<i>Produits</i>	<i>Chef de file, partenaires et mécanisme</i>
		<p>d'énergie nouvelles et renouvelables, l'efficacité énergétique dans le cadre des efforts d'adaptation aux changements climatiques et la réduction des risques de catastrophe</p> <p>5.6 Les populations et autres parties prenantes touchées par la désertification et la déforestation sont mieux à même de gérer les ressources naturelles de façon durable et de protéger la biodiversité et les écosystèmes</p>	

<sup>a</sup> Ces chiffres ne tiennent pas compte de l'intensification prévue des activités du Programme alimentaire mondial au Mali, qui est en cours de planification et devrait commencer au début de l'année 2020.

